

FR 53 000 15 et FR 53 100 73

Tome 2 : Programme d'actions,  
Charte Natura 2000, etc.

2  
0  
1  
5



## Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Bretagne  
Suivi de la démarche : Michel LEDARD

## Présidents du Comité de Pilotage

Coprésidence du Préfet du Finistère et du Préfet Maritime de l'Atlantique

## Opérateur

Morlaix Communauté, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Léonard

## Rédaction du document d'objectifs

**Coordination / Cartographie/ Rédaction** : Gwladys DAUDIN, Morlaix communauté

**Rédaction de 5 fiches actions** (Améliorer la connaissance sur les habitats marins et évaluer leur état de conservation ; Améliorer la connaissance sur les populations de mammifères marins ; Evaluer les risques liés aux activités de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire ; Améliorer les connaissances sur les interactions entre les espèces d'intérêt communautaire et les activités de pêche professionnelle et de loisirs ; Préserver les bancs de maërls ; Préserver les forêts de laminaires : Cécile GICQUEL, AAMP

**Contribution au diagnostic écologique** : Bretagne vivante – SEPNEB, Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), Bureau d'études TBM, Ifremer, Station Biologique de Roscoff, Groupe Mammalogique Breton (GMB)

**Relecture** : Membres du COPIL et des groupes de travail

## Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

### Cartographie des habitats marins intertidaux :

- LAMARCHE S. 2010. Cartographie des habitats benthiques du site Natura 2000 de la Baie de Morlaix. Laboratoire LEMAR, UBO-IUEM. 58p.  
LOARER R., ROLLET C. 2011. Réseau de surveillance benthique, Région Bretagne, Approche sectorielle intertidale, Cartographie des habitats benthiques intertidaux, Secteur de la Baie de Morlaix (29). ODE/DYNECO/AG/11-07/RL. 46p.+ annexes

### Cartographie des habitats marins subtidaux :

- ERHOLD A. et al. 2011. Réseau de surveillance benthique (REBENT) – Région Bretagne, Approche sectorielle subtidale : Identification et caractérisation des habitats benthiques du secteur de Morlaix. RST/IFREMER/ODE/DYNECO/Écologie benthique/11-03 /REBENT. 129p. + annexes (volume séparé)  
TBM. 2012. Inventaire cartographique des habitats marins du site Natura 2000 Baie de Morlaix FR 5300015.

### Cartographie des habitats terrestres :

- PRADINAS R. (coord. Et terrain), LARVOR I. (rédaction et terrain), 2013 – Site Natura 2000 FR5300015 Baie de Morlaix : Inventaires et cartographies des habitats terrestres et des espèces végétales d'intérêt communautaire. Bureau d'études TBM. 107p.+annexes

### Diagnostic Avifaune :

- JACOB Y.&ROHR A., 2013. Diagnostic de l'avifaune de la ZPS « Baie de Morlaix », site Natura 2000 FR 5310073. Bretagne Vivante – SEPNEB. 159 pages.

**Référence à utiliser pour toute citation du document** : DAUDIN, G. 2015 – Sites Natura 2000 baie de Morlaix FR5310073 et FR5300015 – Tome 2 – Objectifs et mesures de gestion. Morlaix communauté, 188 p + annexes

## Remerciements

*Ce document d'objectifs a pu être réalisé grâce à la participation de tous : l'ensemble des membres du comité de pilotage et des groupes de travail, les collectivités territoriales et leurs élus, les représentants institutionnels, les représentants des professionnels, des usagers et associatifs, les porteurs de projets, les gestionnaires d'espaces naturels, les experts scientifiques et naturalistes.*

*Un remerciement est adressé à l'ensemble des personnes qui, par leur disponibilité, leurs connaissances, leur compréhension ont manifesté de l'intérêt à ce projet, se sont impliquées, de près comme de loin, dans la concertation locale et ont ainsi contribué à l'élaboration de ce document.*



# Sommaire

## Remerciements

<b>1 - Les objectifs de développement durable .....</b>	<b>5</b>
● Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats terrestres .....	7
● Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats marins .....	9
● Hiérarchisation des enjeux de conservation faune & flore .....	15
● Hiérarchisation des enjeux de conservation avifaune .....	16
<b>2 - Les mesures de gestion .....</b>	<b>23</b>
<b>3 - Cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 .....</b>	<b>112</b>
<b>4 - La charte Natura 2000 des sites Natura 2000 de la baie de Morlaix .....</b>	<b>136</b>
<b>5 - Dispositifs de suivi et d'évaluation .....</b>	<b>175</b>
<b>Sigles et abréviations .....</b>	<b>185</b>
<b>Bibliographies .....</b>	<b>187</b>

Ce document constitue le deuxième volet du Document d'objectifs des sites Natura 2000 de la Baie de Morlaix. Il contient :

- **Les objectifs de développement durable sur le site**
- **Le programme d'actions en baie de Morlaix**
- **Les cahiers des charges techniques**
- **La charte Natura 2000**
- **Suivi et évaluation**



# 1 - Les objectifs de développement durable

Les sites Natura 2000 de la Baie de Morlaix couvrent 26 648 ha qui s'étendent principalement en mer (97%). Le périmètre englobe également la frange côtière de 13 communes, d'ouest en est, de l'île de Sieck (Santec) à la pointe de Buors (Plougasnou). Au large, le site comprend les abords de l'île de Batz ainsi que le plateau de la Méloine.

Ce site au patrimoine remarquable est constitué de trois grands ensemble écologiques :

- les abords de l'île de Batz et la côte Léonarde proche, constitués d'un vaste platier rocheux abritant une grande diversité d'espèces marines et notamment d'intéressantes ceintures algales ;
- la baie et la rade de Morlaix, façonnées par l'arrivée des rivières de Penzé et de Morlaix, présentant un archipel d'îlots et une mosaïque de fonds marins meubles et rocheux ;
- le plateau de la Méloine, formant un plateau rocheux détaché, au large de Plougasnou.

Cette diversité de milieux naturels procure à la baie de Morlaix une forte attractivité pour les oiseaux d'eau et marins.

Une diversité d'habitats marins sont présents en baie. Près de 680 hectares d'herbiers de zostères ont été recensés. Cet habitat exceptionnel joue un rôle très original pour de nombreuses algues et invertébrés. Pouvant abriter jusqu'à 180 espèces, ils constituent des zones de nurseries reconnues. Ils fournissent aux juvéniles de nombreux poissons, crustacés et mollusques, une nourriture abondante et une protection vis-à-vis de leurs prédateurs.

Des bancs de maërls sont aussi présents mais en surface réduite. Cet habitat constitué de petites algues rouges calcaires forment un réseau complexe dans lequel une multitude d'organisme (600 espèces sur moins de 20m<sup>2</sup>) trouve abris et nourriture (coquille Saint Jacques, juvénile de bar et daurades, etc représentant également des espèces à forte valeur économique.

La baie de Morlaix est également reconnue à l'échelle régionale pour la diversité génétique de ces laminaires.

A l'interface des habitats marins et terrestres, sont présents des zones de prés-salés continentaux avec des prés-salés estuariens et de fonds d'anse (Terenez) riche en biodiversité et particulièrement pour l'avifaune.

Sur les plateaux qui bordent la baie et les estuaires, des secteurs de landes littorales sèche accueillent une flore remarquable (ex : *Centaurium scilloides*). Les milieux dunaires, peu représentés sur le site, sont globalement en mauvais état de conservation.

Ce vaste secteur abrite une faune très riche, dont certaines espèces sont menacées à l'échelle européenne telles que le phoque gris, la loutre, le saumon atlantique ou encore le marsouin commun ou sur cette espèce on manque encore de connaissance.

Une trentaine d'individus de grand-rhinolophe ont été observés dans les gîtes d'hivernage (blockhaus).

Près de 13 espèces d'oiseaux nichent en Baie de Morlaix (23 historiquement étaient nicheuses). Ces variations montrent le caractère dynamique des populations d'oiseaux nicheurs de la ZPS. Le chapelet d'îlots de la baie est propice à la nidification de la majorité des espèces à forte valeur patrimoniale. Au sein du site, environ 80 îles, îlots et rochers abritent des oiseaux marins nicheurs. Si certains cailloux ne sont occupés que par quelques goélands argentés, d'autres sont favorables à la reproduction de plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale. Ainsi, l'île aux Dames et Beg Lemm ont accueilli respectivement, 14 et 12 espèces nicheuses différentes, sans compter les passereaux. Le secteur constitue un site d'hivernage et de halte migratoire d'importance nationale pour un bon nombre d'espèces dont notamment les limicoles côtiers. En janvier 2012,

16 espèces de limicoles ont hiverné dans la ZPS. A noter, que la baie de Morlaix est l'un des principaux sites d'hivernage du Courlis corlieu en France. Plusieurs secteurs apparaissent prioritaires pour la conservation de ces espèces tels que les vasières de la rade de Morlaix allant de l'embouchure de la Pennelé jusqu'à une ligne Penn an Lan – Pointe de Barnénez, la rivière du Dourduff en mer, les estrans et les herbiers associés aux îlots et écueils rocheux de la Baie de Morlaix. L'anse de Kernéléhen et le sillon de Terenez, l'estuaire de la Penzé ainsi que les îlots de la Penzé qui servent de reposoirs à marée haute.

En période estivale puis en automne, l'estuaire de la Penzé, constitue un site important de nourrissage pour les familles de tadornes de belon ainsi qu'une halte migratoire importante pour le chevalier guignette et la mouette mélanocéphale.



## Les enjeux de conservation des habitats et espèces

### ● Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats terrestres

Habitats	Surface	Localisation	Valeur patrimoniale	État de conservation	Menaces principales	Enjeux de préservation
<b>Végétation des vases salées et des prés-salés</b> <i>Salicorniales des bas niveaux et du haut shore</i> <i>Prés salés du bas shore au haut shore et prairies</i>	49,79 Ha	Ensemble du linéaire côtier pour les végétations à salicorne. Prés-salés bien présents en baie et le long des estuaires de la Penzé et du Dourduff.	- milieux riches et productifs, zones d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux ; - rôle dans le processus sédimentaire.	<b>Bon</b>	- aménagement (enrochements, etc.) - espèces invasives - embroussaillage - passage d'engins - eutrophisation - aléas climatiques	<b>Fort</b>
<b>Végétation des laisses de mer</b> <i>Laisse de mer</i> <i>Végétation vivace des laisses de mer et revers sur cordons de galets</i>	1,19 Ha	Les végétations annuelles des laisses de mer sont présentes sur l'ensemble du pourtour de la baie. Les végétations vivaces des cordons de galets sont observées à la pointe du Diben et Primel, anse du Guerzit et au nord de l'île de Batz à Porz Ar Rouen.	- stabilisation du substrat ; - zones de nourrissages ; - propice à la nidification du grand gravelot et au développement du chou marin (protection nationale).	<b>Bon</b>	- aléas climatiques - nettoyage non raisonné de plage - eutrophisation	<b>Fort</b>
<b>Pelouses et falaises littorales</b> <i>Végétations chasmophytiques</i> <i>Pelouses aéroliales, hygrophiles et littorales</i> <i>Végétations des colonies d'oiseaux marins</i>	10,82 Ha	Les végétations de fissures de rochers sont présentes sur des éperons rocheux le long des estuaires de la rivière de Morlaix et de la Penzé. Les pelouses aéroliales sont présentes sur certaines pointes et îlots.	Accueillent de nombreuses espèces végétales patrimoniales et potentiellement l'oseille des rochers, espèce d'intérêt communautaire.	<b>Moyen à Bon</b>	- fréquentation (piétinement des pelouses aéroliales)	<b>Fort</b>
<b>Milieux dunaires</b> <i>Dunes embryonnaires</i> <i>Dunes mobiles à oyats</i> <i>Dunes semi-fixées</i>	3,07 Ha	Les dunes embryonnaires sont présentes ponctuellement sur le linéaire côtier. Les dunes mobiles sont présentes à Callot à Carantec et à la pointe de St-Samson à Plougasnou.	- maintien de la dynamique en piégeant le sable (dunes embryonnaires) ; - abrite des espèces à forte valeur patrimoniale.	<b>Bon</b> (dunes embryonnaires) à <b>Mauvais</b> (dunes mobiles et semi-fixées)	- enrochements - espèces invasives - fréquentation (piétinement) - embroussaillage - dégradation par les lapins - aléas climatiques	<b>Très Fort</b>
<b>Landes</b> <i>Landes littorales sur sol profond, subsèches, sèches et fraîches</i>	5,23 Ha	Pointes rocheuses de Primel et d'An Aloustenn à Plougasnou, de Callot, Penn An	- abritent une flore spécifique ;	<b>Moyen</b>	- aménagements - embroussaillage	<b>Fort</b>



Habitats	Surface	Localisation	Valeur patrimoniale	État de conservation	Menaces principales	Enjeux de préservation
		Lann et au Cozmeur à Carantec ainsi que sur les îlots de Roc'h gored et de Stérec et entre la pointe du Diben et l'anse de Port blanc, vallée du Corniou à Plougasnou.	- zone de refuge pour les oiseaux ; - brise-vent.		- fréquentation (piétinement)	
<b>Milieux humides</b> <i>Mégaphorbiaies eutrophes</i>	0,34 Ha	Cosquer à Plougasnou, au château de Trodibon et en bordure du Corniou à Plouézoc'h, Près de la maison de retraite de St-François à St-Martin-Des-Champs et en amont du Quistillic à Henvic	- diversité floristique importante ; - habitat abritant la loutre, intéressant pour les insectes, campagnol amphibie, etc.	<b>Bon</b>	- embroussaillage - modification du régime hydrique	Modéré
<b>Milieux forestiers</b> <i>Hêtraies-chênaies à houx</i> <i>Ormaies sur falaises littorales*</i> <i>peu typiques</i> <i>Forêts rivulaires à aulnes et frênes*</i>	42,22 Ha	Le long de l'estuaire du Dourduff (hêtraie-chênaie). Près de Kériveren et Penguer à St-Pol de Léon et à la pointe de Lingoz à Henvic (ormaias). L'aulnaie-frênaie est présente ponctuellement le long du Corniou et en fond d'estuaire à l'étang du moulin sous le lycée Suscinio.	- habitat original et rare (Ormaiias) - maintien des berges, épuration (forêts rivulaires) - accueille une grande diversité d'espèces dont les espèces forestières de chiroptères	<b>Bon</b> (chênaie-hêtraie) <b>Mauvais</b> (ormaiias) <b>Moyen</b> (aulnaie-frênaie)	- maladies (graphioses sur les ormaiias) - espèces invasives - aménagement - dépôts de déchets verts - absence de gestion	Modéré



## ● Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats marins

Niveaux	Typologie Rebent (1) et correspondance N2000	Surface (Ha)	Rôle fonctionnel / Valeur patrimoniale	Interactions potentielles sur le site / Risque de perturbation	Remarques	Hiérarchisation	
<b>Substrats meubles</b>							
+ profondeur -	Intertidal	<b>Sédiments de haut de plage</b> <i>1140-1 ; 1140-2</i>	13,82	Zone de recyclage de la matière organique Alimentation de certaines espèces de limicoles Richesse entomologique	Macrodéchets d'origine anthropique Nettoyage non raisonné des plages	-	<b>Modéré</b>
		<b>Vases intertidales</b> <i>1140 ; 1130-1</i>	1520,86	Habitat important pour la production primaire Rôle majeur pour le nourrissage de l'avifaune littorale et des poissons juvéniles Zone de transition entre les milieux d'eau douce et de mer pour les poissons amphihalins	Influence de la qualité des eaux des bassins versants ; Accueillent la grande partie des concessions ostréicoles	-	<b>Modéré</b>
		<b>Sédiments hétérogènes envasés intertidaux</b> <i>1130-1</i>	26,86	-	-	-	-
		<b>Sédiments grossiers propres intertidaux</b> <i>1140-5 ; 1130-1</i>	178,92	Présence d'espèces comestibles recherchées (palourdes)	Pêche à pied récréative	-	<b>Modéré</b>
		<b>Sables intertidaux</b> <i>1140-3 ; 1440-4 ; 1130-1</i>	1088,81	Habitats à forte valeur écologique car ils accueillent des espèces à la base de la chaîne alimentaire ; Site d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux côtiers et de poissons	Pêche à pied récréative Invasion de spartines	Zones de spartines cartographiées par L. Lévêque en 2006	<b>Modéré</b>
+ profondeur -	Subtidal	<b>Vases sublittorales</b> <i>1160-1</i>	123,72	-	-	-	-
		<b>Sédiments hétérogènes plus ou moins envasés sublittoraux</b> <i>1160-2</i>	2002,41	-	Présence de crépidules	Suivi régulier en place depuis 10 ans par la station biologique de Roscoff. Le maintien du suivi est difficile, pas de suivi surfacique La baie est l'un des rares secteurs où la crépidule reste cantonnée. Un suivi surfacique serait intéressant pour veiller à son expansion.	<b>(Modéré)</b>

Niveaux		Typologie Reben (1) et correspondance N2000	Surface (Ha)	Rôle fonctionnel / Valeur patrimoniale	Interactions potentielles sur le site / Risque de perturbation	Remarques	Hiérarchisation
		<b>Sables fins à moyen sublittoraux</b> <i>1110-2 à aucune</i>	2248,65	Rôle de nurserie pour les lançons à évaluer → manque de connaissance → Habitat à fort endémisme	Extraction de sables coquilliers	Focus sur cet habitat dans le cadre de l'étude en cours sur la Méloine; étude AAMP avec SBR et Ifremer. Le banc de la Pierre Noire est unique en Europe car présence d'une faune particulière d'Amphipodes (petits crustacés). Les suivis existent depuis de longue date à cet endroit. Présence d'un gisement à Molgula près du port du Blosson (Cabioch, étude d'impact du Port).	<b>Fort</b>
		<b>Sables grossiers et graviers sublittoraux</b> <i>1110-3</i>	7252,36	Zones à amphoxius → notée patrimoniale, cf Golfe du Lyon.	Zones de pêche à pétoncles blancs ? A définir dans l'étude pêche.		<b>Modéré ?</b>
		<b>Galets et cailloutis circalittoraux</b> <i>aucune</i>	466,28	Grande biodiversité car micro-habitats favorables à une multitude d'espèces sessiles et vagiles.	Sensibilité aux arts traïnants	Habitat spécifique du large du Léon, Manche ouest et un peu dans le Golfe Normand-breton → très peu étudié car difficile techniquement. Ne peut pas être échantillonné à la benne ou par plongeur (80m), drague obligatoire. Echantillonnage beaucoup plus difficile que les substrats meubles.	<b>Modéré</b>
<b>Substrats rocheux</b>							
+ profondeur -	Intertidal	<b>Roches et blocs supralittoraux à lichens</b> <i>1170-1</i>	9,91	-	Particulièrement exposé à d'éventuelles pollutions marines par les hydrocarbures	-	-
		<b>Roches et blocs médiolittoraux à très faible couverture macrobiotique</b> <i>1170-3</i>	9,89	-	-	-	-
		<b>Roches et blocs médiolittoraux à dominance animale</b>	247,65	-	-	-	-

Niveaux		Typologie Rebent (1) et correspondance N2000	Surface (Ha)	Rôle fonctionnel / Valeur patrimoniale	Interactions potentielles sur le site / Risque de perturbation	Remarques	Hiérarchisation
		<i>1170-3</i>					
		<b>Roches et blocs médiolittoraux à dominance alguale</b> <i>1170-2</i>	442,35	Grande diversité algale à valeur économique et grande diversité animale.	Récoltes d'algues de rives professionnelle Pêche à pieds récréative ?	Très grande diversité algale en baie de Morlaix car grandes zones de balancement.	<b>Fort</b>
		<b>Roches et blocs intertidaux avec fucales en milieu à salinité variable</b> <i>1130-1</i>	7,48	-	-	-	-
		<b>Roches et blocs intertidaux avec algues opportunistes</b> <i>1170-2</i>	2,03	Quelques espèces particulières mais pas de pression a priori.	-	-	-
		<b>Roches et blocs intertidaux</b> <i>1170-2</i>	564,50	Pêche aux ormeaux	Pêche à pied récréative et professionnelle en plongée (ormeaux). Récolte professionnelle d'algues de rive.	-	<b>Modéré</b>
		<b>Roches et blocs de la frange littorale supérieure</b> <i>1170-5</i>	24,53	Pêche aux ormeaux	Pêche à pied récréative et professionnelle en plongée (ormeaux) Récolte d'algues de rive professionnelle	Petites surfaces concernées	<b>Modéré</b>
		<b>Roches et blocs infralittoraux</b> <i>1170-5</i>	3646,38	Forte biodiversité notamment à la pointe bretonne ; Importante zone de production primaire, source de matière organique pour l'ensemble de l'écosystème côtier ; Ressource naturelle exploitée Richesse génétique des laminaires en baie de Morlaix. Espèces à forte valeur commerciale (crustacés) Zones de pêche pour les phoques Habitats des poulpes, <b>langoustes</b> , ormeaux, etc.	Sensible aux conditions abiotiques, les laminaires ne tolèrent ni les variations de température et salinité, ni l'augmentation de la turbidité Exploitation par les goémoniers embarqués : scoubidou et peigne Pêche plaisance (casiers) pêche professionnelle aux ormeaux	<b>Grandes surfaces</b>  <b>Langouste observée régulièrement depuis 2/3 ans</b> <b>Zones à laminaires, fort enjeu car espèce commerciale</b>	<b>Très fort</b>
<b>Roches et blocs circalittoraux</b>	6038,09	<b>Forte diversité de faune fixée.</b> <b>Présence d'espèces à forte valeur patrimoniale ;</b>	Plongée scaphandre de loisir Pêche plaisance (ligne embarquée) →	La baie de Morlaix est une zone intéressante pour la gorgone, notamment	<b>Fort</b>		

Niveaux		Typologie Rebent (1) et correspondance N2000	Surface (Ha)	Rôle fonctionnel / Valeur patrimoniale	Interactions potentielles sur le site / Risque de perturbation	Remarques	Hiérarchisation
		<i>aucune</i>		<b>(gorgones verruqueuses, esp protégée en UK)</b> Habitat d'espèces spécialisées : <i>Tritonia nilsodhneri</i> (nudibranche), <i>Amphiotus dohrni</i> (cnidaire), <i>Simnia patula</i> (mollusque), gorgones Habitats « paysager »	nécrose des gorgones lors de la croche de fil de pêche croissance très lente des gorgones	sur les platiers horizontaux à 2m de profondeur ; Milieu naturellement stable, peu soumis au stress.	
<b>Habitats particuliers</b>							
+ profondeur -	Intertidal	<b>Retenues d'eau sur sédiments</b> <i>1140</i>	0,03	-	-	-	-
		<b>Moulières sur roches et blocs</b> <i>1170-3</i>	1,33	- espèces comestibles	- pêche à pied récréative	- peu accessibles, notamment à Primel - petites surfaces	-
		<b>Cuvettes en milieux rocheux</b> <i>1170-8</i>	0,39	-	-	-	-
		<b>Bancs à Lanice</b> <i>1140-3 ; 1140-4 ; 1160-2</i>	4,16	- quelques bivalves comestibles peuvent y être abondants (coques, ...) - rôle structurant sur le biotope et la biocénose associée car l'ensemble des processus sédimentaires et de l'interface se trouve modifié par ce "gazon" de tubes érigés qui freinent le courant et consolident le sédiment - zone de nourricerie pour les poissons et l'avifaune côtière	- pêche à pied récréative?	- habitat très peu stable --> très impactable par les aléas climatiques --> pas de mesures de gestion envisageables	-
		<b>Champs de blocs de la frange infralittorale</b> <i>1170-9</i>	5,52	- biodiversité exceptionnelle : peuplements animaux et végétaux très diversifiés ; - habitat de prédilection de nombreuses espèces à forte valeur commerciale (tourteau, étrille, pétoncle noir, ormeau..) ; - les larves et juvéniles de tourteau en	- pêche à pied récréative	très beau champ de blocs à Primel mais peu de pression car gros blocs difficilement retournables - Programme Life en cours	-

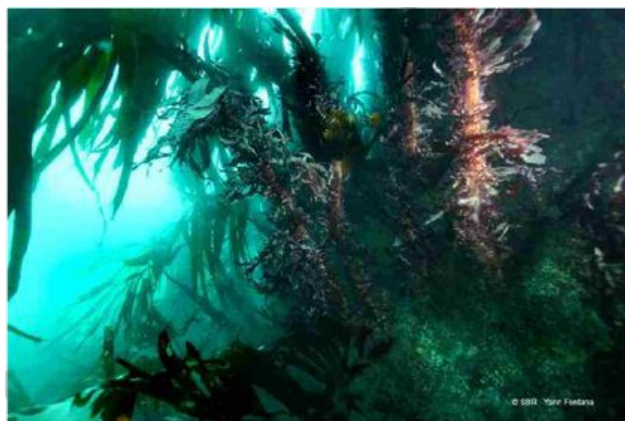
Niveaux		Typologie Rebent (1) et correspondance N2000	Surface (Ha)	Rôle fonctionnel / Valeur patrimoniale	Interactions potentielles sur le site / Risque de perturbation	Remarques	Hiérarchisation
				particulier, y trouvent un refuge durant leur croissance.			
+ profondeur -	Intertidal / Subtidal	<b>Herbiers de zostères</b> <i>1110-1 ; 1140</i>	676,31	<ul style="list-style-type: none"> <li>- parmi les <b>écosystèmes les plus productifs en biomasse (matière organique) et riche en biodiversité → hippocampes (OSPAR)</b></li> <li>- <b>zone de refuge, de nourriture, de reproduction et de nurserie pour de nombreuses espèces</b></li> <li>- la plus grande richesse spécifique est atteinte pour les herbiers de zostères marines subtidaux non perturbés en condition d'hydrodynamisme modéré</li> <li>- zones et de nourrissage essentiels, notamment pour les espèces d'intérêt économique (araignées, rougets, seiches, ...)</li> <li>- présence de familles, comme les syngnatidés, et de plusieurs espèces, notamment des invertébrés et des crustacés, quasi-spécifiques aux herbiers → intérêt patrimonial majeur de l'habitat</li> <li>- <b>Inscrits à la convention OSPAR</b></li> <li>- les deux espèces de zostères sont inscrites à la <b>liste rouge mondiale de l'UICN</b> (préoccupation mineure)</li> <li>- la zostère marine est également notée à l'<b>annexe I de la convention de Berne</b>.</li> <li>- zones privilégiées de nourrissage pour les bernaches, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lorsque les herbiers sont trop fragmentés, ou sous la forme de petites taches isolées, ce rôle structurant disparaît et les communautés benthiques associées tendent à s'appauvrir en terme de diversité, jusqu'à devenir comparables à celles trouvées dans le sédiment nu</li> <li>- <b>sensibles à l'arrachage mécanique</b></li> <li>- <b>engins de pêche traînants</b></li> <li>- <b>ragage des chaînes en zones de mouillages organisés</b></li> <li>- <b>arrachage direct par les ancres lors de mouillages forains</b></li> <li>- <b>pêche à pied récréative</b>, pouvant localement impacter notablement l'habitat, lors de la recherche de bivalves fouisseurs ou de vers avec des outils non adaptés</li> <li>- concessions ostréicoles découvrantes en surélévé et au sol</li> <li>- concessions en eau profonde</li> <li>- sensible à l'eutrophisation, à l'augmentation de la température et de la turbidité des eaux côtières</li> <li>- pêche à pied récréative à la moussette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- habitat avec tendance à l'accroissement en Bretagne (à confirmer)</li> <li>- suivis stationnels existants en baie sur les herbiers émergents</li> <li>- moins de connaissances sur le subtidal</li> <li>- <b>les surfaces présentes en baie sont importantes par rapport aux superficies régionales</b></li> <li>- DCSMM prévoit suivi des herbiers tous les 3 ans</li> <li>- <b>suivis surfaciques valent le coup sur les habitats structurés par des éléments biotiques</b></li> </ul>	<b>Très fort</b>
	Subtidal	<b>Bancs de maërl</b> <i>1110-3</i>	275 Ha en baie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diversité en faune et en flore très élevée : réservoir de biodiversité</li> <li>- zone de nurserie pour des espèces commercialement exploitées telles que les bivalves (coquille saint Jacques, palourdes, praires) et les jeunes stades de poissons (bar, dorade, lieu, rouget...)</li> <li>- habitat OSPAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- croissance très lente du maërl</li> <li>- sensibles à l'eutrophisation → effluents urbains et cultures marines</li> <li>- pêche aux engins traînants : pour certains types d'engins : enfouissement, disparition d'espèces sessiles de grande taille, bris des brins de maërl</li> <li>- algoculture → sans effet selon J. Grall,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- état moyen de conservation en baie de Morlaix</li> <li>- petite surface par rapport à la surface bretonne → pas un site majeur p/r à la Bretagne</li> <li>- présence en mosaïque mais peu de grandes surfaces</li> <li>- présence de brins de maërl éparpillés</li> </ul>	<b>Très fort</b>

Niveaux		Typologie Rebent (1) et correspondance N2000	Surface (Ha)	Rôle fonctionnel / Valeur patrimoniale	Interactions potentielles sur le site / Risque de perturbation	Remarques	Hierarchisation
				- zones de pêche privilégiées des oiseaux piscivores à évaluer	le banc est en bon état sous la concession.	dans la moitié de la baie - il existe un suivi en baie sur le banc de Guerheon - DCSMM prévoit suivi des bancs de maërl tous les 3 ans	

*Banc de maërl*



*Forêt de laminaires*

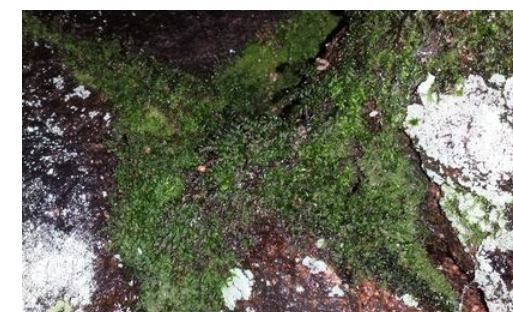


*Herbiers de zostères*



## ● Hiérarchisation des enjeux faune & flore

Espèces Faune	État de conservation	Tendance sur le site	Menaces principales	Enjeux de préservation
<b>Phoque gris</b> - <i>Halichoerus gripus</i>	Bon	=	Dérangement (fréquentation nautique ou aquatique) à proximité des reposoirs Nage avec les phoques (pas d'évaluation)	<b>Modéré</b>
<b>Marsouin commun</b> - <i>Phocoena phocoena</i>	Non évalué	Non évaluée	Dérangement (activités nautique et trafic maritime) Capture accidentelle par les engins de pêche	<b>Fort</b>
<b>Loutre d'Europe</b> - <i>Lutra lutra</i>	Bon	Non évaluée	Dégradation des habitats aquatiques et palustres Collision routière	<b>Modéré</b>
<b>Grand rhinolophe</b> - <i>Rhinolophus ferruquimenum</i>	Moyen	=	Dérangements par le public pendant l'hivernage Destruction des haies Diminution des zones pâturées Pesticides et vermifuges (ivermectine)	<b>Modéré</b>
<b>Petit rhinolophe</b> - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Moyen	=	Idem Grand rhinolophe	<b>Modéré</b>
<b>Barbastelle d'Europe</b> – <i>Barbastella barbastellus</i>	Moyen	=	Destruction des peuplements arborés linéaires / Traitements phytosanitaires	<b>Modéré</b>
<b>Lamproie marine</b> – <i>Petromyzon marinus</i>	Moyen	=	Morcellement des populations par les recalibrages/seuils, etc. Pollution et mise en suspension de matières organiques	<b>Modéré</b>
<b>Grande Alose</b> – <i>Alosa alosa</i>	Moyen	↗	Installation d'ouvrages sur les cours d'eau	<b>Modéré</b>
<b>Saumon atlantique</b> – <i>Salmo salar</i>	Bon	=	Aménagement des cours d'eau	<b>Modéré</b>
Espèces Flore	État de conservation	Tendance sur le site	Menaces principales	Enjeux de préservation
<b>Trichomanès remarquable</b> - <i>Trichomanes speciosum</i>	Moyen	=	Feux de camp dans la cavité	<b>Modéré</b>





## ● Hiérarchisation des enjeux Avifaunes

(Issue du groupe de travail « Experts Avifaune » du 27.07.14, étaient présents : Even de Kergariou, Yann Jacob & Roger Uguen (Bretagne Vivante), Gaël Moal et Xavier Rosec (ONCFS), Nolwenn Malengreau ( Morlaix communauté). Données complétées par l'étude avifaune en baie de Morlaix (Jacob&Rohr, 2013, Diagnostic de l'avifaune de la ZPS « baie de Morlaix »).

Cette hiérarchisation a été réalisée en prenant en compte : le statut de vulnérabilité de l'espèce, les effectifs nationaux ou internationaux, l'utilisation de la baie (reproduction, hivernage, migration, alimentation...), les effectifs en baie, l'historique de la baie, ainsi que les menaces locales ou les mesures de gestion envisageables pour garantir la pérennité de l'espèce localement.

Statut : N (Nicheur) ; nn (Non Nicheur)

Tendance récente : ↘ : en déclin ↗ : en hausse, = : stable, ↻ : fluctuant

Fonctionnalité : A (alimentation) ; R (repos) ; r (reproduction)

Espèces	Statut	Remarques	Tendance dans la ZPS	Menaces	Fonctionnalité de la baie en faveur de leur conservation			Enjeux de préservation
					A	R	r	
<b>Aigrette garzette</b>	N	La colonie du Dossen n'existe plus en 2014 suite à la création d'un cheminement mais s'est reportée sur Perharidy (3 couples). Effectifs reproducteurs sur les îlots non négligeables à l'échelle de la population bretonne.	↻	<b>Oiseaux présents sur le milieu marin proche et découvrant :</b>	x	x	x	<b>TRES FORT</b>
<b>Sterne de Dougall</b>	(N)	La baie abrite des îlots avec des habitats favorables et une tranquillité suffisante pour ces espèces. Ces îlots font partie d'un réseau peu étoffé de sites bretons favorables, notamment pour les Caugek et les Dougall.	↘ jusqu'à disparition	<u>Zones de nidification</u>	x	x	x	
<b>Sterne Pierregarin</b>	N			Dérangements anthropiques, kayak, kite-surf, escalade	x	x	x	
<b>Sterne caugek</b>	(N)			↗ jusqu'à	Prédations animales des	x	x	

Espèces	Statut	Remarques	Tendance dans la ZPS	Menaces	Fonctionnalité de la baie en faveur de leur conservation			Enjeux de préservation
			disparition	îlots et zones de nidification (visons, rats surmulots, goélands) Compétition spatiale avec d'autres espèces (goélands)  <u>Zones d'alimentation</u> Dérangements (fréquentation humaines, activités de loisirs nautiques et de bords de mer) Promeneurs avec des chiens non tenus en laisse Diminution des herbiers de zostères (Bernaches)  <b>Oiseaux présents sur le milieu marin profond</b> Pollutions des eaux (marées noires, dégazages) Capture accidentelle par les engins de pêches Diminution des ressources alimentaires (lançons)				FORT
<b>Barge rousse</b>	nn	Lorsqu'elles sont dérangées en Penzé elles vont se poser dans la réserve de chasse. Penzé site d'importance nationale, total en hiver : baie 2 % de la population nationale.	↗ avec variation		x	x		
<b>Chevalier aboyeur</b>	nn	Roscoff, Penzé, rade de Morlaix sites d'importance nationale, total en hiver : baie 5 % de la population nationale	↗		x	x		
<b>Chevalier gambette</b>	nn	Roscoff, Penzé, rade de Morlaix sites d'importance nationale, total en hiver : baie 9 % de la population nationale observée sur le littoral.	=		x	x		
<b>Courlis cendré</b>	nn	Penzé, Rade de Morlaix sites d'importance nationale, total en hiver : baie 3 % de la population nationale			x	x		
<b>Bernache cravant</b>	nn	Les effectifs de la baie sont non négligeables et atteignent certaines années le seuil de 1 %. La baie a un rôle de site de repli si un dérangement ou manque de nourriture se fait sentir sur d'autres sites bretons. L'effectif maximum est alors observé, souvent en février/mars. NB : En 91/92 des parcelles de céréales sont broutées par les Bernaches du côté de Penzé. Aucune incidence sur la production estivale n'avait été notée. A Bourgneuf, l'abrouissement de céréales d'hiver provoque des retards de pousse, rattrapés plus tard en saison, et donc sans incidence sur la récolte. Phénomène constaté à nouveau depuis l'hiver 2013/2014.	=		x	x		
<b>Bécasseau variable</b>	nn	Penzé site d'importance nationale, total en hiver : baie 3 % de la population nationale	↘		x	x		
<b>Bécasseau sanderling</b>	nn	Penzé et Roscoff sites d'importance nationale, total en hiver : baie 3 % de la population nationale	↗ avec variation	x	x			
<b>Hirondelle de rivage</b>	N	Les populations sont opportunistes et peuvent coloniser de nouveaux espaces favorables, notamment lors de l'apparition de petites falaises meubles suite à l'érosion du trait de côte. Une dizaine de colonies en baie. Espèce en déclin en Europe.	?	x	x	x		

Espèces	Statut	Remarques	Tendance dans la ZPS	Menaces	Fonctionnalité de la baie en faveur de leur conservation			Enjeux de préservation
<b>Cormoran huppé</b>	N	Le cormoran huppé est un bon indicateur de la fonctionnalité du milieu car il est sédentaire et pêche non loin des colonies. Le nombre de couples nicheurs diminue en baie. Forte responsabilité du littoral breton pour la reproduction du Cormoran huppé avec 80 % de l'effectif national. 180 couples en baie en 2013/6000 en Bretagne en 2012.	↘		x	x	x	
<b>Grand cormoran</b>		Un suivi de la production en jeunes et des récoltes de pelotes de réjection sont menés sur Ty saozon depuis cette année par Bretagne Vivante. Le protocole appliqué est celui de Cormor.	=		x	x	x	
<b>Tadorne de belon</b>	N	Zones de nourrissage de jeunes en Penzé à l'époque de plusieurs manifestations nautiques. Espèce facilement identifiable par le grand public, bon vecteur de vulgarisation.	↗		x	x	x	
<b>Huîtrier pie</b>	N	Effectif reproducteur non négligeable au regard des effectifs bretons et français (50 couples). Penzé, rade de Morlaix sites d'importance nationale en hivernage, total baie 3 % de la population nationale.	=		x	x	x	
<b>Goéland argenté</b>	N	Population en baisse constante. Le succès reproducteur est faible. Nombreux décès de jeunes poussins lié à une raréfaction des ressources alimentaires d'origine humaine (déchets ménagers, déchets de pêche)	↘		x	x	x	
<b>Grand gravelot</b>	(N)	Possibilité de modifier les pratiques sur les sites potentiellement intéressants, notamment les méthodes de nettoyage de plages à la groue à Saint-Pol-De-Léon.	Déclin et disparition en 2013		x	x	x	
<b>Grèbe à cou noir</b>	nn	Nombreuses variations d'effectifs inter-annuelle.	↗		x	x		
<b>Pluvier argenté</b>	nn	Site d'importance nationale en hivernage avec 1 % de la population nationale.	=		x	x		
<b>Bécasseau maubèche</b>	nn	Penzé site d'importance nationale en hivernage, total baie 2 % de la population nationale.	Pic de présence		x	x		

Espèces	Statut	Remarques	Tendance dans la ZPS	Menaces	Fonctionnalité de la baie en faveur de leur conservation			Enjeux de préservation
<b>Chevalier guignette</b>	nn	Penzé, rade de Morlaix, sites d'importance nationale en hivernage. Total baie 9 % de la population nationale mais à relativiser compte tenu de la large répartition de l'espèce et de sa détection partielle lors des comptages wetlands.	Légère augmentation avec variation		x	x		
<b>Chevalier arlequin</b>	nn	Penzé site d'importance nationale en hivernage, total baie 2 % de la population nationale.	↻		x	x		
<b>Tournepierre à collier</b>	nn	Penzé site d'importance nationale en hivernage, total baie 4 % de la population nationale.	↘		x	x		
<b>Goéland brun</b>	N		↻		x	x	x	
<b>Goéland marin</b>	N		Chute des effectifs et variation depuis 2009		x	x	x	
<b>Gravelot à collier intrrompu</b>	(N)	Idem Grand gravelot / actions	↘		x	x	x	
<b>Harle huppé</b>	nn	Effectifs importants en migration, tant à la remontée qu'à la descente, dépassant parfois la centaine. En hivernage, les effectifs sont faibles, avec des effectifs simultanés largement inférieurs à 100 individus.	↻		x	x		
<b>Grand corbeau</b>	(N)	Les populations françaises sont a priori stables. Il n'y a plus de nidification au sein du site depuis 2005 (Pointe de Primel). Deux autres anciens sites de reproduction au sein du site Natura 2000 : front de taille du Dourduff et Ty Saozon. Les couples nicheurs à proximité de la baie ne sont pas souvent observés au sein du site Natura 2000.	↘ jusqu'à disparition	x	x	x	<b>Cas particulier</b>	

Espèces	Statut	Remarques	Tendance dans la ZPS	Menaces	Fonctionnalité de la baie en faveur de leur conservation			Enjeux de préservation
<b>Courlis corlieu</b>	nn	Un des rares sites d'hivernage régulier de l'espèce en France, mais avec des effectifs marginaux par rapport à la population européenne. Toutefois, le site accueille de beaux passages migratoires non quantifiés, notamment sur Batz.	↗ avec variation		x	x		
<b>Canard siffleur</b>	nn	Penzé abritait autrefois de gros effectifs, puis l'espèce a quasi déserté la baie. L'espèce semble être de retour à Locquéholé et en Penzé. L'espèce est sensible au dérangement.	↘		x	x		
<b>Plongeon catmarin Plongeon imbrin Plongeon arctique</b>	nn	Le Plongeon imbrin est le seul à être observé régulièrement en baie. Seuls les individus proches de la côte sont contactés, pas de connaissance au large proche.	?		x			
<b>Macareux moine</b>	(N)	N'est plus nicheur depuis 2012. En limite sud de l'aire de répartition. Peu de connaissance sur sa présence dans la partie haute mer du site en internuptial.	Déclin et disparition en 2012		x		x	
<b>Guillemot de Troil</b>	(N)	Peu de connaissance sur sa présence dans la partie haute mer du site en internuptial.	?		x		x	
<b>Pingouin Torda</b>	nn	Peu de connaissance sur sa présence dans la partie haute mer du site en internuptial.	?		x			
<b>Puffin des Baléares</b>	nn	Espèce avec un statut de vulnérabilité fort (en danger d'extinction à l'échelle mondiale). Observation régulière en baie et proximité immédiate du site Natura 2000 avec la baie de Lannion qui accueillait à l'automne 2010 près de 30 % de la population mondiale.	?		x			
<b>Fou de bassan</b>	nn	Pas de colonie de reproduction au sein du site, mais la présence des 7 îles à proximité. Le rôle fonctionnel de la baie pour cette espèce n'est pas connu. Plusieurs pêcheries régulières ont été observées : plusieurs centaines de fous au nord-ouest de Batz, quelques dizaines au nord-est de la Méloine.	?		x			

Espèces	Statut	Remarques	Tendance dans la ZPS	Menaces	Fonctionnalité de la baie en faveur de leur conservation			Enjeux de préservation
<b>Martin pêcheur</b>	N	Sans doute reproducteur en Penzé et au petit Nice à St-Pol. Espèce à prendre en compte en cas d'ouverture de nouveaux tronçons de sentier côtier.	=		x	x	x	
<b>Fauvette pitchou</b>	N	Espèce présente en faible effectif dans le site mais affiliée à un habitat d'intérêt communautaire.	?		x	x	x	
Héron cendré, Spatule blanche, Bécasseau violet, Bécasseau minute, Pluvier doré, Barge à queue noire, Chevalier culblanc, Vanneau huppé, Bécassine des marais, Foulque macroule, Grèbe esclavon, Grèbe jougris, Grèbe castagneux, Grèbe huppé, Canard pilet, Canard colvert, Eider à duvet, Canard chipeau, Fuligule milouin, Fuligule milouinan, Fuligule morillon, Macreuse brune, Macreuse noire, canard souchet, Sarcelle d'hiver, Garrot à œil d'or, Labbe pomarin, Grand labbe, Labbe parasite, Labbe à longue-queue, Puffin des anglais, Océanite tempête, Fulmar boréal, Sterne arctique, Mouette rieuse, Mouette tridactyle, Mouette mélanocéphale, Mouette pygmée, Bruant des neiges, Traquet motteux, Faucon pèlerin								Moindre

*Aigrette garzette*



*Sterne de Dougall*



*Barge rousse*



*Chevalier gambette*



*Bernache cravant*



**L**e programme Natura 2000, reconnaissant ce patrimoine naturel, doit répondre aux objectifs de la Directive « Habitats, Faune, Flore » en conservant ou restaurant le bon état de conservation de la biodiversité d'intérêt européen. Ainsi, suite à la concertation mise en place les objectifs de gestion suivants ont été mis en avant :

### **A - Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.**

Cet objectif a pour ambition de mieux connaître la richesse naturelle et le fonctionnement des écosystèmes des sites Natura 2000 « Baie de Morlaix » et plus particulièrement les habitats et espèces d'intérêt communautaire, afin de suivre leur évolution et ainsi mieux les préserver.

### **B - Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels d'intérêt communautaire.**

Cet objectif reprend un engagement de la Directive « Habitats Faune Flore ». Il s'agit notamment de limiter la dégradation des habitats naturels par le piétinement, de lutter contre la fermeture des milieux naturels d'intérêt communautaire, de concourir aux bonnes pratiques de gestion des milieux terrestres et marins et de lutter contre les espèces invasives.

### **C - Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels.**

Cet objectif reprend un engagement de la Directive « Habitats Faune Flore ». Il s'agit de suivre l'évolution des populations de ces espèces, limiter leur dérangement et maintenir leurs habitats fonctionnels dans un état de conservation favorable à leurs exigences écologiques.

### **D - Poursuivre et développer les actions de communication et de sensibilisation du public et des usagers du site.**

Cet objectif vise à faire connaître la richesse naturelle et le fonctionnement des écosystèmes des sites Natura 2000 « Baie de Morlaix », et diffuser les informations concernant la sensibilité des milieux pour améliorer certains usages qui pourraient être à l'origine de perturbations écologiques. Il vise également à assurer une information régulière sur l'évolution du processus Natura 2000 et les réalisations induites.

### **E - Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs.**

Différents programmes ou projets en cours ou à venir sur le territoire ont des objectifs convergents avec ceux de Natura 2000. Des échanges avec les structures porteuses de ces différents projets permettront de mutualiser l'information et les moyens.



## 2 - Les mesures de gestion

L'engagement des États et de l'Union européenne est de préserver le patrimoine écologique sur le long terme au travers d'un réseau de sites Natura 2000. Pour répondre à ces engagements, la France a privilégié une politique contractuelle et volontaire en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000.

Le tableau suivant présente la déclinaison des objectifs en mesures de gestion qui pourront être mises en œuvre à l'aide de plusieurs outils spécifiques tels que les contrats Natura 2000 ou la charte Natura 2000, mais aussi sous forme d'actions de gestion complémentaires ou réglementaires concourant à atteindre les objectifs Natura 2000 (évaluation des incidences).

Le tableau précise également dans quel(s) groupe(s) de travail la fiche a été présentée et discutée lors de l'élaboration. Enfin, les priorités indiquées découlent de la hiérarchisation des enjeux identifiés dans le Tome I du Docob. Les priorités 1 et 2 sont accordées aux actions qui contribueront à répondre aux enjeux identifiés comme très fort et fort sur les sites Natura 2000.





● **Tableau de synthèse présentant l'ensemble des fiches « mesures de gestion »**


*I= Milieux marins proches et découvrants P= Milieux marins profonds T= Milieux terrestres*

Objectifs de gestion durable	Objectifs déclinés	Mesures	Groupe de travail			
			I	P	T	
A - Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation	A1.1 – Améliorer la connaissance sur les habitats marins et évaluer leur état de conservation	X	X		
		A1.2 – Améliorer la connaissance sur les habitats terrestres			X	
	A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation	A2.1 – Améliorer la connaissance sur les populations de mammifères marins			X	
		A2.2 – Améliorer la connaissance sur l'avifaune	X	X	X	
		A2.3 – Améliorer les connaissances sur les populations de chauves-souris			X	
		A2.4 – Améliorer la connaissance sur la population de loutre d'Europe			X	
	A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisir	A3.1 – Évaluer la sensibilité des habitats et espèces aux activités	X	X	X	
		A3.2 – Améliorer les connaissances entre les habitats Natura 2000 et les actions de pêche à pied de loisir	X			
		A3.3 – Évaluer l'impact des mouillages sur les herbiers et ancrages sur les fonds rocheux et proposer des solutions de mouillage écologique	X	X		
		A3.4 – Évaluer les risques liés aux activités de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire		X		
		A3.5 – Améliorer les connaissances sur les interactions entre les espèces d'intérêt communautaire et les activités de pêche professionnelle et de loisir		X		
	B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables	B1.1 – Préserver les herbiers de zostères	X	X		
		B1.2 – Préserver les biocénoses des substrats rocheux en milieu intertidal	X			

B - Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels d'intérêt communautaire		B1.3 – Préserver et restaurer les végétations de laisses de mer	X			
		B1.4 – Maintenir et restaurer les habitats des cordons de galets			X	
		B1.5 – Préserver les bancs de maërls		X		
		B1.6 – Préserver les forêts de laminaires		X		
	B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des zones humides littorales		B2.1 – Préserver les prés-salés et les vasières	X		X
			B2.2 – Préserver les mégaphorbiaies et prairies humides			X
	B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaises		B3.1 – Lutter contre l'érosion et maîtriser la fréquentation humaine sur le site			X
			B3.2 – Limiter la banalisation, l'embroussaillage et la dégradation des dunes, pelouses dunaires et habitats de falaises			X
	B4 – Préserver les habitats de landes et les milieux forestiers		B4.1 – Préserver les habitats forestiers			X
			B4.2 – Contrôler les dynamiques d'enfrichement, restaurer et maintenir les habitats de landes			X
	B5 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire		B5.1 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (conhyliculture, algoculture, exploitation d'algues, pêche...)	X	X	X
			B5.2 – Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux (chartes, etc.)	X	X	X
			B5.3 – Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables			X
		B6 – Évaluer les besoins d'adaptation du périmètre des sites Natura 2000 sur certains secteurs.				X
C - Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que	C1 – Assurer la conservation des oiseaux d'eau et marins de la Baie de Morlaix	C1.1 – Maintenir et renforcer les conditions favorables à la nidification des oiseaux marins et côtiers dans les habitats favorables	X	X	X	
		C1.2 – Améliorer les conditions d'accueil des oiseaux non nicheurs	X	X	X	
		C2 – Concourir au maintien des populations de loutres en Finistère Nord			X	

leurs habitats fonctionnels	C3 – Mettre en œuvre une gestion des espaces naturels et anthropisés favorable au maintien des chauves-souris				X
	C4 – Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des poissons migrateurs				X
	C5 – Maintenir et protéger l'habitat du Trichomanès remarquable				X
D - Poursuivre et développer les actions de communication générale et de sensibilisation du public et des usagers du site	D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public		X	X	X
E - Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs	E1 - Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs		X	X	X
	E2 – Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel et assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire	E2.1– Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire	X	X	X
		E2.2– Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines (dispositif ORSEC terrestre, Plan Communaux de Sauvegarde)	X	X	X
	E3 – Développer et orienter des politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels				X

● **Présentation d'une fiche type « Mesures de Gestion »**

A	XX	<b>Priorité</b> 1 2 <b>3</b> 4				
ggg						
<div style="border: 1px solid blue; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;">Cadre</div>						
<b>Secteur(s) concerné(s)</b>  <b>Constat(s) et problématique</b>	<b>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)</b>  <i>Symbole indiquant le lien avec la directive « Oiseaux »</i>					
<div style="border: 1px solid blue; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;">Actions</div>						
-						
<div style="border: 1px solid blue; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;">Modalités de mise en oeuvre</div>						
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels				
Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels					
<b>Echéancier</b>						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
<b>Objectifs/mesures du Docob liés :</b>						
<div style="border: 1px solid blue; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;">Indicateurs de suivi et d'évaluation</div>						
<b>Indicateurs de réalisation</b>						
<b>Indicateurs de résultats</b>						

## A1.1 Améliorer la connaissance sur les habitats marins et évaluer leur état de conservation

### A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation

#### Cadre

##### Secteur(s) concerné(s)

Partie marine de la zone Natura 2000

##### Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Habitats marins : substrats meubles, substrats rocheux et habitats particuliers (EUR 27 1130, 1140, 1160 et 1170)

##### Statut foncier : -

##### Constat(s) et problématique

Sur le site Natura 2000 « Baie de Morlaix », différents jeux de données cartographiques relatifs aux habitats naturels marins d'intérêt communautaire sont disponibles ou en cours de validation. Les différentes sources d'informations ne sont pas toujours homogènes dans les typologies ou les descriptions des habitats. Les calculs de surface sont rendus difficiles à ce titre.

Malgré cela, le site Natura 2000 a bénéficié des programmes CartHam et REBENT qui apportent une bonne connaissance de ces habitats. La finalisation de la compilation de ces cartes dont la réalisation est en cours par l'IFREMER permettra d'obtenir une carte complète et valorisable au travers des actions d'acquisition de connaissances complémentaires ou de gestion envisagées.

Par ailleurs, la surface du site Natura 2000 étant importante, la fiabilité des données n'est pas la même sur l'ensemble du site. Ainsi, certaines données obtenues sont sans doute trop peu précises pour répondre à des questions de gestion très locales (localisation précise de certains habitats marins, évaluation de l'impact d'activités sur ces habitats, etc.).

Les suivis REBENT ou DCE peuvent participer à l'évaluation de l'état de conservation des habitats au sein des sites ou alimenter une expertise scientifique à partir des connaissances existantes.

Le programme de surveillance de la DCMM pourra également permettre en partie d'évaluer et suivre l'état écologique des habitats dans certains cas. Cependant, la connaissance scientifique reste limitée dans ce domaine et la définition du bon état de conservation est loin d'être réalisé pour tous les habitats.

#### Actions

**A1.1.a : Communiquer sur les travaux d'homogénéisation / intégration des différents jeux de données cartographiques relatifs aux habitats marins afin d'obtenir un jeu de données unique uniformisé.** Travail réalisé par l'IFREMER

**A1.1.b : Évaluer les besoins locaux de connaissances pour répondre aux objectifs Natura 2000 et améliorer la gestion.** Natura 2000 a pour objectif d'améliorer ou de maintenir un bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'évaluation et le suivi de l'état de conservation, y compris la fonctionnalité des habitats marins sur le site seraient donc nécessaires. D'autre part, la mise en oeuvre de la méthode « Évaluation des risques de dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime » (2012) nécessite l'évaluation de la sensibilité des habitats marins du site aux pressions physiques.

Il s'agira d'évaluer l'opportunité de compléter les connaissances sur tout ou partie du site Natura 2000 en fonction des besoins et des priorités en matière de gestion. A titre d'exemple, on peut citer :

- des suivis surfaciques (descripteur de l'état de conservation) des herbiers de zostères pourraient être envisagés afin de suivre l'évolution de cet habitat constituant un enjeu fort ;
- l'exploitation des macro-algues intertidales et subtidales est importante sur le site. Des études complémentaires relatives à l'état de conservation des peuplements des habitats rocheux (inventaire de la biodiversité des macro-algues, détermination et suivi de leur biomasse, etc.) pourraient également être menées afin d'améliorer les connaissances. Sur ce point, il s'agira de s'inspirer des travaux menés dans le cadre du Parc naturel marin d'Iroise (PNMI) afin de proposer des actions cohérentes à l'échelle du Nord-Ouest Finistère ;
- des suivis des bancs de maërl (habitat prioritaire) pourraient être envisagés sur le site en lien avec les programmes

sur le sujet en cours;

- une veille sur les espèces invasives.

La station biologique de Roscoff et l'IFREMER travaillent depuis 2014 sur un projet commun sur le plateau de la Méloine financé par l'Agence des aires marines protégées. Ce projet vise à caractériser la morphologie du plateau et la diversité des habitats et des peuplements benthiques.

Depuis mars 2015, la station biologique de Roscoff mène, dans le cadre du projet IMPECAPE (« Evaluation des impacts écologiques engendrés par pressions physiques sur les habitats benthiques : cas de la pêche et de l'extraction ») des études afin de produire des indicateurs de l'état écologique et de l'état de conservation des habitats benthiques face aux pressions physiques qui s'y exercent en relation avec la pêche aux arts traînants ou l'extraction de granulats.

**A1.1.c : Mener les études complémentaires identifiées** et notamment celles citées ci-dessus. Ces études pourront être menées en priorité sur les habitats marins particuliers (cf. mesure B1.1).

**A1.1.d : Participer aux éventuels programmes nationaux ou internationaux d'amélioration des connaissances et instaurer une veille sur les projets développés au sein d'autres aires marines protégées (AMP) connaissant des problématiques similaires** (réseau de gestionnaires d'AMP).

Projet Neoseas, Valmer II...

### Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>A1.1.a : Réaliser l'homogénéisation des jeux de données</b>	DREAL	IFREMER	Sur devis	DREAL
<b>A1.1.b : Évaluer les besoins locaux de connaissances</b>	AAMP, Opérateurs Natura 2000	IFREMER, DREAL, station biologique de Roscoff, laboratoires universitaires, associations de plongée, comités des pêches du Finistère et de Bretagne	Animation N2000	AAMP, crédits européens
<b>A1.1.c : Mener les études complémentaires identifiées</b>	AAMP, Opérateurs N2000, DREAL	IFREMER, DREAL, station biologique de Roscoff, laboratoires universitaires,	Sur devis	AAMP, crédits européens
<b>A1.1.d : Participer aux éventuels programmes nationaux ou internationaux</b>	AAMP, Opérateurs N2000	associations de plongée, usagers de la mer	Animation N2000	AAMP, crédits européens

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
<b>A1.1.a</b>						
<b>A1.1.b</b>						
<b>A1.1.c</b>						

**Objectifs/mesures du Docob liés :**

Cette fiche action est à relier aux fiches actions A3.4 et A3.5 relatives à l'analyse risque pêche et B1.1, B1.2,3, B1.6 et B1.7 relatives aux habitats remarquables du site.

**Indicateurs de suivi et d'évaluation****Indicateurs de réalisation**

- connaissance des habitats (nombre d'études permettant d'acquérir de la connaissance sur les habitats marins) ;
- nombre de publications scientifiques en lien avec la baie de Morlaix ;
- cartographie précise des habitats (superficie de chaque habitat marin à enjeu fort couvert par une cartographie précise datant de moins de 5 ans).

**Indicateurs de résultats**

- état de conservation des habitats de substrats meubles ;
- état de conservation des habitats de substrats rocheux ;
- état de conservation des habitats particuliers.

A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Partie terrestre de la zone Natura 2000

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Habitats terrestres

**Statut foncier :** Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés

Constat(s) et problématique

Morlaix communauté et la communauté de communes du Pays Léonard sont gestionnaires des espaces du Conservatoire du littoral et des espaces naturels sensibles appartenant au Conseil général du Finistère. Des actions ont été réalisées sur certains sites qui bénéficient de plans de gestion permettant le maintien ou la restauration des habitats d'intérêt communautaire. D'autres secteurs abritant des habitats d'intérêt communautaire n'ont pas fait l'objet d'actions particulières. Un inventaire et une cartographie des espèces invasives a été en partie réalisée notamment sur l'île Calot mais serait à réaliser sur les autres sites. La présence d'espèces invasives est confirmée sur d'autres secteurs du site Natura 2000 mais n'ont pas été cartographiées (Pointe de Perarhidy, Littoral de Santec, etc.). Une prochaine étude visant à proposer des mesures de gestion sur les espèces végétales patrimoniales sur le territoire de Morlaix communauté sera réalisée en 2015 par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB). Certaines espèces ciblées sont situées dans le périmètre Natura 2000 et sur des habitats d'intérêt communautaire.

Actions

**- A1.2.a : Élaborer un programme de suivi de l'évolution des habitats (collaboration avec le CBNB)**

L'objectif serait de définir en collaboration avec le CBNB un protocole pour suivre les milieux. Ainsi, suivant les types de milieux et leur sensibilité, pourraient être mis en place des relevés phytosociologiques par quadra ou par transect, avec des localisations des coordonnées GPS pour suivre l'évolution. Des photographies aériennes peuvent aussi permettre de suivre l'évolution des milieux et d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en place.

**- A1.2.b : Mettre en place/poursuivre une veille sur la présence d'espèces invasives et rudérales**

Il s'agira d'inventorier et de cartographier ces espèces sur l'ensemble du site Natura 2000 et réaliser un suivi des stations existantes pour suivre l'évolution. Ce suivi permettra de prioriser les actions à mettre en place (arrachage, fauche ; etc.) et d'évaluer l'efficacité de la gestion.

**- A1.2.c : Mettre à jour la cartographie des habitats d'intérêt communautaire**

Lors de l'évaluation du Docob, cette mise à jour permettra d'observer les modifications de distribution des habitats et des espèces et ainsi d'évaluer l'efficacité des actions de gestion mises en place.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>A1.2.a : Élaborer un programme de suivi</b>	Opérateurs N2000, gestionnaires	CBNB, CG 29, CDL, communes, associations, propriétaires privés	Inclus dans la mission d'animation Natura 2000	
<b>A1.2.b : Mettre en place/poursuivre une veille sur la présence d'espèces invasives et</b>				



rudérales			
<b>A1.2.c : Mettre à jour la cartographie des habitats d'intérêt communautaire</b>	DREAL, opérateur N2000		Sur devis DREAL, fonds européens

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A1.2.a						
A1.2.b						
A1.2.c						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

- A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs ;  
 B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaise ;  
 B4 – Préserver les habitats de landes et les milieux forestiers ;  
 B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;  
 B6 – Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et des espèces ;  
 C2 – Garantir les potentialités d'accueil des populations de mammifères marins ;  
 C3 – Mettre en œuvre une gestion des espaces naturels et anthropisés favorable au maintien des chauves-souris ;  
 C5 – Maintenir et protéger l'habitat du Trichomanès remarquables ;  
 E3 – Développer et orienter des politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Indicateurs de réalisation

- programme de suivi opérationnel et mis en œuvre ;
- cartographie et base de données sur les espèces invasives présentes sur les sites Natura 2000.

### Indicateurs de résultats

- amélioration des connaissances sur la présence d'espèces invasives sur le site Natura 2000.

**A2.1 Améliorer la connaissance sur les populations de mammifères marins**

**A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur états de conservation**

**Cadre**

**Secteur(s) concerné(s)**  
Parties marines du site

**Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)**  
1364- Phoque gris  
1351- Marsouin commun

**Statut foncier :** -

**Constat(s) et problématique**

Le phoque gris est présent toute l'année en baie de Morlaix avec des effectifs fluctuants et notamment à la baisse pendant les périodes de mue, de mise bas... Un suivi des effectifs sur les reposoirs est en place depuis 2012. Le marsouin commun est régulièrement présent sur le site mais surtout à l'extérieur de celui-ci, plus au large notamment face à la baie de Morlaix (données SAMM). La répartition de cette espèce reste mal connue tout comme ses exigences écologiques. Les programmes d'amélioration des connaissances et les mesures de gestion permettant la conservation de ces espèces ne seront efficaces que si elles sont mises en œuvre à plus large échelle que celle du seul site Natura 2000 « Baie de Morlaix ».

**Actions**

**- A2.1.a : Assurer le suivi du groupe de phoques gris**

Ce suivi mensuel des reposoirs à marée basse, réalisé par Bretagne Vivante et financé par l'Agence des aires marines protégées, selon le protocole standardisé adopté par d'autres sites bretons, devra être pérennisé. Il pourra être complété par un programme de photo-identification nécessitant des sorties de terrain spécifiques à marée haute. L'objectif de ce programme serait de constituer un catalogue photographique commun aux sites bretons afin de mieux comprendre les échanges existants entre les groupes.

**- A2.1.b : Participer aux programmes inter-sites et/ou nationaux d'amélioration des connaissances sur les mammifères marins.** Il s'agira notamment de participer aux actions qui seront menées dans le cadre du projet Interreg « Prédateurs supérieurs ». Les suivis ornithologiques par transects en mer pourront également être mis à profit pour améliorer la connaissance des mammifères marins. De plus, des programmes de suivi par acoustique fixe ou mobile pourront être mis en œuvre à l'échelle inter-sites.

**- A2.1.c : Promouvoir localement les démarches de sciences participatives « mammifères marins »**

Il s'agira de déployer localement et/ou de renforcer la communication sur les outils de sciences participatives existants dans le domaine et notamment OBS MAM développé par le Groupement d'Étude des Cétacés du Cotentin (GECC) dans un objectif d'amélioration de la connaissance mais également de sensibilisation du grand public. Pour cela, un réseau d'observateurs du milieu marin pourra être mobilisé en proposant aux centres nautiques, clubs de plongées et associations de plaisanciers de signaler, sur la base du volontariat, leurs observations de mammifères marins ou autres espèces croisées lors de leurs sorties en mer.

**Modalités de mise en œuvre**

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
<b>A2.1.a : Assurer le suivi du groupe de phoques gris</b>	AAMP Opérateurs Natura 2000	Bretagne Vivante	12 000 euros/an avec l'alimentation du	AAMP Opérateurs Natura 2000

			catalogue	
<b>A2.1.b : Participer aux programmes nationaux d'amélioration des connaissances sur les mammifères marins</b>	AAMP Opérateurs Natura 2000	Partenaires français et européens : gestionnaires, ONG, Océanopolis, Pélagis, usagers de la mer et notamment prestataires touristiques de découverte des phoques	À établir en fonction des projets qui seront retenus	AAMP Opérateurs Natura 2000 crédits européens
<b>- A2.1.c : Promouvoir localement les démarches sciences participatives « mammifères marins »</b>	AAMP Opérateurs Natura 2000	GECC, usagers de la mer	7000 euros/an	AAMP Opérateur natura 2000 crédits européens

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A2.1.a						
A2.1.b						
A2.1c						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

Fiche action A3.5 et A3.1 relatives aux interactions entre espèces et activités humaines.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Indicateurs de réalisation

- science participative (nombre d'observations opportunistes enregistrées dans OBS MAM par an) ;
- collaborations inter-sites.

### Indicateurs de résultats

- taux d'occupation des reposoirs par les phoques gris par mois ;
- dynamique de la population de phoques gris ;
- effectifs moyens estimés de marsouins ;
- taux de représentativité du site pour les mammifères marins d'intérêt communautaire.

## A2.2 Améliorer la connaissance sur l'avifaune

### A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur états de conservation

#### Cadre

##### Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du site

##### Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Landes atlantiques littorales ; végétation de falaise  
Oiseaux annexe 1 de la DO



**Statut foncier :** Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés

##### Constat(s) et problématique

L'avifaune nicheuse de la baie de Morlaix est suivie régulièrement depuis 1950 (1978 pour l'avifaune hivernante). En revanche, aucune donnée n'a été récoltée sur le littoral de l'île de Batz, tant en période de nidification qu'en période internuptiale. Par ailleurs, l'île constitue un point de vue avancé en mer dans la partie marine de la ZPS et le nord de l'île est le théâtre d'une importante activité d'alimentation des oiseaux de mer sous certaines conditions de vent et probablement de courant et de saison. Une pêcherie de fou de bassan a été repérée au large de l'île, le chenal de l'île de Batz et le vaste estran sableux situé à l'est de l'île jusqu'à Ti Saozon constitue une zone de pêche importante pour les sternes tant en période de nidification que de migration pré-nuptiale et nécessiterait d'être mieux connue pour caractériser l'importance de la ZPS pour la conservation des espèces.

Hormis une étroite bande côtière, l'essentiel de la surface marine de la ZPS se trouve hors de portée des observateurs depuis la côte et l'utilisation de cet espace par les oiseaux est mal connue.

Les secteurs terrestres du site Natura 2000 sont constitués de falaises atlantiques, de landes sèches littorales, etc. Autant d'habitats propices à l'accueil d'oiseaux terrestres. Le diagnostic « avifaune » réalisé par Bretagne-Vivante a montré qu'il y avait peu de données sur certaines espèces d'oiseaux terrestres pour décrire les potentialités d'accueil du site. Sont concernées, l'hirondelle des rivages et la fauvette pitchou où la répartition et le nombre de couple nicheur n'est pas connu. La base de donnée est également incomplète pour le traquet motteux, etc.

A noter également, plusieurs retours d'exploitants agricoles faisant part de la présence de bernaches à brouter les cultures entre décembre et mars. Dans certains cas, il n'y a pas eu de conséquences sur les rendements et dans d'autres cas des dommages ont été causés.

#### Actions

##### - A2.2.a : Réaliser un inventaire des oiseaux fréquentant les secteurs terrestres de la ZPS au cours du cycle annuel.

Ce travail pourrait être mené sous forme d'atelier impliquant la participation des ornithologues amateurs, des volontaires saisonniers de la réserve ornithologique ou encore les étudiants de BTS GPN du lycée de Suscinio à partir d'un protocole établi et supervisé par les ornithologues de Bretagne-Vivante.

##### - A2.2.b : Améliorer les connaissances sur l'avifaune du littoral de l'île de Batz (tant en période de nidification qu'en période internuptiale).

Une prospection du littoral de l'île au cours d'un cycle annuel complet permettrait dans un premier temps d'évaluer l'importance de ce secteur de la ZPS pour la conservation de certaines espèces.

##### - A2.2.c : Améliorer les connaissances sur les oiseaux pélagiques

Des campagnes de prospection en mer pourraient être menées à l'image de celles proposées dans l'étude SKRAPESK sur les zones d'alimentation des sternes de 2012 à 2014. De telles campagnes permettraient d'apporter des informations sur les espèces pélagiques détectées essentiellement lors des séances de seawatch mais dont le lien avec la masse d'eau de la ZPS n'est pas connu. Dans le cadre du projet INTERREG « Prédateurs supérieurs » déposés par l'Agence des Aires Marines Protégées, trois gestionnaires dont Morlaix communauté et trois associations naturalistes se sont associées pour proposer une acquisition de connaissance offshore sur la distribution spatio-temporelle des oiseaux marins et des mammifères marins sur un cycle d'un an et sur les sites Natura 2000 « Baie de Morlaix », « Côte de Granite rose-îles » et « Trégor-Goëlo ». Ces résultats permettront à la fois de définir l'état initial des ZPS concernées, de compléter les autres études menées sur le territoire (suivi Fou de Bassan, suivi des colonies d'oiseaux marins nicheurs...). Si le projet est retenu, ces travaux pourront débuter dès 2016.

- **A2.2.d : Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité des zones d'alimentation et les interactions avec les activités humaines.** Ceci concerne notamment les bernaches qui viennent brouter les cultures parfois jusqu'à 2 km dans les terres. Un groupe de travail sera à mettre en place et des conseils seront apportés aux exploitants.

### Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>A2.2.a : Réaliser un inventaire des oiseaux fréquentant les secteurs terrestres</b>	Opérateurs N2000 Bretagne-Vivante	Opérateur N2000 Bretagne-Vivante, gestionnaires, CG 29, CDL, collectivités, associations, lycées, propriétaires privés,	Sur devis Animation Natura 2000	Animation N2000, autre
<b>A2.2.b : Améliorer les connaissances sur l'avifaune du littoral de l'île de Batz</b>	Opérateurs N2000 Bretagne-Vivante AAMP			
<b>A2.2.c : Améliorer les connaissances sur les oiseaux pélagiques</b>	Opérateurs N2000 Bretagne-Vivante AAMP			
<b>A2.2.d : Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité des zones d'alimentation et les interactions avec les activités humaines</b>	Opérateurs N2000	Exploitants agricoles, Bretagne-Vivante, Réseau National Bernache, ONCFS, etc.	Animation Natura 2000	

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A2.2.a						
A2.2.b						
A2.2.c						
A2.2.d						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs ;  
 B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables ;  
 B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des zones humides littorales ;  
 B4 – Préserver les habitats de landes et les milieux forestiers ;  
 B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;  
 B6 – Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et des espèces ;  
 C1 – Assurer la conservation des oiseaux d'eau et marins de la baie de Morlaix.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

#### Indicateurs de réalisation

- bases de données sur l'avifaune terrestre et sur l'avifaune pélagique ;

- base de données sur les oiseaux fréquentant le littoral de l'île de Batz ;
- groupe de travail mis en place ;
- nombre de rencontres et conseils apportés aux exploitants.

***Indicateurs de résultats***

- bon rendement des cultures.

A

## A2.3 Améliorer la connaissance sur les populations de chauves-souris

### A2 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur états de conservation

#### Cadre

**Secteur(s) concerné(s)**

Partie terrestre de la zone N2000 et périphérie (rayon d'action des chauves-souris)

**Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)**

Mégaphorbaies ; hêtraies-chênaies à houx ; ormaies littorales\* ; aulnaies frênaies\*  
Grand rhinolophe ; Petit rhinolophe ; Barbastelle d'Europe

**Statut foncier :** Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés

**Constat(s) et problématique**

Un plan national d'action chiroptères (2009-2013) et un contrat nature régional sur les chauves-souris ont permis au Groupe Mammalogique Breton et à Bretagne Vivante de renforcer les actions d'inventaires des gîtes et les suivis des populations déjà mis en place.

A ce jour, sur le site N2000 il n'y a pas eu d'études précises sur les chauves-souris qui occupent le secteur. En revanche, le suivi annuel de certains gîtes d'hivernage (blockhaus, etc.) est réalisé par le gestionnaire et/ou le GMB. D'autres gîtes (un blockhaus à Primel, blockhaus à Santec, etc.) restent aujourd'hui à prospecter.

#### Actions

- **A2.3.a : Réaliser un inventaire des espèces de chauves-souris présentes sur la zone** (écoute d'ultra-son passive). Les détecteurs pourraient être posés la nuit dans 3 points identifiés à l'ouest du site et trois points à l'est.
- **A2.3.b : Inventorier les gîtes potentiels, les prospecter et identifier les besoins de prospections et d'aménagement à envisager.** Il s'agira d'inventorier les gîtes potentiels n'ayant pas encore fait l'objet de prospection.

#### Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>A2.3.a : Réaliser un inventaire</b>	Opérateur N2000	GMB, Bretagne Vivante, gestionnaires, CG29, CDL, collectivités, propriétaires privés	Sur devis	Etat/Europe
<b>A2.3.b : Réaliser une prospection des gîtes potentiels</b>			Inclus dans la mission d'animation Natura 2000	

**Echéancier**

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
<b>A2.3.a</b>						
<b>A2.3.b</b>						

**Objectifs/mesures du Docob liés :**

A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs ;

B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt

communautaire ;

B6 – Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et des espèces ;

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### **Indicateurs de réalisation**

- rapports d'études sur les habitats favorables et inventaires ;
- nombre de gîtes potentiels prospectés / nombre de gîtes potentiels identifiés.

### **Indicateurs de résultats**

- amélioration des connaissances sur les chiroptères ;
- prise en compte des résultats dans les projets d'aménagement du territoire ;
- occupation des gîtes.



A	<h2 style="margin: 0;">A2.4 Améliorer la connaissance sur la population de loutre d'Europe</h2>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 2px; display: inline-block;">Priorité</div>
		<div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100px;"> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">1</span> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">2</span> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px; background-color: yellow;">3</span> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">4</span> </div>

**A2 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur états de conservation**

**Cadre**

<p><b>Secteur(s) concerné(s)</b> Zone N2000 et périphérie (bassin versant)</p>	<p><b>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)</b> Mégaphorbiaies, prés-salés ; Loutre d'Europe</p>
--	--

**Statut foncier :** Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés

**Constat(s) et problématique**  
Depuis 2002, des indices de présence sont relevés régulièrement en fond d'estuaires (Pennelé et Dourduff). Les petits cours d'eau côtiers ont ensuite été colonisés entre le Dourduff et Primel. Plusieurs observations sont également réalisées depuis 2007 sur la Penzé. La dégradation des zones humides et des cours d'eau peut menacer le bon état de conservation de l'espèce sur le site. A noter également que les ouvrages routiers surplombant les cours d'eau peuvent présenter un risque élevé de collisions routières. En 2006, une collision avec une loutre a été recensée sur la route longeant le port du Dourduff et l'estuaire de Morlaix.

**Actions**

- **A2.3.a : Identifier les risques de collisions routières sur le site** aux croisements des aménagements hydrauliques et des axes routiers. Par soucis de cohérence, cette action pourra s'étendre à l'ensemble du bassin versant du Dourduff, et de la Penzé
- **A2.3.b : Réaliser des prospections des sites identifiés.**

**Modalités de mise en oeuvre**

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>A2.3.a : Identifier les risques de collisions routières sur le site</b>	Opérateur N2000	GMB, gestionnaires, CG 29, CDL, collectivités, associations, propriétaires privés, Syndicat Mixte du trégor, Syndicat mixte du Haut-Léon, CPIE du Pays de Morlaix	Sur devis	Etat+Europe
<b>A2.3.b : Réaliser des prospections des sites identifiés.</b>			Inclus dans l'animation N2000	

**Echéancier**

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A2.3.a						

A2.3.b

**Objectifs/mesures du Docob liés :**

A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs ;

B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;

C2 – Garantir les potentialités d'accueil des populations de mammifères marins.

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

**Indicateurs de réalisation**

- rapport d'étude sur les risques de collision.

**Indicateurs de résultats**

- prise en compte des résultats dans les projets d'aménagement du territoire.

Priorité

1 2 3 4

A

### A3.1 Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs

#### A3 – Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs

##### Cadre

**Secteur(s) concerné(s)**

Zone N2000 et périphérie (bassin versant)

**Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)**

Tous



**Statut foncier :** Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés

**Constat(s) et problématique**

Afin de proposer des mesures de gestion adaptées, mais aussi d'apporter des réponses à certains porteurs de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000, une connaissance plus approfondie sur les interactions entre les activités et les habitats/espèces présents sur le site peut être nécessaire. Cela est particulièrement vrai pour les habitats et les espèces marines sur lesquels les connaissances sont encore limitées.

##### Actions

- **A3.1.a : Analyser la sensibilité des habitats et espèces terrestres aux activités humaines sur le site.** Il s'agira de relever la fréquentation, d'analyser les impacts et de proposer des mesures de gestion en concertation avec les représentants concernés (escalades, etc.). Certaines activités sont déjà encadrées et soumises à évaluation des incidences. Un retour d'expériences sur ces évaluations pourrait être intéressant (ex : bilan d'un trail avec l'organisateur suite à une manifestation).

- **A3.1.b : Analyser la sensibilité des habitats et espèces marines aux activités humaines sur le site.**

Un Life « Pêche à pied récréative » porté par l'AAMP et mis en œuvre localement par le CPIE est en cours et vise à analyser également la sensibilité des habitats marins (herbiers de zostères et champs de blocs) aux pratiques de pêche à pied de loisirs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire relative à la prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle dans les documents d'objectifs Natura 2000, une étude spécifique sera réalisée. Cette action est détaillée dans les fiches A3.4 et A3.5. .

D'autres pratiques, potentiellement impactantes pourront aussi être étudiées (ex : nage avec les phoques, impact de la plongée sur les habitats marins, pêche de loisirs, etc.) et pourraient faire l'objet d'une charte Natura 2000. Dans le cas de la nage avec les phoques, une étude spécifique pourrait être réalisée à partir de bibliographie et d'observations de terrain afin de vérifier que cette activité n'est pas source de dérangement pour cette espèce et ainsi promouvoir au travers d'une charte, les bonnes pratiques à mettre en œuvre

- **A3.1.c : Participer et suivre les programmes nationaux d'amélioration des connaissances sur cette problématique**

Le MNHN a engagé un travail d'évaluation de la sensibilité des habitats marins aux activités. Une veille sur le sujet pourra être réalisée. Des expérimentations locales, menées en lien avec la Station Biologique de Roscoff pourraient également être envisagées dans un second temps.

- **A3.1.d : Valoriser auprès des usagers les résultats et les intégrer dans la gestion** du site et dans la définition de projets de nouvelles activités.

##### Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>A3.1.a : Analyser la</b>	Opérateurs	CBNB, AAMP,	Sur devis si compris dans une étude plus globale	

<b>sensibilité des habitats et espèces terrestres aux activités humaines sur le site</b>	N2000, CG29, Cdl, gestionnaires	DREAL, Bretagne vivante, Station biologique de Roscoff, CPIE, CG29, Cdl, Ifremer, Université, collectivités, associations d'usagers, porteurs de projet, professionnels et leurs représentants, DDTM	et/ou inclus dans la mission d'animation N2000
<b>A3.1.b : Analyser la sensibilité des habitats et espèces marines aux activités humaines sur le site</b>	DREAL, AAMP, opérateurs N2000		
<b>A3.1.c : Participer et suivre les programmes nationaux d'amélioration des connaissances sur cette problématique</b>	Opérateurs N2000		
<b>A3.1.d : Valoriser les résultats auprès des usagers et les intégrer dans la gestion</b>			

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A3.1.a						
A3.1.b						
A3.1.c						
A3.1.d						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;

D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

#### Indicateurs de réalisation

- nombre d'analyses.

#### Indicateurs de résultats

- amélioration du niveau de connaissances sur les interactions
- sensibilisation des usagers à ces interactions
- prise en compte des résultats dans les plans, programmes, projets divers.

A	<b>A3.2 Améliorer les connaissances sur les interactions entre les habitats Natura 2000 et les activités de pêche à pied de loisir</b>	Priorité 1 2 3 4		
<b>A3 – Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs</b>				
<b>Cadre</b>				
<b>Secteur(s) concerné(s)</b> Zones de pêche à pied de loisir	<b>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)</b> Habitats marins (herbiers, champs de blocs principalement) Habitats fonctionnels (herbiers et zones sablo-vaseuses) : limicoles, bernaches cravants			
<b>Statut foncier</b> : Domaine Public Maritime				
<b>Constat(s) et problématique</b>				
<p>La pêche à pied récréative est une activité non structurée exercée par des pratiquants libres. Elle se pratique sur la quasi totalité des estrans du site Natura 2000. Les secteurs les plus fréquentés sont la vasière de Saint Pol de Léon et les abords de l'île Callot à Carantec.</p> <p>La pêche à pied de loisir est en interaction non seulement <b>avec les espèces ciblées</b> par l'activité mais également <b>avec les habitats marins supports</b> de l'activité. Les pêcheurs ont souvent une connaissance limitée de la réglementation mais aussi de l'impact potentiel de leurs pratiques. Des mauvaises pratiques peuvent entraîner sur certains habitats marins, comme les champs de blocs intertidaux dont les pierres sont retournées et les herbiers de zostères qui sont piétinés, une perte de biodiversité. Une information efficace des pratiquants peut donc permettre l'adoption des bonnes pratiques sur le long terme. Un projet Life +, porté par l'AAMP et mis en œuvre localement par le CPIE est en cours sur le territoire, démarré en 2013 il s'achèvera en 2017. Ainsi, 6 sites sont suivis : Baie de Locquirec, Barnénez sur Plouézoc'h, Île Calot à Carantec, îlots Saint-Anne à St-Pol-De-Léon, Pointe de Perarhidy et le secteur de Trévenn au Pouldu sur Santec. Ils comptabilisent chacun plus de 30 comptages par an. Les principales missions de ce programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'expérimenter une meilleure gestion de l'activité basée sur la concertation ;</li> <li>- de mieux comprendre les interactions entre la pêche à pied récréatives et les milieux et espèces ;</li> <li>- de développer des moyens de connaissances et de sensibilisation du public.</li> </ul>				
<b>Actions</b>				
<p><b>A3.2.a : Caractérisation de la pression de pêche à pied de loisir</b>          Des études de fréquentation sont en cours de réalisation ainsi que des enquêtes sur les pratiques.</p> <p><b>A3.2.b : Tester l'impact de la pêche à pied sur les biocénoses des substrats rocheux en intertidal</b>          Afin de préciser les conséquences de la pêche à pied sur les biocénoses des substrats rocheux, un exclos de 100 mètres sur 100 mètres pourra être créé sur lequel la pêche à pied serait ponctuellement interdite. Un suivi des biocénoses y sera réalisé et comparé avec une zone témoin où la pêche serait pratiquée.</p> <p><b>A3.2.c : Évaluation des impacts sur les habitats sensibles</b>          Plusieurs protocoles sont en cours de mise en œuvre sur les suivis des champs de bloc et des herbiers de zostères.</p> <p><b>A3.2.d : Sensibilisation des pratiquants et suivi de l'activité (cf fiche D1)</b>          Cette action vise la mise en œuvre d'une sensibilisation à destination des pratiquants. Des engagements seront à intégrer dans une charte Natura 2000 sur la pratique de la pêche à pied.          Des suivis périodiques des pratiques seront mis en place.</p>				
<b>Modalités de mise en oeuvre</b>				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels

<b>A3.2.a :</b> caractérisation de la pression de pêche à pied de loisir	CPIE, AAMP	Opérateurs Natura 2000n associations, usagers, représentants professionnels, etc.	-	Programme européen LIFE
<b>A3.2.b :</b> Tester l'impact de la pêche à pied sur les biocénoses des substrats rocheux en intertidal	AAMP, Opérateurs Natura 2000 locaux, Station biologique de Roscoff	Station biologique de Roscoff, Ifremer, associations	-	Animation Natura 2000
<b>A3.2.b :</b> Évaluation des impacts sur les habitats sensibles	CPIE, AAMP	Ifremer, Université, Station biologique, Lycée de Suscinio, Opérateur Natura 2000		LIFE
<b>A3.2.c :</b> Sensibilisation des pratiquants et suivi de l'activité	Opérateur Natura 2000, CPIE, AAMP	Bretagne-vivante, usagers, collectivités	Inclus dans l'animation Natura 2000, AAMP, LIFE, collectivités	

#### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A3.2.a						
A3.2.b						
A3.2.c						
A3.2.d						

#### Objectifs/mesures du Docob liés :

B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables ;

B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;

D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

#### Indicateurs de réalisation

- évaluation de la fréquentation et des pratiques de pêche à pied de loisir ;
- évaluation des impacts sur les habitats sensibles ;
- outils de sensibilisation des pratiquants ;
- mise en place d'un exclôt ;
- nombre d'inventaires et de suivis.

#### Indicateurs de résultats

- amélioration des pratiques ;
- réduction des impacts de la pêche à pied de loisir.

<b>A</b>	<b>A3.3 Évaluer l'impact des mouillages sur les herbiers et ancrages sur les fonds rocheux et proposer des solutions de mouillage écologique</b>	<b>Priorité</b> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">1</span> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">2</span> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">3</span> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">4</span>
----------	--	--

**A3 – Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs**

**Cadre**

**Secteur(s) concerné(s)**

Zones à herbiers et zones rocheuses supportant une épifaune remarquable accueillant des zones de mouillages

**Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)**

Habitats marins (herbiers et roches remarquables)  
 Habitats fonctionnels : herbiers de zostères pour la bernache cravant

**Statut foncier** : DPM

**Constat(s) et problématique**

La baie de Morlaix est un bassin de navigation prisé des marins. L'organisation des mouillages est en cours de révision. Les mouillages doivent faire l'objet d'une autorisation de l'État ou des collectivités compétentes, selon les lieux. Quelques secteurs de mouillage fixe sur corps-mort sont présents sur des herbiers, c'est notamment le cas sur la ZMEL du Cosmeur à Carantec et en partie Est du Vieux-port à Roscoff. Les zones de développement de l'herbier de zostère sont abritées et de faible profondeur, avec des fonds sableux. Ces zones sont également très recherchées par les plaisanciers pour une escale pique-nique ou passer une nuit. Le ragage des chaînes sur le fond et le mouillage de l'ancre notamment à la remontée induisent un arrachage des feuilles, parfois des rhizomes (racines). La multiplication de cette pratique sur des sites fréquentés peut perturber le rôle écologique de l'herbier.

Certains fonds marins rocheux abritant une épifaune remarquable peuvent aussi faire l'objet de mouillage temporaire à l'ancre lors des sorties organisées pour les plongées.

Aujourd'hui, des solutions alternatives de mouillages écologiques existent. Sur le territoire, cela a été expérimenté par la commune de Guimaëc. Ces solutions peuvent concerner les mouillages fixes comme temporaires.

**Actions**

**A3.3.a : Accompagner les porteurs de projet (collectivités, associations) lors des évaluations des incidences**

**A3.3.b : Evaluer les impacts des mouillages**

Il s'agit de réaliser des observations sur des secteurs témoins d'herbiers sur une année. La fréquentation et les ancrages associés seront répertoriés sur chacun des herbiers. Des cartographies seront à réaliser.

**A3.3.c : Optimisation des mouillages** (des conseils techniques sur les alternatives existantes et les aides financières qui peuvent être allouées seront réalisés).

Une corrélation entre les zones de mouillages existantes et les chemins d'accès à ces zones avec les secteurs à herbiers est à réaliser. Une information sur les différentes solutions moins impactantes (mouillages écologiques) est à réaliser auprès des collectivités. Le périmètre sera également à définir suivant les sensibilités des herbiers.

**A3.3.d : Sensibiliser les plaisanciers** à la fragilité des herbiers et à leurs rôles environnementale et économique.

**Modalités de mise en oeuvre**

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>A3.3.a : Accompagner les porteurs de projet</b>	Opérateurs Natura 2000	Associations, clubs de plongée, collectivités		

<b>A3.3.b : Évaluer les impacts des mouillages</b>	Opérateurs Natura 2000	Plaisanciers, collectivités, associations, clubs de plongée		
<b>A3.3.c : Optimisation des mouillages</b>	Opérateurs Natura 2000, Collectivités, Associations, clubs de plongée	Opérateurs Natura 2000, Collectivités, Associations, clubs de plongée		Contrats Natura 2000 – prise en charge du surcoût vis_à_vis d'un système classique de mouillage
<b>A3.3.d : Sensibiliser les plaisanciers</b>	Opérateurs Natura 2000	Collectivités, CPIE, Bretagne-vivante		

### *Echéancier*

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A3.3.a						
A3.3.b						
A3.3.c						
A3.3.d						

### *Objectifs/mesures du Docob liés :*

B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables ;

B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;

D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### *Indicateurs de réalisation*

- expérimentation sur site de solutions existantes de mouillages écologiques ;
- installation de mouillages écologiques.

### *Indicateurs de résultats*

- bon état de conservation des herbiers ;
- bon état de conservation des fonds rocheux.



A

## A3.4 Évaluer les risques liés aux activités de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire

Priorité

1 2 3 4

### A3 – Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs

#### Cadre

##### Secteur(s) concerné(s)

Parties marines du site

##### Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Habitats marins : substrats meubles, substrats rocheux et habitats particuliers (EUR 27 1130, 1140, 1160 et 1170)

##### Statut foncier : -

##### Constat(s) et problématique

Les risques de dégradations des habitats du site Natura 2000 « baie de Morlaix » par les activités de pêche professionnelles doivent être évalués localement.

En effet la circulaire du 30 avril 2013 définit les modalités de prise en compte des activités de pêche professionnelle au sein des sites Natura 2000. Ce dispositif repose sur la réalisation d'une analyse des risques des activités de pêche et sur des propositions et des prises de mesure de gestion le cas échéant. Une méthode d'analyse de risque a été développée dans ce cadre par le Muséum National d'Histoire Naturelle en collaboration avec les partenaires concernés (Ministère, Agence des aires marines protégées, Ifremer et Comité des pêches).

Elle porte sur les différentes activités de pêche professionnelle présentes au sein du site (définis par type de métiers ou d'engins utilisés et incluant, outre les arts dormants et arts traïnants, la pêche en plongée sous-marine et la pêche à pied professionnelle) et sur leurs interactions avec les habitats d'intérêt communautaire. Les risques de dégradations liés à ces interactions sont alors évalués en fonction des impacts potentiels des différents types d'engins de pêche et de la sensibilité des habitats du site.

Les données et les niveaux de précisions permettant de mettre en œuvre cette méthode sont donc à adapter en fonction des engins de pêche.

Dans le cadre de sa mission d'appui aux gestionnaires des sites Natura 2000 marins, l'Agence des aires marines protégées contribue à la mise en œuvre de ce dispositif à partir :

- des partenariats techniques et opérationnels d'échange d'informations engagés avec le CRPMEM de Bretagne et les comités départementaux des pêches maritimes et des élevages marins ;
- de la mise à disposition de synthèse des informations existantes sur les activités de pêche au niveau national (SIH, Système d'information halieuthiques de l'Ifremer et SIPA, Système d'Information Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture et de la pêche, DPMA) ;
- d'un appui technique et méthodologique ;

La présente mesure vise donc :

- à mettre en œuvre la méthodologie d'évaluation des risques de la pêche professionnelle sur les habitats Natura 2000 en partenariat avec l'antenne atlantique de l'AAMP et le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (CRPMEM Bretagne) ;
- à proposer au besoin des solutions de réduction des impacts sur les secteurs identifiés à risque.

*Compte tenu des spécificités liées aux activités de pêche professionnelle, la circulaire prévoit, si nécessaire, une harmonisation des évaluations et des propositions de mesure de gestion à une échelle supérieure sous le pilotage de la DIRM. Il s'agit dans ce cadre de garantir la cohérence des évaluations et des mesures proposées entre les différents sites Natura 2000 fréquentés par une même flottille. L'approche à cette échelle doit en effet permettre de disposer d'un maximum de marges de manœuvres dans les analyses et les propositions de mesures en lien avec la gestion de la pêche professionnelle.*

L'analyse risque pêche et les éventuelles mesures qui en découleront seront intégrées à une future mise à jour du

document d'objectifs.

## Actions

### - A3.4.a : Cartographier les zones de pêche et les habitats Natura 2000, évaluer les surfaces d'habitats Natura 2000 en interaction avec des activités de pêche

La cartographie d'habitats utilisée sera celle issue de la compilation des cartographies existantes réalisée par l'IFREMER. Pour la pêche, l'objectif est de cartographier les zones de pêche professionnelle des différents métiers ou types d'engins au sein du site (pêche à pied professionnelle ou en plongée comprise). Ce travail sera réalisé à partir des données existantes au niveau national ou celles pouvant être mobilisée par le CRPMEM et le CDPMEM. Des données complémentaires pourraient également être collectées à travers des enquêtes.

### - A3.4.b: Croisement cartographique et analyse des spatiales entre les zones de pêche et les habitats Natura 2000

Il s'agit de croiser les différentes cartes d'activités de pêche avec celle des habitats, d'y intégrer l'ensemble des informations pertinentes (effort, état de conservation, sensibilité, enjeux etc). Les analyses spatiales pertinentes pour objectiver les risques (A.3.4.c) à partir de l'ensemble des informations mobilisées seront initiées.

### - A3.4.c: Évaluation du risque d'impacts des activités de pêche sur les habitats Natura 2000 exploités

Cette action vise à mettre en œuvre la méthode MNHN d'évaluation des risques d'impacts des différentes activités de pêche sur les habitats Natura 2000 exploités et proposer une analyse.

### - A3.4.d: Proposition et mise en œuvre au besoin de solutions de réduction des impacts des activités de pêche sur les secteurs identifiés à risque

L'analyse des risques d'impacts des activités de pêche sur les habitats Natura 2000 pourra mettre en évidence les secteurs soumis à un risque de dégradation mais également ceux faiblement ou pas soumis à ces risques. Il s'agira d'identifier et de proposer en partenariat avec le CRPMEM et le CDPMEM 29 des solutions de réduction des impacts adaptées sur les zones soumises à un risque. Ces propositions pourraient être mises en œuvre sur volontariat des professionnels ou, si cela devient nécessaire, de manière réglementaire dans une optique de progrès en matière de pêche durable.

## Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>A3.4.a : Cartographie des zones de pêche et des habitats Natura 2000, évaluation des surfaces d'habitats Natura 2000 en interaction avec des activités de pêche</b>	AAMP	CRPMEM, CDPMEM 29, Opérateur local IFREMER	-	AAMP
<b>A3.4.b: Croisement cartographique et analyse des spatiales entre les zones de pêche et les habitats Natura 2000</b>			-	
<b>A3.4.c: Évaluation du risque d'impacts des activités de pêche sur les habitats Natura 2000 exploités</b>			-	
<b>A3.4.d: Proposition et mise en œuvre au</b>			-	

besoin de solutions de réduction des impacts des activités de pêche sur les secteurs identifiés à risque					
--	--	--	--	--	--

**Echéancier**

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A3.4.a						
A3.4.b						
A3.4.c						
A3.4.d						

**Objectifs/mesures du Docob liés :**

Fiche action A1.1 relative à la cartographie des habitats marins.

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

**Indicateurs de réalisation**

- taux d'avancement dans la réalisation de l'analyse de risque de pêche ;
- caractérisation spatio-temporelle de l'effort de pêche.

**Indicateurs de résultats**

- état de conservation des habitats marins soumis à l'activité de pêche professionnelle.

**A3.5 – Améliorer les connaissances sur les interactions entre les espèces d'intérêt communautaire et les activités de pêche professionnelle et de loisirs**

**A3 – Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs**

**Cadre**

**Secteur(s) concerné(s)**

Parties marines du site

**Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)**

Oiseaux de la directive  
1364- Phoque gris  
1351- Marsouin commun



**Statut foncier :** -

**Constat(s) et problématique**

Les espèces marines d'intérêt communautaire présentes sur le site peuvent potentiellement entrer en interactions avec les activités humaines en mer et sur le littoral. Parmi ces activités, la pêche professionnelle aux engins traînants et dormants est susceptible d'être source d'interactions. Les captures accidentelles constituent une de ces interactions.

Les captures d'oiseaux et de mammifères marins par les engins de pêche sont une réalité (enchevêtrement dans des filets actifs ou dormants, accrochage sur appâts, etc.), mais leurs impacts sur les populations locales ne sont pas évaluables à ce jour et restent potentiels. En effet, les connaissances locales font défaut sur les effectifs et la saisonnalité des espèces concernées, le degré et la saisonnalité des interactions spatiales entre zones de pêche et zones fonctionnelles de ces espèces, etc., et finalement sur le niveau local de captures accidentelles. L'existence d'un règlement européen et d'un arrêté encadrant les captures accidentelles de pêche professionnelle (mammifères marins uniquement) devrait permettre d'améliorer les connaissances locales sur ce sujet.

**Actions**

**- A3.5.a : Encourager les usagers de la mer à déclarer les interactions qu'ils observent**

Un dispositif local de déclaration des captures accidentelles en mer pourrait être proposé aux pêcheurs professionnels et aux plaisanciers (dans l'attente de la mise en œuvre du dispositif national prévu dans le cadre de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection). Basé sur le volontariat, il permettrait de mieux connaître ce type d'incident et d'identifier les espèces qui y sont les plus vulnérables, la périodicité et la localisation de ces phénomènes.

**- A3.5.b: Sensibiliser et mettre en œuvre, si nécessaire, des mesures de réduction des captures accidentelles**

Si les captures accidentelles sont de nature à porter atteinte au bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire, des solutions de réduction des captures accidentelles (zones d'exclusion pour certains engins, répulsifs) sur les secteurs identifiés à risque pourront être testées en concertation avec les pêcheurs. Dans tous les cas, des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques permettant de limiter ces phénomènes devront être menées auprès des pêcheurs professionnels et de loisir.

**- A3.5.c: Réaliser une veille sur les programmes d'acquisition de connaissances dans ce domaine**

A l'échelle nationale et internationale, des programmes sur le sujet des interactions sont régulièrement réalisés. Parmi les prochains programmes qui pourraient contribuer à l'amélioration de la connaissance sur ce sujet. Citons par exemple, la suite du projet INPECMAM mené par le Parc naturel marin d'Iroise.

**Modalités de mise en oeuvre**

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>A3.5.a : Encourager les usagers de la mer à déclarer les interactions qu'ils observent</b>	Opérateur local AAMP	CRPMEM, CDPMEM, Opérateur local Associations de plaisanciers		Opérateur local AAMP
<b>A3.5.b: Sensibiliser et mettre en œuvre, si nécessaire, des mesures de réduction des captures accidentelles et sensibilisation</b>		CRPMEM, CDPMEM, Opérateur local Associations de plaisanciers		Opérateur local AAMP
<b>A3.5.c: Réaliser une veille sur les programmes d'acquisition de connaissances dans ce domaine</b>		CRPMEM, CDPMEM, Opérateur local		Opérateur local AAMP

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A3.5.a						
A3.5.b						
A3.5.c						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

Fiche action A1.1

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Indicateurs de réalisation

- connaissance sur les interactions ;
- nombre de suivis portant sur les interactions entre l'être humain et les espèces/habitats ;
- sensibilisation des usagers à l'environnement marin de la baie de Morlaix ;
- sensibilisation des professionnels marins ;
- nombre d'actions de sensibilisation réalisées permettant l'amélioration des pratiques et la réduction des impacts ;
- dérangement des espèces (niveau de dérangement sur les espèces concernées par des interactions avec l'être humain) ;
- captures accidentelles des oiseaux par les activités de pêche ;
- prises accessoires de petits cétacés.

### Indicateurs de résultats

- état de conservation des espèces de mammifères marins et d'oiseaux d'intérêt communautaire

B

## B1.1 Préserver les herbiers de zostères

Priorité

1 2 3 4

### B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux marins remarquables

#### Cadre

##### Secteur(s) concerné(s)

Partie marine du site Natura 2000

##### Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Herbiers de zostères

##### Statut foncier : -

##### Constat(s) et problématique

La baie de Morlaix abrite de remarquables ensembles d'herbiers couvrant près de 680 hectares. Ces herbiers sont majoritairement composés de zostères marines. Celles-ci forment de vastes herbiers dans le chenal de l'île de Batz, au large de la plage du Cleguer et de l'îlot St-Anne à St-Pol-De-Léon, de la pointe Nord de Callot à la Pointe de Penn Al Lann, et le long de la pointe de Barnénez. Les herbiers de zostères naines, petites surfaces sur le site sont localisés dans l'anse de Kernéhelen, à l'ouest de l'île Stérec et au nord de l'île Callot. Les herbiers figurent parmi les écosystèmes les plus productifs en biomasse (matière organique) et riche en biodiversité. Ils constituent également des zones de refuges, de nourriture, de reproduction et de nurserie pour de nombreuses espèces. Ils jouent également un rôle économique majeur pour la baie, car se sont les principales zones de nourrissage pour des espèces à forte valeur commerciale telles que les araignées, rougets, seiches... Lorsque les herbiers sont trop fragmentés, ou sous la forme de petites taches isolées, ce rôle structurant disparaît et les communautés benthiques associées tendent à s'appauvrir en termes de diversité. Sur le site, il y a moins de connaissances sur le subtidal. Plusieurs menaces peuvent impacter l'état de conservation des herbiers :

- sensibilité à l'arrachage mécanique ;
- engins de pêche traînants (cf fiche A3.6) ;
- ragage des chaînes en zones de mouillages organisés ;
- arrachage direct des ancrs lors de mouillages forains ;
- piétinement lors de pêche à pied récréative.

#### Actions

**B1.1.a : Accompagner les porteurs de projets (manifestations nautiques, circulation sur le DPM, etc.) dans le cadre d'évaluation des incidences.**

**B1.1.b : Optimisation des mouillages**

Cf fiche A3.3

**B1.1.c : Mise en œuvre de pratiques de pêches à pied respectueuses des herbiers**

Un suivi des herbiers est en cours sur les six sites suivis dans le cadre du programme Life. Néanmoins, il existe une réglementation qui doit être appliquée. Aussi, l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2013, encadrant les pratiques de pêche de loisir des coquillages, des échinodermes et des vers marins en Bretagne indique à l'article 2 « Conformément à la réglementation communautaire et nationale visant la préservation de l'environnement, des habitats et des espèces considérées, la pêche maritime à pied de loisir s'exerce dans le respect du milieu naturel et implique notamment la remise en état du site sur lequel elle est pratiquée, notamment la remise en place des pierres retournées, le rebouchage des trous générés par la pêche et l'absence de dégradation des habitats naturels sensibles. La pêche dans les herbiers de zostères est interdite.

De plus, la circulation des véhicules motorisés sur le DPM est interdite, sauf dérogation accordées par le préfet avec évaluation des incidences.

**B1.1.d : Suivi régulier des herbiers**

Il s'agira de suivre régulièrement les surfaces d'herbiers de zostères marines et de zostères naines suivant un protocole spécifique. A savoir que la DCE prévoit un suivi des herbiers tous les 3 ans.

## Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>B1.1.a : accompagner les porteurs de projets dans le cadre d'évaluation des incidences Natura 2000</b>	Opérateurs Natura 2000	Collectivités, associations, etc.	Inclus dans l'animation Natura 2000	
<b>B1.1.b : Optimisation des mouillages</b>	Cf fiche A3.3			
<b>B1.1.c : Mise en oeuvre de pratiques de pêches à pied respectueuses des herbiers</b>	CPIE/AAMP Opérateurs Natura 2000	Comité départementale des pêches maritimes et élevage marins ; Collectivités ; Associations		Animation Natura 2000, LIFE
<b>B1.1.d : Suivi régulier des herbiers</b>	CPIE, AAMP, Opérateurs Natura 2000	Ifremer, LEMAR		Animation N2000, LIFE

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
<b>B1.1.a</b>						
<b>B1.1.b</b>						
<b>B1.1.c</b>						
<b>B1.1.d</b>						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;  
A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs ;  
B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables ;  
B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;  
D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Indicateurs de réalisation

- réalisation de suivis
- application de la réglementation

***Indicateurs de résultats***

- développement des surfaces des herbiers de zostères
- bon état de conservation des herbiers



<b>B</b>	<b>B1.2 Préserver les biocénoses des substrats rocheux en milieu intertidal</b>	Priorité 1 2 3 4
----------	---	---------------------

**B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux marins remarquables**

**Cadre**

**Secteur(s) concerné(s)**

Partie maritime du site Natura 2000

**Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)**

Roches et blocs infralittoraux

**Statut foncier : -**

**Constat(s) et problématique**

Du platier rocheux aux tombants, les substrats rocheux offrent une stratification variée de communautés algales (algues brunes, rouges et vertes) et d'organismes fixés (hydriaires, cnidaires, bryozoaires, etc.). Ces milieux et micro-milieux, à très forte variabilité topographique, offrent également des abris pour la faune vagile, qui se déplace en rampant. Les fucales dans la zone intertidale constituent l'habitat fonctionnel pour d'un grand nombre d'invertébrés marins, tels que les oursins, les ormeaux, les crevettes roses ou les jeunes tourteaux, qui passent dans ces milieux les premières années de leur vie.

Ces algues brunes, emblématiques des côtes bretonnes, subissent des modifications liées à des phénomènes globaux qui induisent une fluctuation de la répartition et de l'abondance des peuplements végétaux. D'autres risques peuvent, dans certaines conditions, peser sur ces biocénoses. Il s'agit notamment des risques de pollutions continentales et marines, des aménagements, des conséquences de la pêche à pied, des risques de développement d'espèces introduites, des clapages en mer et de l'extraction pouvant augmenter la turbidité, de l'exploitation d'algues de rive.

**Actions**

**B1.2.a: Identifier les menaces potentielles et l'interaction des activités sur les habitats, cf fiche A1.1**

Il s'agira localement d'identifier la sensibilité des habitats aux pratiques anthropiques.

**B1.2.b: Proposer des actions en fonction des résultats**

**B1.2.c : Développer / contribuer aux outils de sensibilisation** (guides, animations, etc.). Il s'agira en priorité de cibler les actions de sensibilisations auprès des usagers ayant des pratiques impactant ces habitats particuliers.

**B1.2.d : Réaliser le suivi des milieux**

**Modalités de mise en oeuvre**

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>B1.2.a: Identifier les menaces potentielles et l'interaction des activités sur les habitats</b>	AAMP, CPIE, Opérateurs N2000, Station Biologique de Roscoff	Station Biologique de Roscoff, IFREMER, associations	Sur devis	Animation N2000
<b>B1.2.b: Proposer des actions en fonction des résultats</b>			-	Animation N2000
<b>B1.2.c : Développer /</b>			-	Animation N2000

contribuer aux outils de sensibilisation				
<b>B1.2.d : Réaliser le suivi des milieux</b>	Station biologique de Roscoff, IFREMER, AAMP, Opérateur N2000		Sur devis	Animation N2000

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B1.2.a						
B1.2.b						
B1.2.c						
B1.2.d						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

- A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;
- A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;
- A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs ;
- B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

#### Indicateurs de réalisation

- nombre d'inventaires et de suivi.

#### Indicateurs de suivi

- bon état de conservation des roches et blocs infralittoraux.

B	<h3 style="text-align: center;">B1.3 Préserver et restaurer les végétations de laisses de mer</h3>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; text-align: center;">           Priorité         </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 5px;"> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">1</span> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">2</span> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px; background-color: yellow;">3</span> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">4</span> </div>		
<b>B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux marins remarquables</b>				
<div style="background-color: #4a86e8; color: white; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;">Cadre</div>				
<p><b>Secteur(s) concerné(s)</b> Hauts de plage sur sables ou galets</p>	<p><b>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)</b> Végétations annuelles des laisses de mer sur sables et sur galets ; dunes mobiles embryonnaires Grand gravelot</p> <p>Espèce remarquable : chou marin</p>			
<p><b>Statut foncier :</b> DPM, Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés</p>				
<p><b>Constat(s) et problématique</b></p> <p>Les groupements végétaux annuels des hauts de plage, tant sur substrats sableux que sur galets, se développent au niveau des laisses de mer profitant de l'apport en nutriments libérés par la décomposition des algues. Sur les cordons de galets on retrouve l'arroche de Babington, l'arroche prostrée, la bette maritime ou encore le chou marin qui figure sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. En haut de plages sableuses, se développent l'arroche des sables, l'arroche hastée, la matricaire maritime et le cakile maritime entre autres. Ces végétations de laisses de mer contribuent à l'équilibre dynamique des littoraux sédimentaires, en stabilisant et retenant le substrat. Sur le site, les sédiments de haut de plage sont impactés par les macro-déchets d'origine anthropique qui se retrouvent concentrés dans les laisses de mer. Par ailleurs, le nettoyage non raisonné des plages constitue également un risque pour l'habitat car enlever les algues en échouages équivaut à enlever la source de nourriture des organismes présents et donc à altérer le fonctionnement du biotope. Des pratiques de ramassages des laisses de mer sont également réalisées sur le site pour amender les terres agricoles.</p>				
<div style="background-color: #4a86e8; color: white; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;">Actions</div>				
<p><b>B1.3.a : Inventorier les pratiques de ramassage des laisses de mer</b> Il s'agit de réaliser l'inventaire des pratiques aujourd'hui réalisées pour le nettoyage des plages et l'amendement des sols. Ces informations pourront être recueillies auprès des mairies, des services techniques et auprès de la DDTM qui délivre les autorisations d'accès aux plages.</p> <p><b>B1.3.b : Sensibiliser les collectivités</b> Une sensibilisation auprès des agents des services techniques et élu(e)s pourra être réalisée. Les atouts du nettoyage manuel des déchets exclusivement non-organiques seront valorisés ainsi que les bonnes pratiques (hors période de nidification, utilisation de véhicules en retrait des laisses de mer sous respect des prescriptions de l'arrêté, etc.)</p> <p><b>B1.3.c : Nettoyage manuel des laisses de mer</b> Il s'agira d'accompagner les collectivités à la mise en place de méthode respectueuses de nettoyage sur des secteurs qui auront été définis comme prioritaires en intégrant plusieurs critères (accessibilité, fréquentation, quantité de laisses de mer...). Des campagnes bénévoles de ramassage pourront également être mise en place précédées de formations.</p>				
<div style="background-color: #4a86e8; color: white; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;">Modalités de mise en oeuvre</div>				
<div style="background-color: #4a86e8; color: white; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;">Action</div>	<div style="background-color: #4a86e8; color: white; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;">Maître(s) d'ouvrage potentiels</div>	<div style="background-color: #4a86e8; color: white; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;">Partenaires potentiels</div>	<div style="background-color: #4a86e8; color: white; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;">Coût prévisionnel</div>	<div style="background-color: #4a86e8; color: white; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;">Nature et source(s) des financements potentiels</div>

<b>B1.3.a : Inventorier les pratiques de ramassage des laines de mer</b>	Opérateurs N2000	Collectivités,	Inclus dans la mission d'animation N2000	
<b>B1.3.b : Sensibiliser les collectivités</b>				
<b>B1.3.c : Nettoyage manuel des laines de mer</b>	Collectivités, opérateurs N2000, associations de plaisanciers, environnementales	Collectivités, opérateurs N2000, associations	Sur devis barème A32332	Contrat Natura 2000, chantiers bénévoles

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B1.3.a						
B1.3.b						
B1.3.c						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

- A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;  
A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs ;  
B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables ;  
D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

#### Indicateurs de réalisation

- inventaire des pratiques ;
- mesure de sensibilisation ;
- linéaire de laisse de mer nettoyé de façon manuelle.

#### Indicateurs de suivi

- bon état de conservation des habitats de laines de mer ;
- absence de macro-déchets non organiques.

**B1.4 Maintenir et restaurer les habitats de cordons de galet**

**B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables**

**Cadre**

**Secteur(s) concerné(s)**

Pointe du Diben et de Primel ; Anse du Guerzit ; Nord de l'île de Batz, Mez ar Zant, côte de Locquénolé...

**Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)**

Végétation annuelle ou vivace des laisses de mer sur cordons de galets ; végétations des revers internes des cordons de galets  
Grand gravelot

Espèce remarquable : chou marin

**Statut foncier :** Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés

**Constat(s) et problématique**

Les végétations des cordons de galets sont globalement en bon état de conservation. Le caractère pionnier de ces végétations peut cependant rendre difficile l'évaluation leur état de conservation, une dégradation aboutissant généralement à la disparition de cet habitat. Les végétations vivaces des cordons de galets sont observées dans les secteurs de gros galet sur le littoral exposé : pointe du Diben et de Primel, anse du Guerzit, ainsi que sur le littoral nord de l'île de Batz à Porz ar Raouen. Ces cordons de galets peuvent être soumis à des pressions anthropiques tels que le piétinement, la réalisation de cairn ou encore la présence de déchet. Les aménagements et travaux modifient les dynamiques évolutives des cordons de galets (remblaiement, enrochement, etc). Les espèces nicheuses des cordons de galet sont très sensibles à la fréquentation.

**Actions**

**- B1.4.a : Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens.**

Ces aménagements (monofil, bifil, ganivelles, etc.) permettraient de limiter les impacts liés à la surfréquentation ou au passage d'engins.

**- B1.4.b : Suppression ou modification des aménagements impactant et accompagnement sur des nouveaux projets**

Il s'agit dans un premier temps de réaliser un diagnostic des aménagements existants et d'analyser le processus sédimentaire. Puis d'évaluer les risques de submersion des habitats en arrière des cordons de galets proposer de supprimer ou d'aménager les ouvrages impactant.

**- B1.4.c : Sensibiliser sur l'importance du rôle sédimentaire des cordons de galets.**

Une communication sera à réaliser auprès du grand public sur la sensibilité des cordons de galets vis-à-vis de la réalisation de cairn ou du ramassage de galets.

**Modalités de mise en oeuvre**

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>B1.4.a : Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens.</b>	Opérateur N2000 gestionnaires	Opérateur N2000 Bretagne-Vivante, gestionnaires, CG 29, CDL,	Sur devis	Contrats Natura 2000
<b>B1.4.b : Suppression ou modification des aménagements</b>	Communes, propriétaires, État	collectivités, associations, lycées,	Inclus dans l'animation Natura 2000	

impactant et accompagnement sur des nouveaux projets			
B1.4.c : Sensibiliser sur l'importance du rôle sédimentaire des cordons de galets	Opérateur N2000	propriétaires privés,	

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B1.4.a						
B1.4.b						
B1.4.c						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

- A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;  
A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;  
A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs ;  
B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables ;  
D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Indicateurs de réalisation

- comptage des choux marins
- nombre de linéaire mis en défend

### Indicateurs de résultats

- cordon de galet en bon état de conservation
- développement de choux marins
- nidification de Grand gravelot

Priorité

B

## B1.5 Préserver les bancs de maërl

1 2 3 4

### B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux marins remarquables

#### Cadre

##### Secteur(s) concerné(s)

Partie marine du site Natura 2000

##### Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

bancs de maërl- 1110 -3

##### Statut foncier : -

##### Constat(s) et problématique

Les bancs de maërl sont composés d'algues rouges (*Lithothamnium corralioides* et *Phymatholithon calcareum*) qui fabriquent un squelette calcaire ramifié. Ils constituent un habitat avec une très forte biodiversité. Ils jouent notamment le rôle de nurserie pour des espèces comme les bivalves et les poissons dont certains sont commercialement exploités (coquilles Saint-Jacques, pétoncles blancs, bars, dorades, lieus, rougets...). Ils sont soumis à plusieurs pressions et notamment celle de certains engins traînants, par ailleurs l'eutrophisation des milieux peut aussi nuire à son bon état de conservation .

Les bancs de maërl en baie de Morlaix sont aujourd'hui très morcelés et présents essentiellement sous la forme de mosaïques et non de grandes surfaces.

#### Actions

##### - B1.5.a : Suivre l'évolution de cet habitat remarquable

Un suivi, mené par l'IUEM, existe déjà sur le banc de Guérhéon dans le cadre du rebenet. Il faudra veiller à le pérenniser et faire un bilan tous les 3 à 5 ans de l'évolution de cet habitat de façon globale sur le site. Ces suivis répondront également aux objectifs du PAMM de la DCSMM.

##### - B1.5.b: Réaliser une veille sur les programmes d'acquisition de connaissances portant sur cet habitat

Plusieurs programmes ayant pour thème les bancs de maërl sont en cours d'élaboration. Deux projets, l'un porté par l'AGLIA et les comités des pêches bretons et l'autre par le réseau des stations de biologie marines, visent à mieux comprendre les interactions entre les engins de pêche de type drague avec cet habitat. L'un de ces projets permettrait à terme de définir plus aisément l'état de conservation d'un banc de maërl. Une autre étude, qui pourrait être réalisée dans le cadre du futur projet Interreg « prédateurs supérieurs », vise à mieux comprendre les interactions entre les grèbes et plongeurs, les engins de pêche et les bancs de maërl.

En réalisant une veille sur ces projets, l'opérateur pourra éventuellement saisir des opportunités d'amélioration des connaissances sur cet habitat au niveau local voire à terme, appliquer les protocoles et indicateurs développés

En revanche, l'opérateur pourrait envisager le développement d'un projet spécifique d'études des interactions entre les bancs de maërl et les mouillages qui restent peu connues.

Une étude sur la fonctionnalité locale des bancs de maërl pourrait également être conduite.

#### Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
--------	--------------------------------	------------------------	-------------------	---

<b>B1.5.a : Suivre l'évolution de cet habitat remarquable</b>	AAMP Opérateur local	Station biologique de Roscoff IFREMER IUEM		AAMP Opérateur local Crédits européens
<b>B1.5.b: Réaliser une veille sur les programmes d'acquisition de connaissances portant sur cet habitat</b>	AAMP Opérateur local	Station biologique de Roscoff IFREMER IUEM Bretagne Vivante		AAMP Opérateur local Crédits européens

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B1.5.a						
B1.5.b						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

Cette fiche action est liée aux fiches A1.1 et A3.5

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Indicateurs de réalisation

- cartographie des bancs de maërl datant de moins de 5 ans ;
- suivi des bancs de maërl (nombre de suivis scientifiques réalisés sur les bancs de maërl par an) ;
- densité des juvéniles d'espèces commerciales ;
- densité de quelques espèces caractéristiques ;
- indicateur « fonctionnalité des nourriceries ».

### Indicateurs de résultats

- indicateur de l'état de conservation des bancs de maërl (suivi du pourcentage de maërl vivant, indice biotique maërl DCE) ;
- superficie (ha) ;
- connectivité.



Priorité

B

## B1.6 Préserver les forêts de laminaires

1 2 3 4

### B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux marins remarquables

#### Cadre

**Secteur(s) concerné(s)**

Partie marine du site Natura 2000

**Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)**

Roches et blocs infralittoraux 1170-5

**Statut foncier : -**

**Constat(s) et problématique**

Les travaux scientifiques récents réalisés en baie de Morlaix sur les forêts de laminaires (Tome I) ont mis en évidence l'intérêt tout particulier de cet habitat. En effet, celui-ci constitue une importante zone de production primaire, un habitat avec une très grande variété spécifique. De plus, la richesse génétique des forêts de laminaires de la baie de Morlaix est très élevé. Certaines de ces forêts sont exploitées par les goémoniers embarqués qui utilisent le scoubidou pour *Laminaria digitata* et le peigne pour *Laminaria hyperborea*.

#### Actions

**- B1.6.a : Suivre l'évolution de cet habitat remarquable**

Des suivis de cet habitat sont déjà réalisés sur le site notamment dans le cadre de REBENT. Il faudra veiller à les pérenniser et faire un bilan tous les 3 à 5 ans de l'évolution de cet habitat de façon globale sur le site.

Dans le cadre du futur projet Neoseas, le site de la baie de Morlaix a été proposé comme site pilote pour l'étude des forêts de laminaires, de leur état de conservation et de leur fonctionnalité. Cette étude pourrait apporter une grande plus-value à la connaissance de cet habitat remarquable sur le site.

L'opérateur pourra également se positionner comme pilote sur d'autres programmes relatifs aux forêts de laminaires.

**- B1.6.b: Réaliser une veille sur les programmes d'acquisition de connaissances portant sur cet habitat**

Plusieurs programmes d'amélioration des connaissances ayant pour thème les forêts de laminaires sont en cours. Le projet Valmer vient s'achever mais aura probablement une suite, a notamment permis au parc marin d'Iroise de développer un modèle sur les services écosystémiques rendus par cet habitat. Dans le cadre d'un projet Valmer II, des indicateurs pourraient être développés sur les zones à conserver et la conservation de la fonction trophique de cet habitat. Une veille sur ces travaux complétée par les résultats de l'analyse risque pêche permettraient de pérenniser une gestion durable de cette ressource.

En réalisant une veille sur ces projets, l'opérateur pourra éventuellement saisir des opportunités d'amélioration des connaissances sur cet habitat au niveau local.

#### Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>B1.6.a : Suivre l'évolution de cet habitat remarquable</b>	AAMP Opérateur local	Station biologique de Roscoff IFREMER IUEM, CDPMEM 29, CRPMEM		AAMP Opérateur local Crédits européens

<b>B1.6.b: Réaliser une veille sur les programmes d'acquisition de connaissances portant sur cet habitat</b>	AAMP Opérateur local	Station biologique de Roscoff IFREMER IUEM Bretagne Vivante		AAMP Opérateur local Crédits européens
--	-------------------------	--	--	--

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B1.6.a						
B1.6.b						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

Cette fiche action est liée aux fiches A1.1 relative à la connaissance des habitats et A3.5 relative à l'analyse risque pêche. En effet, les études réalisées dans ce cadre concourront à une meilleure connaissance de cet habitat et des risques potentiels encourus par rapport à l'activité de pêche professionnelle.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Indicateurs de réalisation

- cartographie des forêts de laminaires datant de moins de 5 ans ;
- suivi des forêts de laminaires (nombre de suivis scientifiques réalisés sur les forêts de laminaires par an) ;

### Indicateurs de résultats

- superficie (ha) ;
- ratio de *L. hyperborea* / *S. polyschides* ;
- richesse spécifique ( % de chaque espèce de laminaire) ;
- densité ;
- étagement des ceintures (profondeur en mètres) ;
- degré de connectivité ;
- indicateurs « Etat de conservation des habitats de substrat rocheux » ;
- biomasse des forêts de laminaires ;
- densité de quelques espèces représentatives du bon état de l'habitat (crustacés, homards/langoustes, phoques, poulpes, mollusques, ormeaux, poissons, etc.) ;
- indicateurs « Etat de peuplements de macroalgues de substrat dur subtidal » (macroalgues subtidales DCE)

B

## B2.1 Préserver les prés-salés et les vasières

Priorité

1 2 3 4

## B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des zones littorales

## Cadre

**Secteur(s) concerné(s)**

Le long des estuaires de Morlaix, de la Penzé et du Dourduff.

**Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)**

Végétations pionnières à salicornes ; prés-salés atlantiques  
Loutre d'Europe

**Statut foncier :** DPM, Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés

**Constat(s) et problématique**

Les végétations des vases salées et des prés-salés abritent une flore unique, capable de supporter une submersion plus ou moins fréquente par l'eau de mer. Ces milieux jouent un rôle important dans les processus sédimentaires. Ils forment des zones d'alimentation riches pour l'avifaune littorale, mais également pour les jeunes poissons. Les prés-salés à obione, notamment, sont l'habitat de vie d'un petit crustacé, *Orchestia gammarellus*, proie préférentielle des jeunes bars. Des dégradations sont observées en baie de Morlaix et sont liées à l'embroussaillage des groupements de haut-schorre, au passage d'engins en haut des grèves et au développement de *Spartina townsendi*, espèces invasives (des cartographies ont été réalisées en 2006). Ces habitats sont également soumis à une dégradation plus diffuse : l'eutrophisation des groupements, en raison d'arrivées d'eaux riches. Cela engendre le développement d'espèces nitrophiles comme la bette maritime ou la soude maritime.

## Actions

- **B2.a : Accompagner les porteurs d'éventuels projets d'aménagement des berges et les demandeurs dont l'activité nécessite le passage de véhicules sur les grèves.**

Des cartes de localisation des milieux naturels et des informations sur la sensibilité des habitats pourront être fournies aux porteurs de projets dans le cadre d'une évaluation des incidences.

- **B2.b : Étudier l'opportunité de mettre en place des mesures aqua-environnementales en collaboration avec les conchyliculteurs de la baie de Morlaix.**

Une mesure aqua-environnementale (MaquaE) vise à favoriser la mise en œuvre de méthodes de production aquacole contribuant à la protection et à l'amélioration de l'environnement et à la préservation de la nature par un conchyliculteur/pisciculteur volontaire, en contrepartie d'indemnités. Les mesures aqua-environnementales sont financées par des contributions publiques nationales et un cofinancement du fond européen pour la pêche (FEAMP).

- **B2.c : Suivre les habitats de vasières et de prés-salés.**

Il s'agira de suivre l'évolution des habitats avec des transects de référence (à déterminer). Des suivis photographiques compléteront les informations récoltées. Une veille sera à réaliser sur le développement de la spartine townsendi, la surface envahie sera à cartographier et une comparaison avec celle de 2006 à effectuer.

- **B2.d : Mise en œuvre d'action de lutte contre les espèces invasives**

## Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>B2.a : Accompagner les porteurs de projets</b>	Opérateur N2000	Collectivités, propriétaires privés	Inclus dans la mission d'animation N2000	
<b>B2.b : Etudier</b>		Conchyliculteurs,	Inclus dans la mission d'animation N2000 (étude)	

l'opportunité de mettre en place des mesures aqua-environnementales		usagers, particuliers	d'opportunité et montage de dossier)		
			Engagement aqua-environnemental	Contributions publiques nationales et cofinancement FEP	
B2.c : Suivre les habitats de vasières et prés-salés		AAMP, scientifiques (Ifremer, station biologique), CBNB	Inclus dans la mission d'animation N2000		
B2.d : Mise en œuvre d'action de lutte contre les invasives		Collectivités, propriétaires privés, associations, Station biologique de Roscoff, Université, Lycées, etc.	Inclus dans la mission d'animation N2000		

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B2.a						
B2.b						
B2.c						
B2.d						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;  
A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs ;  
B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des zones humides littorales ;  
B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Indicateurs de réalisation

- réunions de concertation avec les conchyliculteurs de la baie de Morlaix ;
- prise en compte de la sensibilité des prés-salés et des vasières dans les éventuels projets d'aménagement ;
- prise en compte effective des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau.
- études sur les surfaces concernées par les invasives ;
- nombre de chantiers mis en place.

### Indicateurs de suivi

- **Prés-salés** : les prés-salés ne sont actuellement pas suivis sur le site Natura 2000. Si un suivi se met en place, plusieurs paramètres pourraient être relevés afin de constituer un indicateur « prés-salés » tels que : le ratio plantes annuelles/vivaces, poids des pionnières dans les relevés phytosociologiques, glissement d'espèces vers le « haut ou le bas » du transect, etc. ;
- **Vasières** : les vasières actuelles ne sont aujourd'hui pas suivies. Si un suivi se met en place, un indicateur pourrait être utilisé : l'indice M-AMBI appliqué aux vases intertidales ;
- **Qualité de l'eau** : Résultats des suivis de la qualité de l'eau.

<b>B</b>	<b>B2.2 Maintenir les mégaphorbiaies et prairies humides en bon état</b>					<b>Priorité</b> 1 2 <b>3</b> 4
<b>B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des zones littorales</b>						
<b>Cadre</b>						
<b>Secteur(s) concerné(s)</b>			<b>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)</b>			
Partie terrestre du site Natura 2000			Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces Loutre d'Europe			
<b>Statut foncier</b> : Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés						
<b>Constat(s) et problématique</b>						
Les mégaphorbiaies se développent sur des sols gorgés d'eau douce, soit au sein de dépressions topographiques ou en bordure de cours d'eau. Ce sont des prairies humides élevées, avec une végétation (Angélique des bois, Eupatoire à feuille de chanvre, etc.) dépassant fréquemment un mètre de hauteur. Cet habitat peut également coloniser des prairies humides non fauchées et non pâturées. Ces milieux possèdent une richesse floristique et sont utilisés comme abris ou site de reproduction pour la faune des milieux palustres (loutre, campagnol amphibie, etc.). Elles accueillent également de nombreux insectes. Sans intervention humaine, ces milieux évolueront vers des boisements. Les mégaphorbiaies peu nombreuses sur le site (0,34 hectares) ont tendance à s'embroussailler.						
<b>Actions</b>						
<b>- B2.2.a : conservation par une gestion ciblée</b>						
Contrôle et coupe des rejets de saules tous les 5 à 10 ans ; Fauche ou gyrobroyage sur place, avec une fréquence de 4 à 5 ans, pour conserver un stade dynamique transitoire ; A noter qu'une gestion par fauche régulière et surtout du pâturage peut entraîner une évolution vers des formes plus prairiales. Ces interventions doivent donc rester occasionnelles si l'objectif est de maintenir un stade de mégaphorbiaie. Sur mégaphorbiaie dégradée à ortie dioïque, il est possible de réaliser une fauche exportatrice annuelle durant 3 à 5 ans pour restaurer un habitat plus diversifié (appauvrissement du substrat par exportation des produits de coupes). La non intervention est préconisée sur des secteurs favorables à la loutre.						
<b>Modalités de mise en oeuvre</b>						
<b>Action</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage potentiels</b>	<b>Partenaires potentiels</b>	<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Nature et source(s) des financements potentiels</b>		
<b>B2.2.a : conservation par une gestion ciblée</b>	Collectivités, propriétaires, exploitants	Opérateur N2000, SMT, Chambre d'agriculture, CBNB, GMB, collectivités, SMHL	Sur devis	Contrat Natura 2000		
<b>Echéancier</b>						
<b>Action</b>	<b>Année N (2015)</b>	<b>Année N+1 (2016)</b>	<b>Année N+2 (2017)</b>	<b>Année N+3 (2018)</b>	<b>Année N+4 (2019)</b>	<b>Année N+5 (2020)</b>
<b>B2.2.a</b>						
<b>Objectifs/mesures du Docob liés :</b>						

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### **Indicateurs de réalisation**

- réalisation d'opération de restauration et/ ou d'entretien

### **Indicateurs de résultats**

- suivi floristique ;
- maintien du bon état de conservation ;
- présence de la loutre et/ou campagnol amphibie

## B3.1 Lutter contre l'érosion et maîtriser la fréquentation humaine

B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaises

### Cadre

#### Secteur(s) concerné(s)

Partie terrestre du site Natura 2000 notamment les massifs dunaires

#### Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Végétations annuelles des laisses de mer ; Falaises avec végétations des côtes atlantiques ; pelouses aérohalines, dunes embryonnaires, dunes mobiles à oyats, dunes semi-fixées

**Statut foncier :** Conservatoire du littoral (cdl); Conseil général du Finistère ; communes ; privés

#### Constat(s) et problématique

Certains secteurs littoraux du site Natura 2000 (Pointe de Primel et du Diben à Plougasnou, et Beg ar Bilou et la Pointe du Guersit à Santec) subissent une forte pression anthropique, notamment dûe au piétinement. Les végétations de pelouses aérohalines et des milieux dunaires sont les plus sensibles à ces pressions. Les zones les plus fréquentées constituent des points de vue avancés en mer. L'objectif n'est pas d'interdire l'accès mais de canaliser et sensibiliser le public. Autre facteur influençant l'état des végétations, l'érosion. Sur certains secteurs bien exposés et soumis aux ruissellements, le sol est mis à nu favorisant les créations de ravines (ex : site de St-Samson sur Plougasnou).

### Actions

**- B3.1.a : Définir et mettre en place une veille (observatoire) sur l'évolution des fréquentations**

(observations et comptages ponctuels, mise en place d'éco-compteurs, etc.) et des comportements des usagers.

**- B3.1.b : Canaliser la fréquentation**

Des aménagements type bifil, monofil pourront être mis en place afin de canaliser la fréquentation sur les secteurs les plus sensibles soumis au piétinement. Ces aménagements doux permettent une bonne intégration paysagère et représente une barrière visuelle efficace orientant les promeneurs.

**- B3.1.c : Accompagner les porteurs de projets dans leur réflexion et la mise en place de mesures permettant d'améliorer l'organisation des sports de nature**, notamment en période estivale

**- B3.1.d : Limiter le phénomène d'érosion et la formation de ravines**

Des fascines tressées de châtaigniers, de saules pourront être installées pour limiter le ruissellement et favoriser le développement d'espèces végétales. Sur les zones mises à nu, dans les secteurs les plus soumis aux perturbations (vents violents, ruissellement) des filets de coco ou de jute biodégradables pourront être installés pour favoriser la sédimentation et le développement d'espèces végétales pionnières littorales.

**- B3.1.e : Analyser l'évolution du trait de côte sur quelques plages de références à définir**

**- B3.1.f : Définir en concertation avec les acteurs concernés, un projet relatif à la fréquentation sur la côte** (notamment, cheminements à conserver et ceux à supprimer, aires d'accueil pour le stationnement) en tenant compte de l'attractivité des sites, de la sensibilité des habitats naturels et de l'évolution des milieux.

**- B3.1.g : Concevoir et mettre en place une signalétique d'information** à l'attention des usagers du site pour limiter leur impact, en identifiant au préalable les secteurs stratégiques pour sa mise en place (sont concernés les panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations).

### Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>B3.1.a : Définir et</b>	Opérateurs	Collectivités, CG,	Inclus dans la mission d'animation Natura 2000	

<b>mettre en place une veille</b>	N2000, gestionnaires	CDL, représentants d'usagers, CRER, DDTM		
<b>B3.1.b : Canaliser la fréquentation</b>	Collectivités, Conseil général 29	Opérateur Natura 2000, association de randonnées	Sur devis	Contrat N2000, Conseil général 29
<b>B3.1.c : Accompagner les porteurs de projets dans leur réflexion</b>	Opérateur Natura 2000	Collectivités, usagers	Inclus dans la mission d'animation Natura 2000	
<b>B3.1.d : Limiter le phénomène d'érosion et la formation de ravines</b>	Collectivités, Conseil général 29	Opérateur Natura 2000	Sur devis	Contrat N2000, Conseil général 29
<b>B3.1.e : Analyser l'évolution du trait de côte</b>	Opérateur Natura 2000	Universités, géologues	Inclus dans la mission d'animation Natura 2000	
<b>B3.1.f : Définir en concertation avec les acteurs concernés, un projet relatif à la fréquentation sur la côte</b>	Opérateur Natura 2000	Collectivités, usagers, associations, Conseil général 29		
<b>B3.1.g : Concevoir et mettre en place une signalétique d'information</b>	Opérateur N2000, communes, gestionnaires	Communes, associations	Contrat N2000 si action accompagnée d'autres actions réalisées dans le cadre de contrat N2000 et message de limitation d'impact.	

#### **Echéancier**

<b>Action</b>	<b>Année N (2015)</b>	<b>Année N+1 (2016)</b>	<b>Année N+2 (2017)</b>	<b>Année N+3 (2018)</b>	<b>Année N+4 (2019)</b>	<b>Année N+5 (2020)</b>
<b>B3.1.a</b>						
<b>B3.1.b</b>						
<b>B3.1.c</b>						
<b>B3.1.d</b>						
<b>B3.1.e</b>						
<b>B3.1.f</b>						
<b>B3.1.g</b>						

#### **Objectifs/mesures du Docob liés :**

A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;  
A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs ;  
B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaise ;  
B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;  
B6 – Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et des espèces ;  
D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public ;



## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### **Indicateurs de réalisation**

- réalisation d'opération de restauration et/ ou d'entretien ;
- définition et mise en place d'un protocole de suivi des fréquentations ;
- linéaires et surfaces d'habitats d'intérêt communautaire mis en défens ;
- pose de signalétique ;
- entretien annuel des aménagements.

### **Indicateurs de résultats**

- augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire (reconquête de la végétation) ;
- effacement des cheminements, mis en défens ;
- amélioration « visuelle » de l'état des sites par comparaison de photos « avant-après ».

B

## B3.2 Limiter la banalisation, l'embroussaillage et la dégradation des dunes, pelouses dunaires et habitats de falaises

Priorité

1 2 3 4

B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaises

### Cadre

#### Secteur(s) concerné(s)

Partie terrestre du site Natura 2000 notamment les massifs dunaires.

#### Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Falaise avec végétations des côtes atlantiques ; dunes embryonnaires, dunes mobiles à oyats, dunes semi-fixées

**Statut foncier :** Conservatoire du littoral (cdl); Conseil général du Finistère ; communes ; privés

#### Constat(s) et problématique

Au sein du site Natura 2000, quelques dunes embryonnaires sont présentes et majoritairement en bon état. Les dunes mobiles sont rares et souvent dégradées. La fréquentation et les opérations de fixations de substrat, notamment les enrochements artificiels, lui sont défavorables car ils entraînent la disparition de la dune embryonnaire. Les dunes semi-fixées sont en mauvais état de conservation, elles présentent des faciès peu typiques rudéralisés. Ces milieux sont soumis localement à une dynamique d'embroussaillage, par le développement de ronces, d'ajoncs et de fougères aigles. D'autres secteurs, au contraire sont fortement modifiés par la présence de lapins ou d'espèces végétales invasives comme la griffe de sorcière ou l'herbe de la pampa.

### Actions

#### - B3.2.a : Inventorier et cartographier les stations d'espèces invasives à l'échelle du site et à proximité immédiate.

Sur les secteurs qui n'ont pas déjà fait l'objet d'un inventaire, une base de données sur les espèces invasives du site Natura 2000, couplée à un repérage cartographique pourra être créée. Celle-ci permettra de suivre l'évolution de chaque espèce dans le temps et de hiérarchiser les priorités d'intervention.

*Ex de base de données :*

Esp.	Obs	Date	Milieux supports	Hab IC	Localisation	Surface	Nbr de pieds	Nbr d'ind	Priorité	Action en cours	Type d'action	Date de l'action

#### - B3.2.b : Lutter contre les espèces invasives et limiter la progression des espèces rudérales et ornementales, ainsi que l'embroussaillage (cf action B8)

En fonction des priorités d'intervention et lorsqu'il y a une menace pour le bon état de conservation d'un habitat d'intérêt communautaire, les plantes invasives rudérales et ornementales pourront être arrachées, broyées ou fauchées mécaniquement à une période déterminée au cas par cas suivant les espèces présentes ou, à minima, coupées. La méthode à utiliser sera à définir au cas par cas suivant les moyens, l'étendue de la zone à traiter, l'espèce considérée et la configuration du terrain. Les produits d'arrachage ou de fauche devront impérativement être exportés.

#### - B3.2.c : Informer, former et sensibiliser les collectivités, les agents des services techniques des communes, les magasins spécialisés et les particuliers sur les problématiques des espèces invasives.

Pour les agents des collectivités, des journées d'information/formation sur le terrain pourraient être organisées. Pour les particuliers, une information via les bulletins municipaux, le site internet dédié à la zone Natura 2000, des plaquettes d'information ou l'organisation de journées de sensibilisation pourraient être mises en place. Ces supports d'information devront inciter les particuliers ayant des plants d'espèces exotiques invasives ou potentiellement invasives sur leur parcelle, à les éliminer de manière adéquate (informations permettant la reconnaissance des espèces ou sur les moyens d'élimination faciles à mettre en œuvre). Un travail pourra être mené avec les collectivités et les aménageurs pour bannir certaines espèces identifiées comme envahissantes dans les espaces verts et les aménagements des routes et des lotissements. Pour rappel une charte « jardiner au naturel » est proposée par le

Syndicat Mixte du haut-Léon.

- **B3.2.d : Améliorer la connaissance sur les populations de lapins présentes sur les secteurs dunaires et**, le cas échéant proposer des méthodes de régulation de ces populations.

- **B3.2.e : Mettre en place un suivi et une veille** permettant d'évaluer les effets de la gestion mise en place

### Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>B3.2.a : Inventorier et cartographier les stations d'espèces invasives</b>	Opérateur N2000, gestionnaires	CBNB, propriétaires des parcelles	Inclus dans la mission d'animation Natura 2000	
<b>B3.2.b : Lutter contre les espèces invasives et limiter la progression des espèces rudérales</b>	Opérateur N2000, gestionnaires, propriétaires	concernées, associations de protection de l'environnement	Intervention mécanique et/ou manuelle (sur devis)	Contrat N2000
<b>B3.2.c : Informer, former et sensibiliser</b>	Opérateur Natura 2000, gestionnaires, collectivités		Inclus dans la mission d'animation Natura 2000	
<b>B3.2.d : Améliorer la connaissance sur les populations de lapins présentes sur les secteurs dunaires</b>	Fédération de chasse	Opérateur N2000, SMT, Chambre d'agriculture, CBNB, GMB, collectivités	Sur devis	Contrat Natura 2000, MAET
<b>B3.2.e : Mettre en place un suivi et une veille</b>	Opérateur Natura 2000, gestionnaires	CBNB, propriétaires	Inclus dans la mission d'animation Natura 2000	

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B3.2.a						
B3.2.b						
B3.2.c						
B3.2.d						
B3.2.e						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

- A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;
- A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs ;
- B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaise ;
- D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

#### Indicateurs de réalisation

- identification et cartographie des stations d'espèces invasives et ornementales ;
- surfaces engagées en contrat Natura 2000 ;
- réalisation d'opération de restauration et/ ou d'entretien
- formation/sensibilisation effectives des personnels des collectivités et particuliers

**Indicateurs de résultats**

- amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire concernés ;
- réduction des surfaces couvertes d'espèces invasives, ornementales ou rudérales ;
- réduction des surfaces embroussaillées.

B

## B4.1 Préserver les habitats forestiers

Priorité

1 2 3 4

### B4 – Préserver les habitats forestiers

#### Cadre

##### Secteur(s) concerné(s)

Le long de l'estuaire du Dourduff ;  
Près de Keriven et Penguer à Saint-Pol-De-Léon  
Pointe de Lingoaz à Henvic et le long du Corniou et en fond d'estuaire à l'étang du moulin

##### Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Hêtraies-chênaies à houx (typiques et peu typiques), Ormaies sur falaises littorales (peu typiques) et forêt rivulaire à aulnes et frênes.  
Grand-rhinolophe, Petit-rhinolophe et Barbastelle d'Europe

**Statut foncier :** Conseil général du Finistère ; communes ; privés

##### Constat(s) et problématique

Les ormaies littorales sont un habitat original et rare sur le site. Ce milieu est caractérisé par une exposition directe aux embruns et un substrat instable. Sa présence semble directement liée au Loess qui forment les falaises instables du littoral. L'état de conservation de ce milieu est mauvais, plusieurs facteurs l'expliquent : graphiose, stabilisation artificielle, dépôt de déchet, etc.

Les hêtraies-chênaies, forêts anciennes, sont caractérisées par la présence de hêtres et de chênes accompagnés d'ifs et de houx. Leur état de conservation est moyen à bon.

L'aulnaie-frênaie est ponctuelle sur le site, elle se développe au fond des vallons le long des ruisseaux. L'état de conservation sur le site est contrasté, de mauvais à bon.

Ces milieux forestiers accueillent de nombreuses espèces végétales et constituent des sites de chasse privilégiés des petits et grand-rhinolophes, notamment les lisières forestières. Certains vieux chênes peuvent abriter les gîtes de la barbastelle d'Europe, chauves-souris forestière.

#### Actions

##### - B4.1.a : Favoriser des îlots de senescence et conserver le bois mort

Une opération de sensibilisation des propriétaires forestiers pourra être réalisée afin de communiquer sur l'intérêt en termes de biodiversité. Ensuite, une visite sur le terrain avec le propriétaire permettra de repérer les secteurs fonctionnels (essences autochtones avec houppier de forte dimension, avec des fissures ou anfractuosités, etc.). L'arbre et/ou les îlots repéré(s) seront marqués et cartographiés.

##### - B4.1.b : Lutter contre les espèces invasives forestières

Cette action concerne principalement le laurier palme et le rhododendron ponthique présents en milieux forestiers ainsi que la renouée du Japon et la balsamine de l'Himalaya, qui se développe le long des cours d'eau. Dans un premier temps, il s'agira de créer une base de données en cartographiant les foyers. Des travaux d'élimination par arrachage pourront être réalisés, la méthodologie à mettre en place sera adaptée au cas par cas en prenant en compte les critères suivant (accessibilité, proximité de cours d'eau, pente, surface du foyer, etc.). L'exportation de ces espèces sera à privilégier.

Une campagne de sensibilisation et de communication pourra être réalisée, auprès des propriétaires forestier et rivulaire. Une communication sur la balsamine sera prioritaire, cette espèce est recensée seulement depuis 2 ans sur le Dourduff et le Penzé. L'information sera à diffuser sur le site internet et dans les bulletins municipaux.

- **B4.1.c : Encadrer les éventuels travaux de coupes et conserver des taillis sous futaie en évitant l'embroussaillage et les essences allochtones (évaluation des incidences Natura 2000).** Une réunion d'information pourra être mise en place auprès des propriétaires forestiers sur les pratiques de gestion favorisant la biodiversité. Les coupes d'espèces allochtones sont à favoriser, notamment les résineux sur les milieux d'ormaias littorales et d'aulnaies-frênaies.

## Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>B4.1.a : Favoriser des îlots de senescence et conserver le bois mort</b>	Propriétaires, gestionnaires	CRPF, GMB, Syndicat des propriétaires forestiers, URPFB		Inclus dans l'animation N2000
<b>B4.1.b : Lutter contre les espèces invasives forestières</b>	Propriétaires, opérateur N2000, gestionnaires, SMT SMHL	CBNB, CRPF, collectivités, lycée de Suscinio, etc.		Inclus dans l'animation N2000
<b>B4.1.c : Encadrer les éventuels travaux de coupes</b>	DDTM, Opérateur Natura 2000	Propriétaire privés, CRPF, collectivité, DDTM		Inclus dans l'animation N2000

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B4.1.a						
B4.1.b						
B4.1.c						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;  
 A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs ;  
 B4 – Préserver les habitats de landes et les milieux forestiers ;  
 B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Indicateurs de réalisation

- outils de communication créés ;
- réunions de communication mises en place ;
- nombre de propriétaires rencontrés ;
- chantiers d'arrachages mis en place.

### Indicateurs de résultats

- amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire forestiers.

**B4.2 Contrôler les dynamiques d'enfrichement, restaurer et maintenir les habitats de landes**

**B4 – Préserver les habitats forestiers**

**Cadre**

**Secteur(s) concerné(s)**

Partie terrestre du site Natura 2000

**Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)**

Landes sèches européennes

**Statut foncier :** Conseil général du Finistère ; communes ; privés

**Constat(s) et problématique**

Les landes sont formées d'une végétation ligneuse rase composée majoritairement de bruyères et d'ajoncs, poussant sur sol acide. Sur le site Natura 2000, elles sont réparties sur des superficies restreintes. Elles sont présentes sur les pointes rocheuses de Primel et d'An Alouestenn à Plougasnou et de Callot à Carantec. On les observe également sur la côte entre la pointe du Diben et l'anse de Port Blanc à Plougasnou. Des aménagements, une eutrophisation et une forte fréquentation peuvent mener à la fermeture de certaines landes maritimes. Les landes continentales sont, elles, soumises à l'embroussaillage et tendent à évoluer sous forme de fourrés avec l'apparition de ronces, fougères aigles et le prunellier.

**Actions**

**- B4.2.a : Entretien des landes**

Cette action peut être réalisée par fauche ou broyage de landes, en conservant différents stades dynamiques afin de favoriser une mosaïque d'habitats. La période d'intervention préconisée pour respecter les rythmes biologiques des espèces végétales et animales se situe entre fin août et mars.

Certains secteurs pourront être pâturés (chèvres, etc.). Pour conserver des milieux ouverts des coupes de résineux et arrachage de jeunes plantules pourront être réalisés.

**- B4.2.b : Arrachage de la fougère aigle.**

Aujourd'hui la méthode la plus efficace connue, est celle du brise-fougère. Il s'agit d'un rouleau mécanique ou tiré par les chevaux qui comme son nom l'indique brise les tiges des fougères. La période optimale pour intervenir est de juin à juillet, période à laquelle la troisième paire de frondes a émergé. Suivant l'accessibilité, des fauches répétées avec exportation pourront être réalisées.

**Modalités de mise en oeuvre**

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>B4.2.a : Entretien des landes</b>	Propriétaires, gestionnaires, communes, Conseil général 29	Opérateur N2000, agriculteurs, association de randonnées, CBNB	Sur devis	Contrats N2000, MAE
<b>B4.2.b : Arrachage de la fougère aigle</b>	Propriétaires, opérateur N2000, gestionnaires, SMT	CBNB, CRPF, collectivités, lycée de Suscinio, etc.	Sur devis	Contrat N2000

**Echéancier**

Action	Année N	Année N+1	Année	Année N+3	Année N+4	Année N+5
--------	---------	-----------	-------	-----------	-----------	-----------

	(2015)	(2016)	N+2 (2017)	(2018)	(2019)	(2020)
B4.2.a						
B4.2.b						

**Objectifs/mesures du Docob liés :**

A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;  
A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs ;  
B4 – Préserver les habitats de landes et les milieux forestiers ;  
B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

**Indicateurs de réalisation**

- surfaces engagées en contrats Natura 2000 ;
- superficie de lande en restauration

**Indicateurs de résultats**

- présence et recouvrement d'espèces indicatrices du bon état de conservation de l'habitat (bruyères, ajoncs maritimes, fétuques...).
- conservation, voire augmentation des surfaces de landes littorales



B

## B5.1 Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces

Priorité

1 2 3 4

### B5 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

#### Cadre

##### Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du site Natura 2000 et sa zone d'influence (variable selon les projets).

##### Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Tous

**Statut foncier :** Conseil général 29, communes, Conservatoire du Littoral, privé, Domaine Public Maritime (DPM).

##### Constat(s) et problématique

Les habitats et les espèces menacés à l'échelle européenne peuvent être affectés par certains plans, programmes, projets, aménagements ou manifestations réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur du site. Une étude la plus en amont possible permettra d'évaluer la compatibilité du projet avec les enjeux de préservation des milieux et des espèces. Ainsi, certaines activités encadrées sont soumises à évaluation des incidences. Récemment, une liste des activités non soumises à déclaration ou autorisation et sujettes à évaluation des incidences Natura 2000 a été publiée (arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2014). L'objectif étant de concilier les activités humaines avec la préservation des milieux et non d'interdire.

##### Quelques exemples de projets soumis à évaluation des incidences :

- Projets susceptibles d'occasionner le dérangement d'espèces d'intérêt communautaire (ex : manifestations sportives et culturelles à proximité de sites de nidification ;
- projets d'aménagement sur le DPM (mouillages organisés, ports, remblais, enrochements, etc.) ;
- Projet de création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste ;
- projets susceptibles de modifier la qualité de l'eau (rejets en mer, projets sur les bassins versants, etc.) ;
- projets susceptibles d'empiéter sur des habitats d'intérêt communautaire ou d'occasionner leur dégradation.

Les différents arrêtés sont présents en annexe du Docob.

#### Actions

Cette mesure vise donc à faciliter la bonne prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire par les acteurs et usagers du site, notamment par les porteurs de projets concernés par les évaluations des incidences Natura 2000. Il s'agira donc de :

##### **B5.1.a : Assurer une veille sur les projets et programmes qui pourraient concerner le site.**

Celle-ci sera réalisée en collaboration avec les services de la DDTM et les collectivités.

**B5.1.b : Informer, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets** et, le cas échéant, les services instructeurs. L'opérateur Natura 2000 pourra fournir aux porteurs de projets des cartographies d'habitats, des renseignements sur les espèces d'intérêt communautaire du site ainsi que toute information nécessaire à la bonne prise en compte des objectifs des sites Natura 2000 dans l'évaluation des incidences de leur projet. Si nécessaire, ces éléments pourront également être transmis aux services instructeurs afin de les aider à formuler un avis sur la demande du porteur de projet. Si le projet concerné est susceptible de porter atteinte au site, une concertation plus large avec les services de l'État, les gestionnaires des espaces terrestres, le Cdl, le CG 29, les représentants d'activités et les porteurs de projets pourra être menée afin de trouver des alternatives.

**B5.1.c : Élaborer/ participer à l'élaboration d'outils** permettant aux porteurs de projets de réaliser leur évaluation d'incidences.

#### Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>B5.1.a : Assurer une veille sur les projets et programmes qui pourraient concerner le site</b>	Opérateur N2000	Services de l'État, collectivités		Inclus dans l'animation Natura 2000
<b>B5.1.b : Informer, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets</b>	DREAL, Opérateur N2000, DDTM	Services instructeurs et porteurs de projets		
<b>B5.1.c : Élaborer/participer à l'élaboration d'outils</b>	Opérateur N2000	Service de l'État		

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B5.1.a						
B5.1.b						
B5.1.c						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

- B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables ;
- B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des zones humides littorales ;
- B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaise ;
- B4 – Préserver les habitats de landes et les milieux forestiers ;

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Indicateurs de réalisation

- nombre de contacts et nombre de jours passés à informer / sensibiliser les porteurs de projets ;
- nombre de jours passés à élaborer / participer à l'élaboration d'outils permettant aux porteurs de projet de réaliser leur évaluation des incidences Natura 2000.

### Indicateurs de résultats

- prise en compte effective des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les projets.

<b>B</b>	<b>B5.2 Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux (charte, etc.)</b>					Priorité
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">1</span> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">2</span> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">3</span> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">4</span> </div>						
<b>B5 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire</b>						
<b>Cadre</b>						
<b>Secteur(s) concerné(s)</b> Ensemble du site Natura 2000			<b>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)</b> Tous			
<b>Statut foncier</b> : Conseil général 29, communes, Conservatoire du Littoral, privé, Domaine Public Maritime (DPM).						
<b>Constat(s) et problématique</b> La charte Natura 2000 est une démarche volontaire et contractuelle. L'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000. Les usagers du site, individuels ou regroupés en structures collectives (associations, syndicats, groupements, etc.), exerçant une activité spécifique de loisir ou professionnelle peuvent adhérer à la charte, et ainsi s'engager à pratiquer leur activité dans le respect des habitats et des espèces du site. La charte Natura 2000 présentée dans le Docob est ciblée par grand type de milieu naturel ou par espèce. Selon sa pertinence, la charte pourra être déclinée par usage. L'adhésion à la charte peut permettre, sous certaines conditions, l'exonération d'évaluation des incidences Natura 2000 (articles L414-3 et L.414-4 du code de l'environnement).						
<b>Actions</b>						
Cette mesure vise donc à élaborer, lorsque cela est pertinent, une charte de bonnes pratiques par activités, en concertation avec les représentants de ces activités et à communiquer sur ces chartes auprès des publics concernés. Toute modification du Docob et notamment de la charte Natura 2000, devra faire l'objet d'une validation en COPIL puis d'un nouvel arrêté d'approbation.						
<b>Modalités de mise en oeuvre</b>						
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels		
<b>B5.2.a : Élaborer une charte de bonnes pratiques par activités</b>	Opérateur N2000	Services de l'État, représentants d'usagers, associations, collectivités	Inclus dans l'animation Natura 2000			
<b>Echéancier</b>						
<b>Action</b>	<b>Année N (2015)</b>	<b>Année N+1 (2016)</b>	<b>Année N+2 (2017)</b>	<b>Année N+3 (2018)</b>	<b>Année N+4 (2019)</b>	<b>Année N+5 (2020)</b>
B5.2.a						
<b>Objectifs/mesures du Docob liés :</b> B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables ; B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des zones humides littorales ; B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaise ;						

B4 – Préserver les habitats de landes et les milieux forestiers ;  
D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public .

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### ***Indicateurs de réalisation***

- nombre de réunions de concertation avec les représentants d'usagers ;
- nombre de jours passés à élaborer une (des) charte(s) Natura 2000 ;
- mise à jour du Document d'objectifs.

### ***Indicateurs de résultats***

- respect des engagements de la charte Natura 2000 ;
- nombre de signataires de la charte Natura 2000.

B	B5.3 Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables	Priorité		
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <span>1</span> <span>2</span> <span style="background-color: yellow; border: 1px solid black;">3</span> <span>4</span> </div>				
<b>B5 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire</b>				
<b>Cadre</b>				
<b>Secteur(s) concerné(s)</b> Milieux terrestres du site Natura 2000	<b>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)</b> - Landes, prés-salés - chauves-souris			
<b>Statut foncier</b> : Conseil général 29, privé.				
<b>Constat(s) et problématique</b> Peu de terres agricoles (40 hectares) sont présentes au sein du site Natura 2000, car seul une bande étroite terrestre littoral est comprise dans le périmètre. Ces terres sont intégrées dans les surfaces agricoles utiles de quelques exploitations. Ce sont essentiellement des prairies côté Trégor et des parcelles maraîchères côté Léon. Certaines pratiques agricoles mal contrôlées, peuvent être génératrices de pollutions diffuses à l'échelle des bassins versants. Cependant, l'activité agricole peut contribuer au maintien d'une diversité écologique intéressante en assurant le maintien des milieux ouverts, zone de chasse des chiroptères. La protection et la restauration des haies, talus et mares joue également un rôle majeur dans la conservation de la biodiversité. Un Plan Agro-environnemental et climatique est en cours sur le territoire. Ce plan intègre des zonages définis suivant des enjeux « eau » et « biodiversité ». Après validation de ce programme par la région (fin de l'année 2015) des MAE « biodiversité » pourront être proposées sur certains de ces secteurs pour accompagner les exploitations agricoles dans l'objectif d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. En contre partie du respect d'un cahier des charges de la mesure souscrite, l'exploitant percevra une aide annuelle pendant la durée de son engagement. Sur les secteurs de landes et de prairies non classés à la PAC, des contrats Natura 2000 peuvent financer des actions de restauration et/ou d'entretien de milieux.				
<b>Actions</b>				
<b>B5.3.a : Intégrer le zonage Natura 2000 Baie de Morlaix comme secteur à enjeu « Biodiversité »</b> dans le Plan Agro-Environnementale et Climatique.				
En collaboration avec les Syndicats Mixte du Trégor et du Haut-Léon, il s'agira de proposer ces MAE à enjeux biodiversité aux exploitants pouvant être concernés.				
<b>B5.3.b : Adapter des pratiques favorables à la biodiversité</b>				
Plusieurs actions peuvent être financées par contrats N2000 ou MAE. Sont comprises les actions permettant de restaurer et d'entretenir les éléments du maillage écologique (haie, talus, mares), les fauches tardives, le pâturage extensif sur les prairies potentiellement utilisées comme site de chasse par les chiroptères. Un travail en partenariat avec les agriculteurs pourra être mené pour proposer une gamme de produits ou de techniques alternatives à l'ivermectine (substance toxique pour les chauves-souris).				
<b>Modalités de mise en oeuvre</b>				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>B5.3.a : Intégrer le zonage Natura 2000 Baie de Morlaix</b>	Opérateur N2000, Syndicats Mixtes du Haut-	Région, agriculteurs, Chambre	Inclus dans l'animation Natura 2000	

comme secteur à enjeu « Biodiversité »	Léon et du Trégor	d'agriculture				
<b>B5.3.b : Adapter des pratiques favorables à la biodiversité</b>	Exploitants, propriétaires privés, Conseil général 29	Région, SMT, chambre d'agriculture	DDTM, SMHL,	Sur devis/ barème		MAET, Contrats N2000

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B5.3.a						
B5.3.b						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Indicateurs de réalisation

- nombre de MAE Biodiversité ;
- nombre de contrats Natura 2000.

### Indicateurs de résultats

- linéaire bocager entretenu et restauré ;
- surface pâturée.

Priorité

B

**B6 Évaluer les besoins d'adaptation du périmètre des Sites Natura 2000 sur certains secteurs**

1 2 **3** 4

**Cadre**

**Secteur(s) concerné(s)**

Milieux terrestres du site Natura 2000

**Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)**

Tous

**Statut foncier :** Conseil départemental 29, privé, communes.

**Constat(s) et problématique**

A proximité du site Natura 2000, des habitats d'intérêt communautaire sont présents. Selon les sensibilités des milieux et les menaces associées, l'intégration de ces secteurs sous réserve d'arguments scientifiques (à mener en lien avec le MNHN), permettrait aux propriétaires (communes, propriétaire privé) de bénéficier, s'ils sont volontaires, des contrats Natura 2000. Ces outils permettent de financer l'intégralité des actions d'entretien ou de restauration des milieux.

**Actions**

**B6.a : Mener une réflexion sur la pertinence d'étendre le périmètre à des secteurs périphériques** présentant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèces. Cette action sera réalisée en groupe de travail intégrant les usagers, les élu(e)s, les associations et les services de l'État.

**B6.b : Si justifié, lancement à terme d'une procédure d'adaptation du périmètre terrestre en lien avec le MEDDE.** Pour cette action, le Muséum National d'Histoires Naturelles sera associé.

**Modalités de mise en oeuvre**

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>B6.a : Mener une réflexion sur la pertinence d'étendre le périmètre</b>	Opérateurs N2000	Services de l'État, représentants d'usagers, associations, collectivités, MNHN		Inclus dans l'animation Natura 2000
<b>B6.b : Si justifié, lancement à terme d'une procédure d'adaptation du périmètre terrestre en lien avec le MEDDE</b>	Opérateurs N2000, DREAL			

**Echéancier**

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)

<b>B6.a</b>						
<b>B6.b</b>						
<b>Objectifs/mesures du Docob liés :</b>						
Tous						
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; background-color: #4a86e8; color: white; padding: 5px; display: inline-block; margin-bottom: 10px;">Indicateurs de suivi et d'évaluation</div> <p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de groupes de travail réalisés</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évolution de périmètre</li> </ul>						



C

## C1.1 Maintenir et renforcer les conditions favorables à la nidification des oiseaux marins et côtiers dans les habitats favorables

Priorité

1 2 3 4

### C1 - Assurer la conservation des oiseaux d'eau et marins de la baie de Morlaix

#### Cadre

##### Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du périmètre du site Natura 2000.

##### Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Oiseaux nicheurs



##### Statut foncier : -

##### Constat(s) et problématique

La réserve d'association des îlots de la baie de Morlaix a été créée à l'initiative de la SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, devenue par la suite Bretagne Vivante – SEPNB) en 1962 pour protéger les oiseaux marins. Elle englobe sept îles de la baie (Beclém, Ricard, île aux Dames, île de Sable, île Verte, Ar C'hlaz Koz et Le Vezoul) appartenant au domaine de l'État pour lesquelles l'association possédait une autorisation d'occupation temporaire (AOT) jusqu'en 2006. Depuis, le Conservatoire du littoral est devenu propriétaire des sites. Depuis 1991, trois de ces îles (Beclém, Ricard et l'île aux Dames) sont classées par un arrêté préfectoral de protection de biotope pour la partie terrestre des îlots et un arrêté ministériel de protection de biotope qui instaurent un périmètre de protection de 80 mètres sur le Domaine public maritime (à partir de la laisse de haute mer de coefficient de marée 120, autour des îlots) du 1<sup>er</sup> mars au 31 août. Les oiseaux nicheurs de la ZPS sont à l'origine de la désignation de la ZPS « Baie de Morlaix ». Près de 21 espèces ont niché au moins une fois dans la ZPS montrant le caractère dynamique des populations d'oiseaux nicheurs. Ces évolutions sont liées à la dynamique générale des espèces à des échelles plus larges que celle de la ZPS, de dimension régionale, nationale ou européenne. Cependant certains facteurs identifiables à l'échelle de la ZPS peuvent directement influencer cette dynamique et conditionner l'installation, le maintien ou au contraire le déclin voir la disparition de certaines espèces nichant dans la ZPS. Ce sont ces facteurs qui doivent être considérés pour répondre localement à l'objectif de la directive « Oiseaux ».

#### Actions

##### C1.1.a : Définir et mettre en œuvre le suivi des espèces nicheuses de la ZPS et évaluer l'efficacité des mesures prises.

Il s'agit de préciser les paramètres à suivre (effectifs nicheurs, production en jeunes,...) et la fréquence des suivis des différentes espèces. Les travaux de l'OROM et de l'observatoire Manche mer du nord en cours de constitution, notamment, serviront de cadre à la déclinaison des suivis à l'échelle de la ZPS. Ces suivis permettront également de contribuer à la définition d'indicateurs visant à évaluer l'efficacité des mesures prises.

##### C1.1.b : Assurer la quiétude nécessaire à la nidification des oiseaux tout au long du cycle de nidification

Ce cycle comprend le cantonnement des couples reproducteurs jusqu'à l'émancipation des jeunes. L'entretien et le développement des dispositifs d'information des usagers de la ZPS aux mesures de protection réglementaire et de contrôle du respect de cette réglementation devront être poursuivis : signalisation maritime et terrestre, coordination des pouvoirs de police et des moyens dédiés au gardiennage, support et diffusion des informations relatives à la réglementation, information et sensibilisation des usagers.

##### C1.1.c : Une évaluation des résultats obtenus par la protection des différents îlots sera menée

Un groupe de travail sera mis en place pour évaluer les résultats des différents statuts de protection sur la fonctionnalité des sites.

**C1.1.d : Limiter l'impact des prédateurs introduits et espèces allochtones sur les sites de nidification de la ZPS :** rats, surmulots, vison d'Amérique, ragondins. Les dispositions ou dispositifs mis en place sur les îlots de la réserve

ornithologique pourraient être étendus à d'autres îlots de la ZPS ou sites de nidification littoraux afin de favoriser la nidification de certaines espèces aujourd'hui disparues de l'avifaune nicheuse de la baie de Morlaix (Gravelots, Traquet motteux).

**C1.1.e : Améliorer les capacités d'accueil de certains sites** en faveur des espèces dont l'état de conservation justifie une intervention forte destinée à favoriser leur nidification. Il s'agit essentiellement des sternes pour lesquelles une gestion spécifique des habitats peut être menée (fauche de la végétation, aménagement et entretien de nichoirs, ...).

### Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>C1.1.a : Définir et mettre en œuvre le suivi des espèces nicheuses de la ZPS</b>	Bretagne vivante, Opérateur N2000	Collectivités, AAMP, Conservatoire du Littoral, Etat		Inclus dans l'animation Natura 2000
<b>C1.1.b : Assurer la quiétude nécessaire à la nidification des oiseaux tout au long du cycle de nidification</b>	Bretagne vivante, gendarmerie maritime		-	
<b>C1.1.c : Évaluer les résultats obtenus par la protection des différents îlots</b>	Opérateurs Natura 2000		Inclus dans l'animation Natura 2000	
<b>C1.1.d : Limiter l'impact des prédateurs introduits et espèces allochtones sur les sites de nidification de la ZPS</b>	Bretagne-vivante, Opérateurs N2000		-	
<b>C1.1.e : Améliorer les capacités d'accueil de certains sites</b>			Inclus dans l'animation Natura 2000	
<b>C1.1.f : Définir et renseigner des indicateurs</b>			Inclus dans l'animation Natura 2000	

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
C1.1.a						
C1.1.b						
C1.1.c						
C1.1.d						
C1.1.e						
C1.1.f						

**Objectifs/mesures du Docob liés :**

- A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;
- A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs ;
- B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

**Indicateurs de réalisation**

- nombre de suivis ;
- supports de communication mis en place.

**Indicateurs de résultats**

- bon état de conservation des oiseaux nicheurs.

C	<b>C1.2 Préserver et restaurer les conditions d'accueil favorables aux oiseaux non nicheurs</b>	Priorité 1 2 3 4
<b>C1 - Assurer la conservation des oiseaux d'eau et marins de la baie de Morlaix</b>		
<b>Cadre</b>		
<b>Secteur(s) concerné(s)</b> Ensemble du périmètre du site Natura 2000.	<b>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)</b> Oiseaux limicoles et hivernants	
<b>Statut foncier : -</b>		
<b>Constat(s) et problématique</b> Les comptages des oiseaux d'eau réalisés chaque hiver depuis 1978 en baie de Morlaix et dans l'estuaire de la Penzé, puis étendus au secteur de Roscoff à Plouescat, ont mis en évidence l'importance de la ZPS « baie de Morlaix » pour ces espèces (près de 92 espèces recensées). La pratique de la chasse sur le domaine public maritime en baie de Morlaix tend à diminuer depuis dix ans. Au contraire, les pratiquants d'activités de loisirs nautique sont en augmentation. Les activités humaines peuvent être facteurs de dérangements ou de perturbations. L'objectif de l'action est donc d'analyser les fréquentations sur le site en période d'hivernage et de proposer des solutions d'amélioration en cas de répercussions constatées sur les oiseaux inscrits à la directive « Oiseaux ».		
<b>Actions</b>		
<b>C1.2.a : Évaluation de la fréquentation sur le DPM</b>		
Une évaluation sur la fréquentation quantitative et qualitative sera réalisée. Cette évaluation concernera l'ensemble des activités présentes sur le site (pêches à pied, randonnées, chasses sur le DPM, activités nautiques, etc.). Concernant la chasse, cette action s'inscrit également dans le cadre de l'action 15.3.2 du Schéma départemental de gestion cynégétique du Finistère.		
<b>C1.2.b : Localisation des zones de contact et étude des interactions entre les pratiquants d'activités diverses et les zones fonctionnelles des oiseaux pouvant générer un dérangement</b>		
L'étude des interactions entre les pratiques et zones fonctionnelles sera réalisée selon une méthode concertée avec les usagers et représentants d'activités.		
<b>C1.2.c : Évaluation de l'état de conservation des oiseaux, selon les actions décrites dans la fiche A2.2.</b> Cette évaluation est à réaliser à l'échelle du site en intégrant également des données sur l'aire de répartition de l'espèce. Des analyses du régime alimentaire pourront aussi être réalisées.		
<b>C1.2.d : Propositions d'amélioration des pratiques selon les résultats et la pertinence</b>		
Un groupe de travail sera mis en place pour discuter des résultats et des sous-actions précédentes. Ce groupe de travail pourra proposer au COPIL des évolutions, fruits de la concertation, pour résoudre les problèmes identifiés (amélioration des pratiques passant par exemple par des études d'opportunité de charte ou de protections réglementaires. Concernant la chasse, l'action devra être en conformité avec le schéma départemental de gestion cynégétique 29). Ce groupe intégrera les usagers et représentants d'activités, les membres et bénévoles de Bretagne-vivante, les services de l'État, les collectivités concernées ainsi que l'opérateur Natura 2000.		
<b>C1.2.e : Sensibilisation des usagers sur le dérangement en période d'hivernage</b>		
Des articles sur internet, plaquettes d'informations, etc., pourront être réalisés pour informer les usagers sur l'impact de dérangement lié notamment aux chiens non tenus en laisse, etc. Seront fournies entre autres des informations sur la présence des espèces, le rôle de la baie de Morlaix pour leur préservation, le parcours migratoire des oiseaux, leur sensibilité, etc.		
<b>Modalités de mise en oeuvre</b>		

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>C1.2.a : Évaluation de la fréquentation sur le DPM</b>	Opérateur Natura 2000, Fédération de chasse du Finistère, CPIE	ACDPMF, Bretagne vivante, Opérateur Natura 2000, collectivités, services de l'État, associations de randonnées, associations nautiques, etc.	-	
<b>C1.2.b : Localisation des zones de contact entre les pratiquants et les zones fonctionnelles des oiseaux pouvant générer un dérangement</b>	Bretagne vivante Opérateur Natura 2000	ACDPMF, Opérateur Natura 2000, collectivités, services de l'Etat	Natura 2000	
<b>C1.2.c : Évaluation de l'état de conservation des oiseaux, selon les actions décrites dans la fiche A2.2</b>	Fédération de chasse du Finistère, Bretagne-vivante	ACDPMF, Opérateur Natura 2000, collectivités, services de l'État	Natura 2000	
<b>C1.2.d : Propositions d'amélioration des pratiques selon les résultats et la pertinence</b>	Opérateur Natura 2000	ACDPMF, Bretagne vivante, Opérateur Natura 2000, collectivités, services de l'État	Inclus dans l'animation Natura 2000	
<b>C1.2.e : Sensibilisation des usagers sur le dérangement en période d'hivernage</b>	Opérateur N2000, Bretagne-vivante	Collectivités, Fédération de chasse du Finistère, ACDPMF	Inclus dans l'animation Natura 2000	

#### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
<b>C1.2.a</b>						
<b>C1.2.b</b>						
<b>C1.2.c</b>						
<b>C1.2.d</b>	////////////////	////////////////	////////	////////////////	////////////////	////////////////
<b>C1.2.e</b>						

#### Objectifs/mesures du Docob liés :

A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;  
A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs ;  
B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### *Indicateurs de réalisation*

- nombre de réunions mises en place

### *Indicateurs de résultats*

- bon état de conservation des oiseaux non nicheurs

C	C2 Concourir au maintien des populations de loutre en Finistère Nord		Priorité 1 2 <b>3</b> 4	
<b>C2 – Concourir au maintien des populations de loutre en Finistère Nord</b>				
<b>Cadre</b>				
<b>Secteur(s) concerné(s)</b> Zone Natura 2000 et périphérie (bassin versant)		<b>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)</b> Mégaphorbiaies, prés-salés atlantiques Loutre d'Europe		
<b>Statut foncier :</b> Conseil général 29, privé, communes.				
<b>Constat(s) et problématique</b> Une collision routière avec la loutre a été observée en 2006 au niveau de l'estuaire du Dourduff. Si une étude est réalisée pour diagnostiquer le risque de collision avec les ouvrages routiers, des aménagements pourraient être mis en place sur les ouvrages existants. A savoir également qu'au cours d'une année, la loutre utilise plusieurs dizaines de gîtes différents le long du cours d'eau qu'elle exploite. Les habitats présentant un couvert végétal important peuvent proposer des possibilités de gîte alternatifs ou de zones de refuges, les habitats des bords de cours d'eau sont intéressants pour la capture des proies secondaires (batraciens, mammifères...).				
<b>Actions</b>				
<b>C2.a : Aménagement des ouvrages</b> Il s'agit selon la configuration des ouvrages et les résultats du diagnostic, de mettre en place différents aménagement permettant le passage à pied-sec de la loutre en continuité des berges. <b>C2.b : Prise en compte des habitats de la loutre pour les travaux d'entretien de cours d'eau</b> En continuité de ce qui est aujourd'hui réalisé, il s'agit d'élaguer avec des procédés de débardage le moins perturbant possible, d'alterner des zones éclairées et ombragées et d'entretenir sur une seule des deux rives. <b>C2.c : suivi des travaux, aménagements</b>				
<b>Modalités de mise en oeuvre</b>				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>C2.a : Aménagement des ouvrages</b>	CG29, communes	GMB, Opérateurs N2000 , ONCFS, SMT, SMHL, CPIE	Sur devis	Contrats N2000, autres
<b>C2.b : Prise en compte des habitats de la loutre pour les travaux d'entretien de cours d'eau</b>	Syndicats mixte du Trégor, Syndicat du Haut Léon, AAPPMA, propriétaire privé	Opérateurs N2000, CPIE, FDAAPPMA29, ONEMA, ONCFS		
<b>C2.c : suivi des travaux, aménagements</b>	Opérateurs N2000	GMB, CPIE, SMT, SMHL, AAPPMA	Inclus dans l'animation N2000	
<b>Echéancier</b>				

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
C2.a						
C2.b						
C2.c						

**Objectifs/mesures du Docob liés :**

A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation.

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

**Indicateurs de réalisation**

- aménagement des ouvrages ;
- linéaire entretenu/restauré.

**Indicateurs de résultats**

- présence d'indices de présence
- mortalité réduite



C	C3 Mettre en œuvre une gestion des espaces naturels et anthropisés favorables au maintien des chauves-souris d'intérêt communautaire	Priorité			
<b>C – Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels</b>					
<b>Cadre</b>					
<b>Secteur(s) concerné(s)</b>		<b>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)</b>			
Zone Natura 2000 et périphérie (rayon d'action des chauves-souris)		Mégaphorbiaies, Hêtraie-chênaie, aulnaie-frênaie, ormaies littorales Boisements, haies bocagères, prairies, zones humides Grand rhinolophe, Petit-rhinolophe, Barbastelle d'Europe			
<b>Statut foncier</b> : Conseil général 29, privé, communes.					
<b>Constat(s) et problématique</b>					
Le petit et le grand-rhinolophe hiberne de septembre-octobre à fin avril en fonction des conditions climatiques locales. Un suivi des sites d'hivernage (blockhaus) est réalisé chaque année par Morlaix communauté ou le GMB. Pour se déplacer, ces espèces évitent en général les espaces ouverts en évoluant le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylves, haies ou autres alignements d'arbres. La barbastelle d'Europe, quant à elle, est liée à la végétation arborée (boisements de feuillus ou mixtes) où elle utilise les trous de pics, arbres fissurés pour y installer son gîte. Pour chasser, elle se déplacent le long des lisières et bocages.					
<b>Actions</b>					
<b>C3.a : Réaliser des aménagements visant à restaurer et/ou améliorer l'utilisation des gîtes par les chiroptères</b> (pose de grilles, création de cavités, aménagement d'accès, pose de chiroptières, etc.)					
<b>C3.b : Créer, maintenir et entretenir des linéaires boisés (haies, talus, plantations)</b> Des repérages cartographiques des haies prioritaires (autour des sites d'hivernage des petits et grands rhinolophes) seront à réaliser. Des conseils aux communes pourront être apportés en lien avec la prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme.					
<b>C3.c : Préserver les territoires de chasse</b> Le maintien de prairies mésophiles de fauche ou de l'élevage extensif sur certaines parcelles permettra de conserver des ressources trophiques suffisantes pour les chauves-souris. Le bétail utilisé pour entretenir les parcelles devra être traité avec des produits antiparasitaires compatibles avec la conservation de la faune et de la flore (exemple : proscrire les vermifuges à forte rémanence).					
<b>C3.d : Encourager le maintien des arbres sénescents</b>					
<b>C3.e : Suivre les populations hivernantes, et reproductrices s'il y a lieu</b> , dans les gîtes conformément au protocole national (caractéristique du site, date de suivi, nombre de chauves-souris de différentes espèces...). Un contrôle de l'état des accès sera également réalisé.					
<b>Modalités de mise en oeuvre</b>					
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels	
<b>C3.a : Réaliser des aménagements</b>	Opérateur Natura 2000,	GMB	Sur devis	Contrat Natura 2000, DREAL (PNA Chiroptères)	
<b>C3.b : Créer, maintenir et</b>	gestionnaires, collectivités,				

entretenir des linéaires boisés	propriétaires privés				
C3.c : Préserver les territoires de chasse					
C3.d : Encourager le maintien des arbres sénescents					
C3.e : Suivre les populations hivernantes				Sur devis et inclus dans l'animation Natura 2000	

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
C3.a						
C3.b						
C3.c						
C3.d						
C3.e						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

#### Indicateurs de réalisation

- nombre d'aménagements des gîtes ;
- nombre d'arbres sénescents maintenus ;
- nombre de suivis réalisés

#### Indicateurs de résultats

- bon état de conservation des chauves-souris.

<b>C</b>	<b>C4 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des poissons migrateurs</b>	<b>Priorité</b> 1 2 <b>3</b> 4
----------	--	-----------------------------------

**C – Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels**

**Cadre**

**Secteur(s) concerné(s)**

Estuaire de Morlaix, de la Penzé et du Dourduff, ruisseaux côtiers

**Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)**

Saumon atlantique ; Lamproie marine ; Grande alose  
 Autre espèce remarquable : Anguille d'Europe

**Statut foncier :** DPM

**Constat(s) et problématique**

Trois espèces piscicoles d'intérêt communautaire sont présentes sur le site. Ces espèces (saumon atlantique, lamproie marine et grande alose) après avoir passé une partie de leur cycle de croissance en mer, traversent le site Natura 2000 pour rejoindre leurs sites de reproduction en rivière. Les indices d'abondances de saumons sur le site, réalisés chaque année par la fédération de pêche du Finistère indiquent un bon état de conservation dans le Queffleuth, la Penzé et le Coatoulzar. La Grande alose est présente depuis peu en Penzé. Plusieurs frayères de lamproies marines ont été observées en Penzé et vers l'hôpital de Morlaix. Les remontées des poissons migrateurs peuvent être néanmoins limitées en raison de la présence d'ouvrages sur les cours d'eau plus ou moins franchissables en fonction des périodes et des espèces. Les espèces sont aussi sensibles au recalibrage, reprofilage des cours d'eau ainsi qu'à l'enrichissement des milieux.

**Actions**

Les limites sud du site Natura 2000 sont situées en aval des premiers ouvrages sur les rivières. Néanmoins, le SAGE Léon-Trégor est en cours de rédaction, et un des enjeux de ce document est de maintenir et/ou de rétablir la continuité écologique pour la reproduction et la croissance des espèces amphihalines. Par ailleurs, les actions concernées (restauration de la qualité de l'eau, suppression d'aménagements, restauration et entretien des milieux aquatiques) s'insèrent dans les programmes de financement locaux, développés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les collectivités. Ainsi, sur le territoire les syndicats Mixte du Trégor et du Haut-Léon mettent en œuvre ces programmes.

**Modalités de mise en oeuvre**

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>C4.a : Suivi des actions du SAGE, des syndicats de bassins versants, de la FDPMA29 et de l'AAPMA de Morlaix.</b>	Syndicats de bassins versants, FDPMA29, AAPMA	Opérateurs Natura 2000, collectivités, associations	Animation N2000	Animation N2000, Agence de l'eau, etc.

**Echéancier**

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)

**C4.a : Suivi des actions**

**Objectifs/mesures du Docob liés :**

A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;  
A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;  
E2 – Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel et assurer la coordination de la démarche Natura 2000 aux autres démarches du territoire.

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

**Indicateurs de réalisation**

- nombre d'ouvrages restaurés/ou supprimés
- indices de qualité de l'eau

**Indicateurs de résultats**

- indice abondance juvéniles de saumons
- indice abondance d'anguilles
- nombre de frayères à lamproie marines recensés

C	C5 Maintenir et protéger l'habitat du Trichomanès remarquable		Priorité 1 2 <b>3</b> 4			
<b>C – Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels</b>						
<b>Cadre</b>						
<b>Secteur(s) concerné(s)</b> Cavité au Diben		<b>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)</b> <i>Trichomanes speciosum</i> (Trichomanes remarquable)				
<b>Statut foncier :</b> -						
<b>Constat(s) et problématique</b>						
<p>La fougère nommée Trichomanès remarquable croit dans des milieux extrêmement sombres, saturés en humidité et ne supporte pas une insolation directe. En Bretagne elle se développe dans les puits ou dans des cavités naturelles en sous-bois ou dans les grottes marines. Ainsi, sur le site une seule station est connue et localisée dans une cavité littorale au Diben où elle couvre quelques dizaines de cm<sup>2</sup>. Étant donné la localisation de la station, dans une cavité difficile d'accès et peu visible l'état de conservation peut être considéré comme bon. Néanmoins des traces de feux y ont été observées et peuvent influencer sur le degré d'humidité, facteur indispensable à la conservation de cette espèce en déclin au niveau régional et national.</p> <p>A savoir, que cette espèce peut facilement passer inaperçue, son identification étant difficile et l'accès aux cavités est souvent peu aisé.</p>						
<b>Actions</b>						
<b>C5.a : Amélioration des connaissances.</b> Par cette action, il s'agit de réaliser un suivi de la station connue pour évaluer le bon état de conservation de l'espèce et de réaliser de nouvelles prospections dans les grottes maritimes présentes sur le site.						
<b>C5.b : Mise en place d'une veille</b> sur la fréquentation. Cette première étape est nécessaire avant de proposer, si cela s'avère nécessaire, une mise en défens du site aussi bien pour préserver l'espèce que pour des raisons de sécurité.						
<b>Modalités de mise en oeuvre</b>						
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels		
<b>C5.a : Amélioration des connaissances</b>	Opérateur Natura 2000, botanistes	CBNB, collectivités	Animation Natura 2000 , Contrat N2000			
<b>C5.b : Mise en place d'une veille</b>						
<b>Echéancier</b>						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
C5.a						
C5.b						
<b>Objectifs/mesures du Docob liés :</b>						

A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

#### ***Indicateurs de réalisation***

- prospections et suivis ;
- aménagement de mise en défend si nécessité

#### ***Indicateurs de résultats***

- nombre de stations ;
- surface de développement

Priorité

D

## D1 Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public

1 2 3 4

### D – Poursuivre et développer les actions de communication générale de sensibilisation du public et des usagers sur le site

#### Cadre

##### Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du site Natura 2000

##### Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Tous

**Statut foncier :** -

##### Constat(s) et problématique

Différents outils de communication peuvent être développés de manière à sensibiliser et informer le grand public sur la démarche Natura 2000 et la protection de la nature en général. Par ce biais, il s'agit de les impliquer dans la préservation des milieux naturels.

#### Actions

**D1.a : Actualiser le site internet** dédié aux sites Natura 2000 « Baie de Morlaix » (<http://baie-morlaix.n2000.fr/>). Ce site web permet de centraliser toute l'information sur le site Natura 2000 aussi bien pour le grand public que pour les collectivités. Des actualités sur le site sont également en ligne.

##### **D1.b : Créer des supports et outils d'information et de sensibilisation**

Des plaquettes pourront être réalisées (sur les bonnes pratiques, les espèces invasives, les espèces présentes et leurs sensibilités, etc.) Une lettre d'information Natura 2000 pourra être distribuée aux collectivités et dans les structures recevant du public.

**D1.c : Concevoir et mettre en place une signalétique d'information** à l'attention des usagers pour limiter leur impact, en identifiant au préalable les secteurs stratégiques pour sa mise en place (mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations).

##### **D1.d : Développer les partenariats avec les écoles, lycées, universités**

Il s'agira d'encourager les projets pédagogiques de découverte du site, de la faune et de la flore et de poursuivre le partenariat avec le lycée de Suscinio pour la réalisation de chantiers de restauration et de gestion de milieux naturels, ou d'études de milieux.

##### **D1.e : Organiser ou participer à des manifestations, communiquer sur la démarche et le site.**

Cette action consiste à organiser des sorties lors d'événements nationaux type « fête de la Nature, « journée du patrimoine », etc. Des articles d'informations seront rédigés pour les bulletins municipaux, de l'agglomération et de la presse locale.

##### **D1.f : Animer des réunions**

Les propriétaires pourront être informés des habitats et des espèces présents sur leurs parcelles, des fiches par type de milieux ou d'espèces pourront leur être remis. Le document d'objectifs sera présenté aux élu(e)s de l'ensemble des communes concernées par le périmètre du site. Des réunions thématiques pourront être mises en place avec les agriculteurs, plaisanciers, plongeurs, etc.

##### **D1.g : Renforcer le lien et les échanges entre l'opérateur Natura 2000 et les usagers sur le site**

Sont concernés notamment les pêcheurs, plongeurs, ostréiculteurs au vu de leur expérience et de leurs observations effectuées depuis plusieurs années. Ils jouent un rôle majeur dans l'amélioration des connaissances sur les habitats et leur état de conservation. Des réunions pourront être organisées afin de faire une synthèse des observations en lien avec la station biologique de Roscoff, Bretagne vivante et les AAMP, en lien aussi à une démarche de science participative.

#### Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
D1.a : Actualiser le site internet	Opérateurs Natura 2000, CPIE, Bretagne-vivante	DREAL, CPIE, communes, départements, régions, associations, Bretagne-vivante, AAMP, station biologique de Roscoff, représentants socio-professionnels, lycées, écoles, université, etc.	Animation Natura 2000	
D1.b : Créer des supports et outils d'information et de sensibilisation				
D1.c : Concevoir et mettre en place une signalétique d'information				
D1.d : Développer les partenariats avec les écoles, lycées, universités				
D1.e : Organiser ou participer à des manifestations, communiquer sur la démarche et le site.				
D1.f : Animer des réunions				

#### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
D1.a						
D1.b						
D1.c						
D1.d						
D1.e						

#### Objectifs/mesures du Docob liés :

Tous

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation

##### Indicateurs de réalisation

- outils créés
- site internet mis à jour
- nombre d'animations/manifestations réalisées
- nombre de partenariats mis en place

##### Indicateurs de résultats

- nombre d'adhésions à la charte Natura 2000
- nombre de contrats Natura 2000
- nombre de prises de contacts reçues



E

## E1 Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs

Priorité

1 2 3 4

### E – Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs

#### Cadre

##### Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du site

##### Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Tous

**Statut foncier :** -

##### Constat(s) et problématique

La mise en œuvre des actions proposées dans le Docob nécessite des moyens humains et financiers pour assurer le suivi administratif et technique du programme Natura 2000. Le Code de l'Environnement prévoit la désignation d'une structure animatrice pour assurer cette mise en œuvre. D'autre part, un Docob n'est pas un document figé, les actions pourront être amenées à évoluer et certaines à être rajoutées. C'est le COPIL qui validera ces révisions.

Le site Natura 2000 de la Baie de Morlaix pourra devenir un site pilote pour le développement de l'outil « tableau de bord ». Celui-ci permet l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés en termes d'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire pour lesquels le site a une responsabilité. Cet outil se base sur un ensemble d'indicateurs.

#### Actions

Les missions à mener par la structure animatrice liées à la **mise en œuvre du document d'objectifs** seront, conformément au cahier des charges technique régional établi par la DREAL :

##### Fonctions administratives diverses :

- secrétariat ;
- préparation des réunions du comité de pilotage ;
- rédaction des rapports, comptes-rendus annuels d'activité... ;
- construction et gestion des programmes et budgets annuels ;
- recherche de financements complémentaires pour la réalisation ou la valorisation des actions proposées dans le Docob.

##### Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation :

- informer et sensibiliser les membres du Copil, les propriétaires et bénéficiaires potentiels des actions, les usagers, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site ;
- pilotage de la concertation (animation des groupes de travail, restitution d'informations au Copil) ;
- participer au réseau des animateurs des sites Natura 2000 de Bretagne.

##### Missions d'ordre technique :

- mise en œuvre du processus de contractualisation du Docob (mobilisation de contractants, examen des demandes, préparation des contrats avec chaque signataire, encadrement technique des travaux prévus dans le contrat et suivi...) ;
- promotion de la Charte Natura 2000 ;
- conseil et expertise des acteurs du site ;
- animation des groupes de travail thématiques ;
- coordination de la mise en œuvre des actions, lien entre les intervenants concernés ;
- lancement des actions, montage de dossiers (subventions, cahiers des charges), assistance technique.

##### Mise en œuvre du tableau de bord et d'indicateurs d'évaluation :

- définition d'objectifs à long terme pour les enjeux de priorité forte à très forte
- associer des niveaux d'exigence à chaque objectif (selon les réalités de terrain, en concertation avec les scientifiques, etc.) ;
- sélection d'indicateurs d'état reliés aux objectifs ;
- révision des priorités d'actions.

##### Suivi de la mise en œuvre du Docob :

- évaluation des résultats ;
- suivi scientifique et approfondissement des connaissances ;
- mises à jour du Docob.

### Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>E1.a : Mise en œuvre du document d'objectifs</b>	Opérateurs Natura 2000	Services de l'État, COPIL		DREAL, AAMP et fonds européens
<b>E1. b : Mise en œuvre du tableau de bord</b>	Opérateurs Natura 2000	AAMP, Station biologique de Roscoff, COPIL		DREAL, AAMP et fonds européens

### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
<b>E1.a</b>						
<b>E1. b</b>						

### Objectifs/mesures du Docob liés :

Tous

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

#### Indicateurs de réalisation

- bilan d'activités
- nombre de réunions
- nombre d'objectifs à long terme associés à des indicateurs d'évaluation.

#### Indicateurs de résultats

- maintien ou restauration du bon état des habitats et espèces d'intérêt communautaire

E

## E2.1 Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire

Priorité

1 2 3 4

E – Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs

### Cadre

#### Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du site et son aire d'affluence

#### Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Tous

**Statut foncier :** -

#### Constat(s) et problématique

Différentes démarches menées sur le territoire ont des objectifs convergents avec ceux de Natura 2000. Il peut s'agir notamment de l'amélioration de la qualité de l'eau, de la préservation de corridors écologiques (trame verte et bleue), de la conservation d'espèces et d'habitats naturels, de la valorisation du territoire, de la sensibilisation du public...

Des échanges avec les structures porteuses de ces différents projets permettront de mutualiser l'information et les moyens. Parmi les démarches identifiées à ce jour, on peut citer (liste non exhaustive) :

- les documents d'urbanisme (SCOT, PLU des différentes communes) ;
- le SAGE du Haut-Léon et les Contrats de bassin versant ;
- la stratégie foncière et de gestion des « Espaces Naturels Sensibles (ENS) » du Conseil général du Finistère ;
- la stratégie foncière du Conservatoire du littoral ;
- les autres sites Natura 2000 à proximité ;
- le programme Breizh bocage ;
- le Schéma des structures des exploitations de cultures marines du département du Finistère ;
- Le LIFE pêche à pied récréative porté par le CPIE ;
- le programme de gestion intégrée des zones côtières ;
- les programmes OROM, l'Observatoire Manche mer du nord, Neoseas, etc.

*Une cohérence avec les actions développées dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau (DCE) et du PAMM de la Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin (DCSMM) sera à rechercher.*

### Actions

**E2.1.a : Veiller à la prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire** dans les différents programmes lors de l'élaboration des programmes et documents de planification.

Il s'agira de participer aux réunions en lien avec les démarches sur le territoire et de porter à connaissance et faire comprendre les préconisations du Docob.

**E2.1.b : Assurer une veille sur les programmes ou projets qui pourraient concerner le site**

Il s'agira d'alerter les porteurs de projets de la nécessité de réaliser une évaluation des incidences lorsqu'un projet est susceptible d'affecter un habitat ou une espèce, cette information et sensibilisation concernera également les collectivités locales.

### Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>E2.1.a : Veiller à la prise en compte des</b>	Opérateurs des différentes	Opérateur N20000	Inclus dans la mission N2000	

habitats et des espèces d'intérêt communautaire	démarches					
E2.1.b : Assurer une veille sur les programme ou projet qui pourraient concerner le site	Opérateur N2000	Opérateurs des différentes démarches				
<b>Echéancier</b>						
<b>Action</b>	<b>Année N (2015)</b>	<b>Année N+1 (2016)</b>	<b>Année N+2 (2017)</b>	<b>Année N+3 (2018)</b>	<b>Année N+4 (2019)</b>	<b>Année N+5 (2020)</b>
E2.1.a						
E2.1.b						
<b>Objectifs/mesures du Docob liés :</b>						
Tous						
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block; background-color: #4a86e8; color: white;">Indicateurs de suivi et d'évaluation</div>						
<b>Indicateurs de réalisation</b>						
- échanges effectifs entre les structures						
<b>Indicateurs de résultats</b>						
- mise en cohérence des objectifs						

<b>E</b>	<b>E2.2 Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines</b>			Priorité <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">1</span> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">2</span> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">3</span> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">4</span>
E – Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs				
<b>Cadre</b>				
<b>Secteur(s) concerné(s)</b> Ensemble du site		<b>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)</b> Tous		
<b>Statut foncier :</b> -				
<b>Constat(s) et problématique</b>				
<p>En cas de pollution maritime, les pouvoirs publics sont engagés dans une gestion de crise destinée à apporter une réponse pour la sécurité des personnes, limiter/résorber l'impact de la pollution sur les milieux marins et côtiers et limiter les impacts potentiels de la pollution pour les activités maritimes et littorales.</p> <p>En cas de pollution de forte ampleur, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) engage les moyens de l'État dans la gestion de crise. Les pollutions maritimes étant un sinistre particulier à de nombreux égards, le législateur a prévu des déclinaisons maritimes et littorales du dispositif ORSEC, au sein d'un volet « POLMAR », pour assurer une organisation opérationnelle, capable de faire face aux conséquences d'un tel événement et adaptée à la diversité des intervenants.</p> <p>En cas de pollution de petite et moyenne ampleur, les communes sont chargées de la réponse dans la limite de leur capacité de réaction. Elles peuvent prévoir l'organisation de crise dans l'écriture de plans de sauvegarde (Plan Communal de Sauvegarde - PCS), identifiant les enjeux, risques et réponse.</p> <p>En Baie de Morlaix, Morlaix Communauté et la Communauté de Communes du Pays Léonard ont élaboré, en partenariat avec VIGIPOL, syndicat mixte de protection du littoral breton, des « plans Infra-POLMAR ». Ces plans apportent des informations opérationnelles aux communes, en précisant les enjeux et les modalités pratiques d'intervention, et coordonnent leurs actions en cas de pollution de petite et moyenne ampleur.</p> <p>Dans le cadre de ces plans infra-POLMAR, VIGIPOL rédige les PCS des communes en intégrant cette articulation intercommunale. Ces différents documents apportent des précisions locales au déploiement du volet POLMAR du dispositif ORSEC.</p>				
<b>Actions</b>				
<b>E2.2.a : Participer aux réflexions et réunions relatives à l'élaboration des plans infra-POLMAR et des plans communaux de sauvegarde, transmettre les informations relatives aux enjeux du site Natura 2000.</b> Outre la gestion de crise, la démarche Natura 2000 doit être intégrée à la réflexion en cours au sein des communes et Établissements Publics de Coopérations Intercommunales pour l'élaboration des plans infra-POLMAR et plans communaux de sauvegarde (PCS) : définition des sensibilités écologiques et des dispositions opérationnelles à prévoir pour mieux gérer une crise.				
<b>Modalités de mise en oeuvre</b>				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>E2.2.a : Participer aux réflexions et réunions relatives à l'élaboration des PCS</b>	EPCI Communes VIGIPOL	Opérateurs Natura 2000	Inclus dans la mission Natura 2000	
<b>Echéancier</b>				

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
E2.2.a						
<p><b>Objectifs/mesures du Docob liés :</b>  A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;  A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation ;</p>						
<div style="background-color: #4a86e8; color: white; border-radius: 15px; padding: 5px 20px; display: inline-block;">Indicateurs de suivi et d'évaluation</div>						
<p><b>Indicateurs de réalisation</b>  - échanges effectifs entre les structures</p>						

E

## E2.3 Développer et orienter les politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels

Priorité

1 2 3 4

E – Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs

### Cadre

#### Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du site

#### Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Tous les milieux terrestres

**Statut foncier :** privé, communes.

#### Constat(s) et problématique

Sur le site Natura 2000, plusieurs parcelles sont concernées par du caravaning sauvage, dépôts sauvages ou par la prolifération d'espèces invasives. Les politiques d'acquisitions foncières sur les milieux terrestres sont menées par le Conseil général du Finistère et le Conservatoire du Littoral. Le Conservatoire mène une politique foncière visant à la protection des espaces naturels et des paysages maritimes. Il acquiert des terrains fragiles ou menacés à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement par expropriation. Des sites, hors périmètre Natura 2000 et possédant des habitats d'intérêt communautaire pourraient être concernés comme le massif dunaire de l'île de Batz.

### Actions

#### E2.3.a : Proposer des zones de préemptions cohérentes

Sur la base de diagnostics écologiques, et au vu des menaces, des zones de préemption pourraient être proposées en concertation avec les communes et propriétaires.

#### E2.3.b : Assurer une gestion des sites acquis cohérente avec les enjeux Natura 2000

Le Conseil général et le Conservatoire du littoral seront incités à prendre en compte les enjeux Natura 2000 dans la gestion des sites acquis dans le périmètre Natura 2000.

### Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
E2.3.a : Proposer des zones de préemptions cohérentes	Opérateurs Natura 2000	Communes, propriétaires privés, départements, Conservatoire du Littoral	Inclus dans l'animation Natura 2000	
E2.3.b : Assurer une gestion des sites acquis cohérente avec les enjeux Natura 2000				

#### Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
E2.3.a						

E2.3.b

*Objectifs/mesures du Docob liés :*

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

***Indicateurs de réalisation***

- zones de préemption mises en place
- surfaces d'acquisitions réalisées
- actions de gestion mises en place

***Indicateurs de résultats***

- bon état de conservation des habitats et des espèces



## 3 – Cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000

Les propriétaires, exploitants et ayants-droit, de terrains inclus dans le site Natura 2000 peuvent bénéficier de contrats Natura 2000. Ces contrats comportent un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document d'objectifs et sont financés en partie par le Ministère en charge de l'Écologie et le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

### Qu'est-ce qu'un contrat Natura 2000 ?

Le contrat Natura 2000, conclu entre le préfet et le signataire est établi sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000 pendant cinq ans et porte sur des engagements qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, qui ont justifié la désignation du site. Les engagements contenus dans les contrats Natura 2000 doivent être conformes aux objectifs, aux actions et aux cahiers des charges définis dans le document d'objectifs.

Il comporte :

- le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux et des prestations ;
- le descriptif des engagements non rémunérés et correspondant aux bonnes pratiques identifiées dans le Docob ;
- le descriptif des engagements rémunérés ainsi que le montant et la durée de cette contrepartie financière ;
- les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements.

### Quels sont les avantages pour le signataire?

Les engagements pris dans le cadre des contrats Natura 2000 permettent de mettre en œuvre:

- des actions ponctuelles (action liée à la restauration d'un habitat, ...) ;
- des actions d'entretien récurrentes pendant la durée du contrat (fauche d'entretien, ...).

Une contrepartie du contrat Natura 2000 est l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties. Pour être éligibles, les parcelles doivent être incluses dans un site Natura 2000 doté d'un document d'objectifs approuvé.

L'exonération est applicable pendant cinq ans et est renouvelable si un nouveau contrat est signé. Dans le cas du bail rural, les signatures de l'engagement de gestion par le propriétaire et le preneur sont exigées.

### Quelles sont les modalités de contrôle?

Les aides financières accordées au titre des contrats Natura 2000 sont versées par l'Agence de Services et de Paiements. Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits dans le cadre des contrats Natura 2000. A cet effet, les services déconcentrés de l'État ou l'Agence de Services et de Paiements peuvent, après en

avoir avisé au préalable le titulaire du contrat, vérifier sur place le respect des engagements souscrits. Lorsque le titulaire d'un contrat Natura 2000 ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits ou s'il fait une fausse déclaration, le préfet suspend, réduit ou supprime en tout ou partie l'attribution des aides prévues au contrat.

## Contenu des cahiers des charges types

Les cahiers des charges types des mesures contractuelles favorisent une mise en œuvre opérationnelle du DOCOB, ils servent de référence pour l'animateur du DOCOB qui aura à les préciser lors du montage de contrats individuels et les services chargés de l'instruction des contrats.

Les cahiers des charges types, présentés contiennent les informations suivantes :

- les généralités : elles précisent les habitats et/ou espèces concernées sur le site, les objectifs poursuivis, les types de mesures proposées dans ce cadre, les zones d'intervention concernées et éventuellement un commentaire ;
- les actions contractualisées : elles décrivent les actions sur lesquelles les engagements sont pris, en détaillant les bonnes pratiques non rémunérées et les actions rémunérées ; la mise en œuvre du contrat : qui précise les aides financières engagées, la durée et les modalités d'exécution du contrat et les points de contrôle des engagements.

## Liste des cahiers des charges types

Les articles R. 414-13 et suivants du code de l'environnement prévoient le cadre réglementaire du document d'objectifs qui doit comprendre un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000.

Ces cahiers des charges types précisent, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière. Ce document décrit donc le plus explicitement possible le contenu de la prestation attendue et des éventuelles contraintes concernant les conditions techniques de réalisation des opérations.

Ainsi, dans le cadre de la démarche Natura 2000, ces cahiers des charges représentent un élément complémentaire et indispensable à la signature de contrat Natura 2000.

Les cahiers des charges ci-après ont été établis d'après les fiches techniques des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 pour les contrats pris en charge par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), annexées à la circulaire du 27 avril 2012.

Chacun de ces cahiers des charges pourra être utilisé pour la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions du Docob, comme le résume le tableau ci-dessous.

## Cahiers des charges types

### Contrats N2000 terrestres

- A32301P** – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
- A32303P** - Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- A32303R** – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- A32304R** – Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts
- A32305R** – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- A32306R** – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
- A32327P** - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- A32320P et R** - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- A32323P** - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
- A32324P** - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
- A32326P** - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- F22711** – Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- F22712** - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

### Contrats N2000 marins

- Nettoyage des zones de corps-morts abandonnés**
- Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers pour les navires de plaisances**
- Zone de mouillage existantes de plaisance : remplacement par des mouillages « écologiques »**
- Remplacement d'un balisage classique par un balisage « écologique »**

<b>A32301P</b>	<b>Cahier des charges type</b> Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats	
	<b>Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage</b>	
<b>Cadre</b>		
<p><b>Secteur(s) concerné(s)</b> A préciser lors de l'élaboration du contrat</p>	<p><b>Habitat(s) potentiellement concerné(s)</b> 1230 – Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques 1430 – végétation des colonies d'oiseaux 2110 – Dunes mobiles 2120 – Dunes mobiles du cordon littoral 4030 – Landes sèches européennes 6430 – Mégaphorbiaies</p>	<p><b>Espèce(s) potentiellement concerné(s)</b> 1304 – Grand Rhinolophe 1364 – Petit Rhinolophe 1355 – Loutre d'Europe</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b> Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.</p>		
<p><b>Objectifs du Docob poursuivis</b> B4 – Préserver les habitats de landes ; B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats d'intérêt communautaire ; C1 – Renforcer la capacité d'accueil des îlots pour les populations d'oiseaux nicheurs ; C3 – Mettre en œuvre une gestion des espaces naturels et anthropisés favorable au maintien des espèces.</p>		
<b>Engagement du contractant</b>		
<p><b>Engagements non rémunérés</b> - Respect des périodes d'autorisation des travaux ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).</p>		
<p><u>Spécifique pour les zones humides</u> - Pas de retournement ; - Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux ; - Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau ; - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si cela n'a pas été prévu dans le Docob.</p>		
<p><b>Engagements rémunérés</b> Le signataire du contrat pourra faire le choix d'un financement sur la base d'un barème ou sur la base des coûts réels.</p>		
<b>Nature de l'opération obligatoire</b>	<b>Montant du barème régional fixé</b>	
Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des	1 300 €/hectare en cas d'intervention mécanique	

produits de la coupe	OU 2 000€/hectare en cas d'intervention manuelle Si l'exportation n'est pas envisagée : moins 650€/hectare
<b>Nature de l'opération optionnelle</b>	<b>Montant du barème régional fixé</b>
Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux	800€/hectare <i>Sauf s'il a déjà été mobilisé avec l'engagement obligatoire précédent, le barème lié à l'exportation (fixé à 650 euros par hectare) pourra être sollicité en accompagnement de l'action</i>
Dessouchage	1 100€/hectare
Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle <i>(le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)</i>	550€/hectare
Frais de mise en dépôt agréé	48€/hectare
Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention)	300€/jour Le montant total doit être inférieur à 12% du montant total de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	
<b>Montant, financeurs et durée de l'aide</b>	
A déterminer au moment de l'élaboration du contrat. La durée d'engagement est de 5 ans.	
<b>Points de contrôle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ;</li> <li>- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...) ;</li> <li>- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ;</li> <li>- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.</li> </ul>	

<b>A32303R</b>	<b>Cahier des charges type</b> Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats
	<b>Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts</b>

## Cadre

### **Secteur(s) concerné(s)**

*A préciser lors de l'élaboration du contrat*

### **Habitat(s) potentiellement concerné(s)**

1330 – Prés salés atlantiques  
4030 – Landes sèches européennes

### **Espèce(s) potentiellement concerné(s)**

1304 – Grand Rhinolophe  
1364 – Petit Rhinolophe

### **Objectifs de l'action**

Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, lors qu'aucun agriculteur n'est pas présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques. Cette action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.

On entend par « surface pâturée » la surface totale sur laquelle le bétail est présent, de manière permanente ou temporaire au cours de l'année, sur une ou plusieurs parcelles.

Il est rappelé que l'achat d'animaux n'est pas éligible au financement par contrat Natura 2000 et que cette action n'est pas mobilisable par les agriculteurs (qui peuvent solliciter une MAE répondant aux mêmes objectifs). Les agriculteurs peuvent par contre être prestataires de service pour le contractant.

### **Objectifs du Docob poursuivis**

*B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaise ;*

*B4 – Préserver les habitats de landes ;*

*B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats d'intérêt communautaire ;*

*C3 – Mettre en œuvre une gestion des espaces naturels et anthropisés favorable au maintien des espèces.*

## Engagement du contractant

### **Engagements non rémunérés**

- Respect des périodes d'autorisation de pâturage ;
- Prise de photographie(s) avant et après intervention ;
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales ;
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) ;
- Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie.

### **Engagements rémunérés**

Le signataire du contrat pourra faire le choix d'un financement sur la base d'un barème ou sur la base des coûts réels.

Nature de l'opération obligatoire	Montant du barème régional fixé
<p><b>Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau</b>            Le montant du barème comprend l'ensemble des opérations liées à la gestion pastorale (surveillance, approvisionnement en eau, déplacement du troupeau et pose et entretien des clôtures, sauf mobiles). Il tient également compte des gains moyens éventuellement générés par l'action.            Le contractant s'engage sur une surface pâturée et sur un nombre de semaines de présence du troupeau (défini avec l'appui de l'animateur du site Natura 2000).            En fonction de la surface pâturée une des deux options suivantes sera choisie :</p>	
<p><b>Cas n°1</b> : la surface pâturée (Sp) est inférieure à 21 hectares : le barème est alors calculé en fonction du nombre de semaines de pâturage ;</p>	<p>Si Sp est inférieure à 5 hectares : 42 €/semaine de pâturage et par an ;            - Si Sp est supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares : 65 euros €/semaine de pâturage et par an ;            - Si Sp est supérieure ou égale à 10 hectares et inférieure à 15 hectares : 90 €/semaine de pâturage et par an ;            - Si Sp est supérieure ou égale à 15 hectares et inférieure à 21 hectares : 115 euros €/semaine de pâturage et par an.</p>
<p><b>Cas n° 2</b> : la surface pâturée (Sp) est supérieure ou égale à 21 hectares</p>	<p><math>(290 \text{ €/hectare}) \times (\text{nombre de semaines pâturées}/52)</math></p>
Nature de l'opération optionnelle	Montant du barème régional fixé
<p>Pose et dépose de clôtures <u>mobiles</u></p>	<p>0,70€/mètre linéaire de clôture et par an</p>
<p>Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention)</p>	<p>300€/jour            Le montant total doit être inférieur à 12% du montant total de l'action</p>
<p><i>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</i></p>	<p>-</p>
Montant, financeurs et durée de l'aide	
<p><i>A déterminer au moment de l'élaboration du contrat.</i>            La durée d'engagement est de 5 ans.</p>	
Points de contrôle	
<p>- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)            - Existence et tenue du cahier de pâturage dans lequel devront figurer à minima les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ période de pâturage ;</li> <li>▪ race utilisée et nombre d'animaux ;</li> <li>▪ lieux et dates de déplacement des animaux ;</li> <li>▪ suivi sanitaire ;</li> <li>▪ complément alimentaire apporté (date, quantité) ;</li> <li>▪ nature et date des interventions sur les équipements pastoraux.</li> </ul>	

<b>A32303P</b>	<b>Cahier des charges type</b> Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats
	<b>Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</b>
<b>Cadre</b>	
<p><b>Secteur(s) concerné(s)</b> A préciser lors de l'élaboration du contrat</p>	<p><b>Habitat(s) potentiellement concerné(s)</b> 4030 – Landes sèches européennes</p> <p><b>Espèce(s) potentiellement concerné(s)</b> 1304 – Grand Rhinolophe 1364 – Petit Rhinolophe</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b> Cette action a pour objectif de financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique. *Cette action ne peut être souscrite qu'en complément de l'action A32303R, elle n'est par conséquent pas accessible aux agriculteurs.</p>	
<p><b>Objectifs du Docob poursuivis</b> B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaise ; B4 – Préserver les habitats de landes ; B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats d'intérêt communautaire ; C3 – Mettre en œuvre une gestion des espaces naturels et anthropisés favorable au maintien des espèces.</p>	
<b>Engagement du contractant</b>	
<p><b>Engagements non rémunérés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Période d'autorisation des travaux ;</li> <li>▪ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).</li> </ul> <p><b>Engagements rémunérés</b> Le signataire du contrat pourra faire le choix d'un financement sur la base d'un barème ou sur la base des coûts réels.</p>	
<b>Nature de l'opération</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Temps de travail pour l'installation des équipements ;</li> <li>▪ Équipements pastoraux : clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries...) ; abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs... ; aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement ; abris temporaires ; installation de passages canadiens, de portails et de barrières ;</li> <li>▪ Systèmes de franchissement pour les piétons ;</li> <li>▪ Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.</li> </ul>	
<b>Montant, financeurs et durée de l'aide</b>	



*A déterminer au moment de l'élaboration du contrat.*

La durée d'engagement est de 5 ans.

### Points de contrôle

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ;
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état des surfaces (présence des équipements) ;
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

<b>A32304R</b>	<b>Cahier des charges type</b> Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats
	<b>Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</b>

<b>Cadre</b>
--------------

**Secteur(s) concerné(s)**  
A préciser lors de l'élaboration du contrat

**Habitat(s) potentiellement concerné(s)**  
1330 – Prés salés atlantiques  
4030 – Landes sèches européennes

**Espèce(s) potentiellement concerné(s)**  
1304 – Grand Rhinolophe  
1364 – Petit Rhinolophe  
oiseaux en annexe 1 de la directive « Oiseaux »

**Objectifs de l'action**

Cette action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole lorsque des zones enfrichées s'étendent aux dépens d'habitats d'intérêt communautaire. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles ou les landes sèches. Cette pratique de gestion peut être mise en œuvre autant de fois qu'il est jugé nécessaire par le document d'objectifs au cours du contrat (fauche annuelle, triennale, ...). Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.

**Objectifs du Docob poursuivis**

- B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaise ;
- B4 – Préserver les habitats de landes ;
- B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats d'intérêt communautaire ;
- C1 – Renforcer la capacité d'accueil des îlots pour les populations d'oiseaux nicheurs ;
- C3 – Mettre en œuvre une gestion des espaces naturels et anthropisés favorable au maintien des espèces.

<b>Engagement du contractant</b>
----------------------------------

**Engagements non rémunérés**

- Respect des périodes d'autorisation de fauche ;
- Prise de photographie(s) avant et après intervention ;
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).

**Engagements rémunérés**

Le signataire du contrat pourra faire le choix d'un financement sur la base d'un barème ou sur la base des coûts réels.

Nature de l'opération obligatoire	Montant du barème régional fixé
Fauche manuelle ou mécanique	650€/hectare pour une intervention mécanique sur des landes 600€/hectare pour une intervention mécanique sur

	d'autres habitats agropastoraux 1 000 €/hectare pour une intervention manuelle Si l'exportation n'est pas envisagée : moins 100€/hectare
<b>Nature de l'opération optionnelle</b>	<b>Montant du barème régional fixé</b>
Frais de mise en dépôt agréé	48€/hectare
Études et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention)	300€/jour Le montant total doit être inférieur à 12% du montant total de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	-
<b>Montant, financeurs et durée de l'aide</b>	
<i>A déterminer au moment de l'élaboration du contrat.</i>	
La durée d'engagement est de 5 ans.	
<b>Points de contrôle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ;</li> <li>- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...) ;</li> <li>- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ;</li> <li>- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.</li> </ul>	

<b>A32305R</b>	<b>Cahier des charges type</b> Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats
	<b>Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</b>

### Cadre

**Secteur(s) concerné(s)**  
A préciser lors de l'élaboration du contrat

**Habitat(s) potentiellement concerné(s)**  
4030 – Landes sèches européennes

**Espèce(s) potentiellement concerné(s)**  
1304 – Grand Rhinolophe  
1364 – Petit Rhinolophe  
oiseaux en annexe 1 de la directive « Oiseaux »

#### **Objectifs de l'action**

Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines tâches arbustives (saulaies), ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers.

#### **Objectifs du Docob poursuivis**

B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaise ;

B4 – Préserver les habitats de landes ;

B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats d'intérêt communautaire ;

C1 – Renforcer la capacité d'accueil des îlots pour les populations d'oiseaux nicheurs ;

C3 – Mettre en œuvre une gestion des espaces naturels et anthropisés favorable au maintien des espèces.

### Engagement du contractant

#### **Engagements non rémunérés**

- Respect des périodes d'autorisation de fauche ;
- Prise de photographie(s) avant et après intervention ;
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).

#### **Engagements rémunérés**

Le signataire du contrat pourra faire le choix d'un financement sur la base d'un barème ou sur la base des coûts réels.

Nature de l'opération obligatoire	Montant du barème régional fixé
Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation (évacuation des produits de la coupe en dehors de la parcelle, à ses abords immédiats)	un passage fixé à 800 € / ha en cas d'intervention mécanique et 1200 € / ha en cas d'intervention manuelle (-200 € / ha sans exportation)
Nature de l'opération optionnelle	Montant du barème régional fixé
Tronçonnage et bûcheronnage légers	150 € / ha
Frais de mise en dépôt agréé (transport, depuis le lieu	48 € / ha

d'exportation, des produits de coupe vers un centre agréé de dépôt des produits de coupe et coûts inhérents à leur traitement)	
Études et frais d'expert	pour un montant < 12% du montant global de l'action), barème régional fixé à 300€ / jour
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.	
<b>Montant, financeurs et durée de l'aide</b>	
<p><i>A déterminer au moment de l'élaboration du contrat.</i></p> <p>La durée d'engagement est de 5 ans.</p>	
<b>Points de contrôle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ;</li> <li>▪ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces ;</li> <li>▪ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.</li> </ul>	

<b>A32320</b> <b>P et R</b>	<b>Cahier des charges type</b> Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats
	<b>Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</b>

### Cadre

**Secteur(s) concerné(s)                      Habitat(s) et espèces (s) potentiellement concerné(s)**

A préciser lors de l'élaboration du contrat    Tous

**Objectifs de l'action**

L'action concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action.

Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats et espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si la station d'espèce indésirable est de faible dimension.

Les techniques de lutte retenues devront être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.

**Objectifs du Docob poursuivis**

*A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation*

*B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaises*

### Engagement du contractant

**Engagements non rémunérés**

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) ;
- La lutte chimique est interdite pour les espèces animales et dans la mesure du possible, doit présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible pour les espèces végétales ;
- Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables.

**Engagements rémunérés**

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

### Nature de l'opération

- Études et frais d'expert

Spécifiques aux espèces animales

- Acquisition de cages pièges
- Suivi et collecte des pièges

Spécifiques aux espèces végétales

- Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre

- Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes)

- Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre
- Coupe des grands arbres et des semenciers
- Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dévitalisation par annellation</li> <li>- Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet</li> </ul>
<b>Montant, financeurs et durée de l'aide</b>	
<p><i>A déterminer au moment de l'élaboration du contrat.</i></p> <p>La durée d'engagement est de 5 ans.</p>	
<b>Points de contrôle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)</li> <li>- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</li> <li>- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>	

A32324 P	<b>Cahier des charges type</b> Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats
	<b>Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès</b>

### Cadre

#### Secteur(s) concerné(s)

A préciser lors de l'élaboration du contrat

#### Habitat(s) et espèces (s) potentiellement concerné(s)

- 1210 – Végétation annuelle des laisses de mer
- 1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
- 1310 - Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
- 1330 – Prés salés atlantiques
- 2110 - Dunes mobiles embryonnaires
- 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral

#### Objectifs de l'action

L'action concerne la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression des ongulés (randonneurs, chevaux, chèvres, grand gibier, etc.) dans les zones hébergeant des types d'habitats ou des espèces d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'érosion, à l'abrutissement ou aux risques inhérents à la divagation des troupeaux, ainsi qu'aux dégradations (dépôts d'ordures entraînant une eutrophisation).

Cette action peut également permettre de préserver des espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement (exemple : certains oiseaux pendant leur période de nidification).

Il faut cependant souligner qu'il peut s'agir d'une action coûteuse : c'est donc une action à ne mobiliser que dans des situations réellement préoccupantes.

Enfin, l'aménagement d'accès existants et créant des impacts négatifs peut être envisagé à partir du moment où il ne s'agit pas simplement d'un moyen pour mettre en place l'ouverture au public.

#### Objectifs du Docob poursuivis

B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaises

### Engagement du contractant

#### Engagements non rémunérés

- Respect des périodes de travaux ;
- Prise de photographie(s) avant et après intervention ;
- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut ;
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).

#### Engagements rémunérés

Le signataire du contrat pourra faire le choix d'un financement sur la base d'un barème ou sur la base des coûts réels.

Nature de l'opération obligatoire	Montant du barème régional fixé
Fourniture de poteaux, grillage, clôture	2,50 €/mètre linéaire



Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu	Ganivelles : 7,50€/ mètre linéaire Monofil : 6€/mètre linéaire Trifil : 3,50€/mètre linéaire Plot : 4€/mètre linéaire Grillage : 3,5€/mètre linéaire
<b>Nature de l'opération optionnelle</b>	<b>Montant du barème régional fixé</b>
Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention)	300€/jour Le montant total doit être inférieur à 12% du montant total de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	-
<b>Montant, financeurs et durée de l'aide</b>	
<p><i>A déterminer au moment de l'élaboration du contrat.</i></p> <p>La durée d'engagement est de 5 ans.</p>	
<b>Points de contrôle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ;</li> <li>- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ;</li> <li>- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.</li> </ul>	

<b>A32332</b>	<b>Cahier des charges type</b> Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats
	<b>Protection des lasses de mer</b>

## Cadre

### **Secteur(s) concerné(s)**

A préciser lors de l'élaboration du contrat

### **Habitat(s) potentiellement concerné(s)**

1210 – Végétation annuelle des lasses de mer  
2110 - Dunes mobiles embryonnaires

### **Espèce(s) potentiellement concerné(s)**

Gravelot à collier interrompu

### **Objectifs de l'action**

L'action vise à maintenir les habitats de haut de plage dans un état de conservation favorable, en limitant les opérations de nettoyage au strict minimum. Seul le nettoyage manuel est autorisé. Il doit être ciblé exclusivement sur la collecte des macro-déchets d'origine anthropique (matières plastiques et caoutchouteuses, polystyrènes, boîtes métalliques, bouteilles, cordages,...).

Les matières constituant la lasse de mer (débris organiques, algues échouées, bois d'épaves, flore et faune associées...) ne sont pas considérées comme des macro-déchets.

Le projet de contrat doit s'inscrire dans le cadre d'une gestion globale des plages et doit donc être précédé d'une hiérarchisation des plages en fonction des différents enjeux notamment environnementaux, ainsi que de la fréquentation afin d'identifier les modalités de nettoyage adaptées aux différents sites (protocole de sectorisation des modes de nettoyage).

### **Objectifs du Docob poursuivis**

B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables

B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats d'intérêt communautaire

## Engagement du contractant

### **Conditions particulières définies au plan local**

Le financement de cette action par le dispositif Natura 2000 s'élève au maximum à 80 % (une part minimale de 20 % d'autofinancement ou de financement autre que des crédits d'Etat est exigée).

Ce taux de 80 % représentant une participation maximale, le comité régional Natura 2000 pourra, notamment en fonction des contraintes budgétaires dont il aura connaissance, conclure à une participation inférieure par le dispositif Natura 2000. En Bretagne, un plafond est défini pour cette action. L'intervention maximale ne devra pas excéder 5 000 mètres linéaires (avec possibilité de discontinuité géographique). La priorité devra donc être portée sur les secteurs identifiés comme porteurs des enjeux environnementaux les plus importants.

Les interventions doivent se dérouler à un rythme régulier dans l'année, articulé autour des deux options suivantes :

- deux interventions mensuelles pendant huit mois et, au plus, quatre interventions mensuelles pour les quatre autres mois de l'année ;

**OU**

- deux interventions mensuelles pendant six mois et, au plus, quatre interventions mensuelles pour les six autres mois de l'année.

### Engagements non rémunérés

- Vigilance accrue lors des interventions en haut/bas de plage à certaines périodes (fréquentation de l'avifaune...)
- Tenue d'un cahier d'intervention sur la durée du contrat consignait les linéaires traités, les dates de passage, une estimation des volumes ramassés et le type de macro-déchets ramassés
- Prise de photographie(s) avant et après intervention
- Interdiction de ramassage mécanique sur les plages à enjeux environnementaux (sauf dérogation du service instructeur en cas de pollution-échouage nécessitant l'emploi d'engins)
- Interdiction du criblage
- Maintien des bois flottés et des troncs (à adapter en fonction de la fréquentation)

### Engagements rémunérés

Le signataire du contrat pourra faire le choix d'un financement sur la base d'un barème ou sur la base des coûts réels.

Nature de l'opération obligatoire	Montant du barème régional fixé
Ramassage sélectif et manuel des macro-déchets d'origine humaine	5,20 €/mètre linéaire et par intervention
Accessoires liés à la collecte : gants, sacs biodégradables...	0,20€/ mètre linéaire et par intervention
Évacuation des déchets collectés (location d'une benne, le cas échéant, et transport vers le centre de dépôt des déchets)	0,40 €/mètre linéaire et par intervention
Frais de mise en dépôt agréé	0,20€/ mètre linéaire et par intervention
Nature de l'opération optionnelle	Montant du barème régional fixé
Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention)	300€/jour Le montant total doit être inférieur à 12% du montant total de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	-

### Montant, financeurs et durée de l'aide

A déterminer au moment de l'élaboration du contrat.

La durée d'engagement est de 5 ans.

### Points de contrôle

- Détention du cahier d'intervention complété ;
- Vérification de la régularité et du rythme des interventions ;
- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...) ;
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan d'exécution des travaux avec l'état des surfaces travaillées

<b>Contrat Natura 2000 marin</b>	<b>Cahier des charges type</b> Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats
	<b>Nettoyage des zones de corps-morts abandonnés</b>
<b>Cadre</b>	
<b>Secteur(s) concerné(s)</b> A préciser lors de l'élaboration du contrat	<b>Habitat(s) et espèces (s) potentiellement concerné(s)</b> 1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine 1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1130 - Estuaires 1310 - Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
<b>Objectifs de l'action</b> L'action concerne le nettoyage des zones de corps morts abandonnés. Cependant, s'il s'agit d'une « mauvaise » application de la réglementation (le bénéficiaire de l'AOT aurait dû remettre en état), une recherche de financements publics complémentaires (contrat de projets État-région - CPER, etc.) sera à demander.	
<b>Objectifs du Docob poursuivis</b> B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des prés salés et des vasières.	
<b>Engagement du contractant</b>	
<b>Engagements non rémunérés (à étudier en fonction des cas)</b> - Limitation de la fréquentation ; - Mise en jachère.	
<b>Engagements rémunérés</b> Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	
<b>Nature de l'opération</b>	
- Enlèvement des corps-morts ; - « Evacuation » ; - Mise en décharge.	
<b>Montant, financeurs et durée de l'aide</b>	
A déterminer au moment de l'élaboration du contrat. La durée d'engagement est de 5 ans.	
<b>Points de contrôle</b>	
- Enlèvement, « évacuation » et mise en décharge des corps morts.	

<b>Contrat Natura 2000 marin</b>	<b>Cahier des charges type</b> Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats
	<b>Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers pour les navires de plaisance</b>
<b>Cadre</b>	
<b>Secteur(s) concerné(s)</b> A préciser lors de l'élaboration du contrat	<b>Habitat(s) et espèces (s) potentiellement concerné(s)</b> 1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine 1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1130 - Estuaires
<b>Objectifs de l'action</b> L'action concerne la création d'une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) pour les navires de plaisance. Cependant, ce type d'opérations doit s'inscrire préférentiellement dans une réflexion globale d'aménagement du littoral à une échelle adaptée (façade, région, département, bassin de navigation, etc.). Le bénéficiaire, collectivité ou une association, devra disposer d'une Autorisation d'occupation Temporaire (AOT) assortie si besoin d'un règlement de police concernant le mouillage dans la zone. La DREAL ou la DDTM étudieront la possibilité de gratuité de l'AOT. Une redevance d'utilisation pourra être demandée aux plaisanciers afin de couvrir l'entretien et la gestion de la zone de mouillage organisé.	
<b>Objectifs du Docob poursuivis</b> B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables ; B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des prés salés et des vasières.	
<b>Engagement du contractant</b>	
<b>Engagements non rémunérés (à étudier en fonction des cas)</b> - Gestion de la zone ; - Mise en place d'une redevance spécifique au financement de l'entretien et des services sur la zone.	
<b>Engagements rémunérés</b>	
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	
<b>Nature de l'opération</b>	
- Equipement - Première pose	
<b>Montant, financeurs et durée de l'aide</b>	
A déterminer au moment de l'élaboration du contrat. La durée d'engagement est de 5 ans.	
<b>Points de contrôle</b>	

- A définir

<b>Contrat Natura 2000 marin</b>	<b>Cahier des charges type</b> Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats
	<b>Zone de mouillages existantes de plaisance : remplacement par des mouillages « écologique »</b>
<b>Cadre</b>	
<b>Secteur(s) concerné(s)</b> A préciser lors de l'élaboration du contrat	<b>Habitat(s) et espèces (s) potentiellement concerné(s)</b> 1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine 1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1130 - Estuaires
<b>Objectifs de l'action</b> L'action concerne le remplacement de mouillages classiques par des mouillages « écologiques » au sein d'une zone de mouillages existante pour les navires de plaisance. Le bénéficiaire peut être une collectivité ou une association.	
<b>Objectifs du Docob poursuivis</b> B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des prés salés et des vasières.	
<b>Engagement du contractant</b>	
<b>Engagements non rémunérés (à étudier en fonction des cas)</b> - Gestion de la zone	
<b>Engagements rémunérés</b> Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur -	
<b>Nature de l'opération</b>	
- Surcoût de l'équipement par rapport à un équipement « classique » - Mise en place (coût complet)	
<b>Montant, financeurs et durée de l'aide</b>	
A déterminer au moment de l'élaboration du contrat. La durée d'engagement est de 5 ans.	
<b>Points de contrôle</b>	
- A définir	

<b>Contrat Natura 2000 marin</b>	<b>Cahier des charges type</b> Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats
	<b>Remplacement d'un balisage classique par un balisage « écologique »</b>
<b>Cadre</b>	
<b>Secteur(s) concerné(s)</b> A préciser lors de l'élaboration du contrat	<b>Habitat(s) et espèces (s) potentiellement concerné(s)</b> 1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine 1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1130 - Estuaires
<b>Objectifs de l'action</b> L'action concerne le remplacement d'un balisage classique par un balisage « écologiques ». Le bénéficiaire peut être une collectivité ou une association.	
<b>Objectifs du Docob poursuivis</b> B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des prés salés et des vasières.	
<b>Engagement du contractant</b>	
<b>Engagements rémunérés</b> Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	
<b>Nature de l'opération</b>	
- Surcoût de l'équipement par rapport à un équipement « classique » - Mise en place (coût complet) - Entretien plafonné à 100€/bouée/an	
<b>Montant, financeurs et durée de l'aide</b>	
A déterminer au moment de l'élaboration du contrat. La durée d'engagement est de 5 ans.	
<b>Points de contrôle</b>	
- A définir	



# Charte Natura 2000

## Site Natura 2000 de la baie de Morlaix

FR 53 000 15 au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore »  
FR 53 100 73 au titre de la directive « Oiseaux »



**L**e présent document se compose de la manière suivante :

- **Rappel du contexte général**
- **Principe de la charte Natura 2000**
- **Les recommandations générales**
- **Les « engagements de bonnes pratiques » :**
  - **de portée générale ;**
  - **par grand type de milieux ;**
  - **par type d'espèce.**
- **Annexes**

- *Annexe détachable : Formulaire d'engagement à la charte Natura 2000 à annexer au formulaire CERFA d'adhésion à la charte Natura 2000*

- *Formulaire Cerfa*

### **Fonctionnement de la charte Natura 2000**

- Le pétitionnaire prend connaissance de l'ensemble du document.
- Le pétitionnaire remplit ensuite le formulaire d'engagement à la charte Natura 2000 et le formulaire Cerfa.

## Le contexte général du site Natura 2000 de la baie de Morlaix

..... est opérateur des sites Natura 2000.

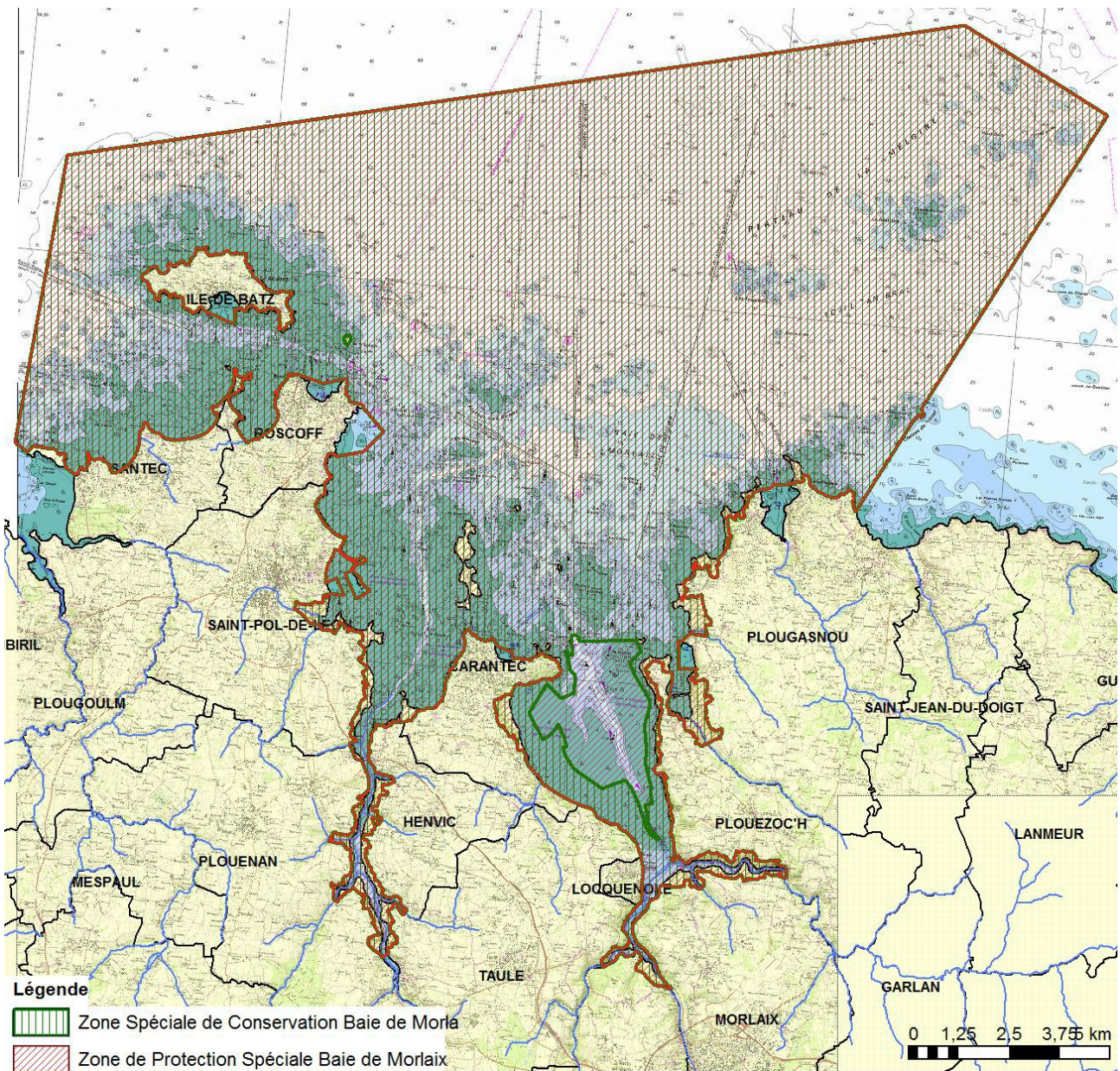
Au titre de la directive Habitats-faune-flore :

- FR 53 000 15 « Baie de Morlaix » ;

Au titre de la directive « Oiseaux » :

- FR 53 100 73 « Baie de Morlaix »

### Sites Natura 2000 de la baie de Morlaix



Les sites Natura 2000 de la Baie de Morlaix couvrent 26 648 ha qui s'étendent principalement en mer (97%). Le périmètre englobe également la frange côtière de 13 communes, d'ouest en est, de l'île de Sieck (Santec) à la pointe de Buors (Plougasnou). Au large, le site comprend les abords de l'île de Batz ainsi que le plateau de la Méloine.

Ce site au patrimoine remarquable est constitué de trois grands ensemble écologiques :

- les abords de l'île de Batz et la côte Léonarde proche, constitués d'un vaste platier rocheux abritant une grande diversité d'espèces marines et notamment d'intéressantes ceintures algales ;
- la baie et la rade de Morlaix, façonnées par l'arrivée des rivières de Penzé et de Morlaix, présentant un archipel d'îlots et une mosaïque de fonds marins meubles et rocheux ;
- le plateau de la Méloine, formant un plateau rocheux détaché, au large de Plougasnou.

Cette diversité de milieux naturels procure à la baie de Morlaix une forte attractivité pour les oiseaux d'eau et marins.

Une diversité d'habitats marins sont présents en baie. Près de 680 hectares d' herbiers de zostères ont été recensés. Cet habitat exceptionnel joue un rôle très original pour de nombreuses algues et invertébrés. Pouvant abriter jusqu'à 180 espèces, ils constituent des zones de nurseries reconnues. Ils fournissent aux juvéniles de nombreux poissons, crustacés et mollusques, une nourriture abondante et une protection vis-à-vis de leurs prédateurs.

Des bancs de maërls sont aussi présents mais en surface réduite. Cet habitat constitué de petites algues rouges calcaires forment un réseau complexe dans lequel une multitude d'organisme (600 espèces sur moins de 20m<sup>2</sup>) trouve abris et nourriture (coquille Saint Jacques, juvénile de bar et daurades, etc représentant également des espèces à forte valeur économique.

La baie de Morlaix est également reconnue à l'échelle régionale pour la diversité génétique de ces laminaires.

A l'interface des habitats marins et terrestres, sont présents des zones de prés-salés continentaux avec des prés-salés estuariens et de fonds d'anse (Terenez) riche en biodiversité et particulièrement pour l'avifaune.

Sur les plateaux qui bordent la baie et les estuaires, des secteurs de landes littorales sèche accueillent une flore remarquable (ex : *Centaureum scilloides*). Les milieux dunaires, peu représentés sur le site, sont globalement en mauvais état de conservation.

Ce vaste secteur abrite une faune très riche, dont certaines espèces sont menacées à l'échelle européenne telles que le phoque gris, la loutre, le saumon atlantique ou encore le marsouin commun où sur cette espèce on manque encore de connaissance.

Une trentaine d'individus de grand-rhinolophe ont été observés dans les gîtes d'hivernage (blockhaus).

Près de 13 espèces d'oiseaux nichent en Baie de Morlaix (23 historiquement étaient nicheuses). Ces variations montrent le caractère dynamique des populations d'oiseaux nicheurs de la ZPS. Le chapelet d'îlots de la baie est propice à la nidification de la majorité des espèces à forte valeur patrimoniale. Au sein du site, environ 80 îles, îlots et rochers abritent des oiseaux marins nicheurs. Si certains cailloux ne sont occupés que par quelques goélands argentés, d'autres sont favorables à la reproduction de plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale. Ainsi, l'île aux Dames et Beg Lemm ont accueilli respectivement, 14 et 12 espèces nicheuses différentes, sans compter les passereaux. Le secteur constitue un site d'hivernage et de halte migratoire d'importance nationale pour un bon nombre d'espèces dont notamment les limicoles côtiers. En janvier 2012, 16 espèces de limicoles ont hiverné dans la ZPS. A noter, que la baie de Morlaix est l'un des principaux site d'hivernage du Courlis corlieu en France. Plusieurs secteurs apparaissent prioritaires pour la conservation de

ces espèces tels que les vasières de la rade de Morlaix allant de l'embouchure de la Pennele jusqu'à une ligne Penn an Lan – Pointe de Barnévez, la rivière du Dourduff en mer, les estrans et les herbiers associés aux îlots et écueils rocheux de la Baie de Morlaix. L'anse de Kernéléhen et le sillon de Terenez, l'estuaire de la Penzé ainsi que les îlots de la Penzé qui servent de reposoirs à marée haute.

En période estivale puis en automne, l'estuaire de la Penzé, constitue un site important de nourrissage pour les familles de tadornes de belon ainsi qu'une halte migratoire importante pour le chevalier guignette et la mouette mélanocéphale.



**L**e programme Natura 2000, reconnaissant ce patrimoine naturel, doit répondre aux objectifs des directives « Habitats-faune-flore » et « Oiseaux » en conservant ou en restaurant le bon état de conservation de la biodiversité d'intérêt européen. Pour y parvenir, plusieurs objectifs ont été définis pour la baie de Morlaix :

A : Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ;

B : Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels d'intérêt communautaire ;

C : Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels ;

D : Poursuivre et développer les actions de communication générale et de sensibilisation du public et des usagers sur le site ;

E : Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs.

Une charte spécifique relative aux activités, qui permet, lorsque l'adhérent s'engage sur l'ensemble des engagements décrits, l'exonération d'évaluation d'incidence Natura 2000 sera prochainement réalisée.

## Principe de la charte Natura 2000

---

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et/ou marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales ou végétales, et de leurs habitats. Il a pour objectif d'assurer leur maintien ou leur restauration dans un état de conservation favorable, tout en assurant le développement durable des activités socio-économiques régionales et locales.

La France a privilégié une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000, qui se traduit entre autres par l'élaboration et l'adoption de charte Natura 2000.

### ● *Qu'est ce que la charte Natura 2000 ?*

La charte Natura 2000 est un élément constitutif du Docob et vise à favoriser le développement, la poursuite et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.

Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000.

*« Art. R. 414-12. - I. - La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une **liste d'engagements** contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants, ou **des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces**. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements et le préfet auprès duquel ils sont souscrits. »*

Avec les contrats Natura 2000, les mesures agro-environnementales (MAE) et les Mesures aqua-environnementales, la charte est l'un des outils contractuels de mise en œuvre du Docob. Ces outils sont complémentaires et l'adhésion à la charte n'empêche donc pas la signature d'un contrat.

### ● *Que contient la charte ?*

- Des **informations** synthétiques propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de protection et de conservation poursuivis pour les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui justifient la désignation des sites Natura 2000 de la baie de Morlaix.
- Des « **recommandations** » non soumises à contrôle :
  - concernant tout le périmètre des sites Natura 2000 de la baie de Morlaix ;
  - ciblées par grand type d'habitat naturel ou d'espèces.
- Des « **engagements** », **contrôlables et non rémunérés** permettant au signataire de s'engager sur des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Ces engagements :

- concernant tout le périmètre des sites Natura 2000 de la baie de Morlaix. Il s'agit donc d'engagements de portée générale ;
- ciblés par grand type d'habitat naturel ou d'espèce.

### ● **Qui peut adhérer à la charte et quels sont les espaces concernés ?**

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site ; il est donc selon le cas :

- soit propriétaire;
- soit usager ;
- soit mandataire, personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte (ayant droit)

La charte concerne l'intégralité des espaces compris à l'intérieur du site Natura 2000, et peut-être signée sur tout ou partie d'une propriété.

### ● **Quelle est la durée de l'adhésion à la charte ?**

La charte est signée pour une **durée de 5 ans** (ou 10 ans quand celle-ci concerne la gestion forestière) à compter de la date de l'accusé de réception du dossier complet par le service instructeur la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Finistère.

### ● **Quels sont les avantages pour l'adhérent ?**

Comme pour les contrats Natura 2000, l'adhésion à la charte ouvre droit, pour les parcelles situées dans le site Natura 2000, à une **exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties<sup>(1)</sup>** et **l'exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations<sup>(2)</sup>**.

*1) Cette exonération de la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** n'est applicable que si le site est désigné par arrêté ministériel et doté d'un Docob complet approuvé par arrêté préfectoral. Les catégories fiscales concernées par l'exonération sont :*

*1°) les terres ;*

*2°) les prés et prairies naturels, herbages et pâturages ;*

*3°) les vergers et cultures fruitières d'arbres et d'arbustes, etc. ;*

*5°) les bois, aulnaies, saussaies, oseraies, etc. ;*

*6°) les landes, pâtis, bruyères, marais, terres vaines et vagues, etc. ;*

*8°) les lacs, étangs, mares, abreuvoirs, fontaines, etc. ; canaux non navigables et dépendances ; salins, salines et marais salants.*

*Les catégories fiscales concernant les vignes (n°4), les carrières, sablières et tourbières (n°7), les terres maraîchères et horticoles (n°9), les jardins (n°11) ne sont pas concernées.*

*Elle est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat ou de l'adhésion à la charte et est renouvelable. Pour en bénéficier, le propriétaire doit fournir au service des impôts, avant le 1<sup>er</sup> janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable ou renouvelable, la copie de sa déclaration d'adhésion à la charte. Si une parcelle possède un exploitant ou locataire différent du propriétaire, la signature des deux parties est requise pour que le propriétaire bénéficie de l'exonération. L'exonération de la TFPNB concerne les parts communale et intercommunale de la taxe. Elle ne s'étend pas à la taxe pour les frais de chambres d'agriculture.*

*(2) Cette exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat (délivré par les DDTM) attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces, pour une durée de 18 ans - 30 ans pour les milieux forestiers (article 793 2.7° du Code général des impôts).*

*L'exonération s'élève à ¾ des droits de mutation. L'exonération fiscale au titre de l'ISF (impôt sur la fortune) n'est applicable que sur les forêts (article 885 D et H du code général des impôts).*

● **Quelle(s) peine(s) j'encours en cas de non respect des engagements auxquels j'ai adhéré ?**

Le ou les préfets auprès desquels les engagements sont souscrits s'assurent du respect de ceux-ci dans le cadre de la charte Natura 2000<sup>1</sup>. En cas de non respect d'un engagement, le ou les préfets peuvent décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an.

Par ailleurs, pour certains engagements, liés à la réglementation en vigueur, les sanctions applicables seront celles décrites dans la Code de l'environnement.

**Exemple :**

*L'article L. 411-3 du Code de l'environnement indique que « lorsqu'une personne est condamnée pour infraction aux dispositions du présent article [introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence de tout spécimen d'une espèce animale (ou végétale) à la fois non indigène au territoire d'introduction et non domestique (non cultivée)], le tribunal peut mettre à sa charge les frais exposés pour la capture, les prélèvements, la garde ou la destruction rendus nécessaires ».*

**En bref, l'adhésion à la charte permet :**

- de participer à la démarche Natura 2000, de manière plus simple et plus souple que par l'intermédiaire des contrats Natura 2000 ;
- de reconnaître et de garantir la poursuite des pratiques existantes qui ont permis le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- d'ajuster certaines pratiques afin de les rendre compatibles avec les objectifs du Docob

<sup>1</sup> Article R. 414-12-1 du Code de l'environnement.



## Engagements et recommandations généraux pour tous les milieux

### Engagements de « bonnes pratiques »

Je m'engage à :

Accès	<input type="checkbox"/>	<p>x <b>Autoriser et faciliter l'accès à l'animateur Natura 2000 (...) et aux experts (désignés par le préfet ou l'animateur) impliqué dans la mise en œuvre et le suivi du programme</b>, afin de permettre que soient menés des suivis scientifiques et des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces, sous réserve que je sois préalablement informé de la date de ces opérations dans un délai raisonnable ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser. En contrepartie, l'animateur mettra à ma disposition les résultats des études et expertises concernant les espaces engagés.</p> <p><i>Points de contrôle : pas d'empêchement ou de refus d'accès aux personnes mandatées.</i></p>
Engagements des tiers	<input type="checkbox"/>	<p>x <b>Informier tout personnel, entreprise ou prestataire de services intervenant sur l'espace concerné par la charte, des dispositions prévues dans celles-ci. Le cas échéant, confier les travaux à des prestataires spécialisés. Un balisage de terrain peut être judicieux en cas de flou sur les limites du ou des habitats.</b></p> <p><i>Point de contrôle : mention de la charte dans les clauses des contrats de travaux</i></p>
Protection des habitats et des espèces	<input type="checkbox"/>	<p>x <b>Ne pas détruire volontairement une ou des espèces d'intérêt communautaire, ni un ou des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire identifiés et cartographiés sur les surfaces engagées (exceptées espèces chassables dans le respect de la réglementation en vigueur).</b></p> <p><i>Point de contrôle : absence de dégradation(s) imputable(s) à l'adhérent (telles que terrassement, modification de fonctionnement hydraulique, boisement par plantation des habitats non forestiers, etc.).</i></p>
	<input type="checkbox"/>	<p>x <b>Sauf rémanents de coupe en milieu forestier, ne pas procéder à des dépôts de déchets, matériaux et engins agricoles de quelque nature que ce soit, y compris les déchets verts sur les habitats d'intérêt communautaire.</b></p> <p><i>Points de contrôle : absence de dépôts de déchets, matériaux, engins agricoles par le signataire.</i></p>
	<input type="checkbox"/>	<p>x <b>Ne pas autoriser et ne pas procéder à la plantation d'espèces végétales invasives (herbes de la pampa, griffes de sorcières, etc.) ou à l'introduction intentionnelle d'espèces animales invasives et signaler leur apparition éventuelle à la structure animatrice.</b></p> <p><i>Point de contrôle : absence de nouvelles plantations d'espèces invasives ou de nouvelles introductions après état des lieux des parcelles ou des concessions.</i></p>
	<input type="checkbox"/>	<p>x <b>Ne pas réaliser, sur les habitats d'intérêt communautaire, de travail du sol, de semis ou de sursemis, de plantation ou de mise en culture.</b></p> <p><i>Point de contrôle : absence de traces récentes de travail du sol, de semis, de plantation ou de mise en culture, hors traces consécutives au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable.</i></p>

	<input type="checkbox"/>	<p>x <b>Ne pas réaliser d'apport exogène sur les habitats d'intérêt communautaire</b> (produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux, épandages, déchets y compris verts, remblais, dépôts d'ordures, etc.) non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable, et, le cas échéant, à évacuer les dépôts d'ordures éventuellement existants sur la ou les espaces engagées.</p> <p><i>Point de contrôle : absence de traces visuelles de dépérissement de la végétation, hors traces consécutives au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable ; Enlèvement des dépôts existants ; Absence de nouveaux remblais ou autres dépôts imputables au signataire.</i></p>
--	--------------------------	---

### Recommandations de « bonnes pratiques »

*Il s'agit de recommandations d'ordre général qui concernent l'ensemble des sites Natura 2000 et ne sont pas soumises à contrôle. Le signataire s'engage sur la totalité de ces recommandations.*

#### **Le signataire de la charte s'engage, sur l'ensemble du périmètre des sites Natura 2000, à :**

- Prendre connaissance de la réglementation en vigueur dans le périmètre des sites Natura 2000 de la baie de Morlaix et celle spécifique à son activité ;
- S'informer sur le document d'Objectifs (Docob) des sites Natura 2000 de la baie de Morlaix (<http://baie-morlaix.n2000.fr/>) ;
- Informer l'opérateur des sites Natura 2000 de toute dégradation des habitats et de toute atteinte aux espèces d'intérêt communautaire ;
- Solliciter, pour toute assistance à la bonne application de la charte, l'opérateur des sites Natura 2000, qui se tient à disposition afin de répondre à toute demande éventuelle dans la mesure de ses moyens. Il s'agira, par exemple, du choix de la technique ou de la période d'activité, d'intervention ou de travaux qui permettra de limiter, voir supprimer, les perturbations éventuelles de la faune et de la flore ;
- Faire remonter toute observation potentiellement (présence d'espèces invasives, observations d'espèces d'intérêt patrimonial, pollution locale, projet de travaux d'artificialisation du trait de côte, etc.) utile à l'opérateur Natura 2000.

#### ▶ **Sur la partie terrestre du site :**

- En cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés, notamment sur les coléoptères et diptères coprophages (éviter si possible les traitements antiparasitaires de la famille des ivermectines, adapter les dates et la nature des traitements aux dates de pâturage et aux risques sanitaires) ;
- Respecter les parkings, aires de stationnement, chemins et accès existants sur le site ;
- Évacuer les dépôts d'ordures éventuellement existants sur les espaces engagées et nettoyer les lieux.

#### ▶ **Sur l'estran et la partie marine du site :**

- Contacter Océanopolis (Centre de Recherche sur les Mammifères Marins) et/ou l'opérateur Natura 2000 en cas de découverte d'un mammifère marin échoué, et ne pas y toucher qu'il soit vivant ou mort à moins d'en avoir reçu la demande par Océanopolis, un membre du Réseau

National Échouage ou l'opérateur Natura 2000 ;

Fait à : \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :



## Engagements relatifs à l'estran et au milieu marin

### Engagements de « bonnes pratiques »

1	<input type="checkbox"/>	<p>x Afin de respecter les zones de reproduction des poissons et crustacés, je m'engage à ne pas ancrer mon navire dans les herbiers de zostères et près des récifs sensibles, je choisis des fonds clairs et sableux, dans la limite des impératifs de sécurité du mouillage.</p> <p><i>Point de contrôle : absence de navires ancrés dans les herbiers, de remontée d'herbiers ou de faune fixée type gorgones avec l'ancre.</i></p>
2	<input type="checkbox"/>	<p>x Pour ne pas déranger les oiseaux en nidification, je ne promène pas mon chien sur les secteurs d'estran sensibles, où je le tiens en laisse à défaut.</p> <p><i>Point de contrôle : pas de perturbation manifeste des oiseaux par les chiens.</i></p>
3	<input type="checkbox"/>	<p>x En mer, lorsque je navigue, j'évite les sites sensibles pour les phoques gris.</p> <p><i>Point de contrôle : pas de mise à l'eau provoquée des phoques gris lorsqu'ils sont sur leur reposoir. Je navigue au-delà de la bande des 100 mètres pour les embarcations motorisées et dans le cas où des cétacés approchent le bateau, le navire suit une trajectoire parallèle à leur route, la vitesse est limitée à 5 nœuds et le navire ne change pas brutalement de direction ni de vitesse.</i></p>
4	<input type="checkbox"/>	<p>x Afin de respecter la nidification des oiseaux nicheurs entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août, je ne m'approche pas à moins de 80 mètres des îlots sensibles (Ricard, ar Beg Lem et l'Île aux Dames) conformément à la réglementation.</p> <p><i>Point de contrôle : respect des distances et non dérangement visuel et/ou sonore manifeste des oiseaux d'intérêt communautaire nicheurs sensibles à la fréquentation.</i></p>
5	<input type="checkbox"/>	<p>x J'évite de survoler les zones sensibles pour les oiseaux (hivernants et nicheurs) à moins de 300 mètres. Cf carte.</p> <p><i>Point de contrôle : respect des distances de survol.</i></p>
6	<input type="checkbox"/>	<p>x Pour respecter la tranquillité des oiseaux et assurer leur reproduction, j'évite de débarquer entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août sur les îlots sensibles (Le Vezoul, ar C'hlaz Koz, l'Île Verte, ar Beg Lemm, l'Île Ricard, l'Île aux Sables, l'Île aux Dames, To Saozon, Ile des prés, Enez Vey).</p> <p><i>Point de contrôle : absence de débarquement.</i></p>
7	<input type="checkbox"/>	<p>x Pour préserver les zones d'alimentation préférentielles des oiseaux sur l'estran, je m'engage à ne pas réaliser de nettoyage des lasses de mer en dehors des ramassages nécessaires pour des raisons sanitaires. Le ramassage des macro-déchets est autorisé à condition qu'il soit sélectif et manuel, et qu'il permette le maintien des dépôts naturels de haut de plage (lasse de mer).</p> <p><i>Points de contrôle : absence de traces visuelles de nettoyage mécanique (traces d'engins) sur les milieux à enjeux (lasse de mer) imputables au signataire.</i></p>
8	<input type="checkbox"/>	<p>x En période d'hivernage dans les secteurs identifiés comme sensibles, j'évite la pratique d'activités nautiques.</p> <p><i>Point de contrôle : absence d'activités nautiques en période d'hivernage (novembre à février) dans les sites fonctionnels (cf carte).</i></p>

9	<input type="checkbox"/>	<p>x Pour ne pas déranger les oiseaux qui se nourrissent, je ne promène pas mon chien sur les secteurs d'estran sensibles, où je le tiens en laisse à défaut.</p> <p><i>Point de contrôle : pas de perturbation manifeste des oiseaux par les chiens.</i></p>
10	<input type="checkbox"/>	<p>x Sauf autorisation spécifique, je m'engage à ne pas dégrader la végétation des hauts de plage par entreposage de matériel, fauche, arrachage, écrasement ou piétinement.</p> <p><i>Points de contrôle : absence de traces visuelles de nettoyage mécanique (traces d'engins) sur les milieux à enjeux (laisse de mer) imputables au signataire.</i></p>
11	<input type="checkbox"/>	<p>x Pour l'entretien ou la réparation de mon navire, je m'engage à utiliser les aires de carénage et espaces techniques aux normes. Je m'engage à adopter des produits et des pratiques limitant mon impact environnemental : produits biodégradables et écolabellisés, brossages, etc.</p> <p><i>Points de contrôle : absence de carénage en dehors des aires de carénage et espaces techniques aux normes, utilisation de produits biodégradables et écolabellisés, mise en œuvre de bonnes pratiques.</i></p>
12	<input type="checkbox"/>	<p>x En pêche à pied, je privilégie des gestes et pratiques respectueuses telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser des outils les plus sélectifs possibles ;</li> <li>- Ne pêcher que ce que je vais consommer ;</li> <li>- Remettre les blocs retournés dans leur position initiale et reboucher les trous creusés.</li> </ul> <p><i>Point de contrôle : Outils spécifiques utilisés et bonnes pratiques observées.</i></p>
<b>Recommandations</b>		
x		Au port ou au mouillage, si mon bateau n'est pas équipé de cuves de récupération des eaux usées, j'utilise les infrastructures sanitaires du port et j'utilise des produits biodégradables et écolabellisés (toilette, vaisselle, entretien du navire)
x		Je ramasse les déchets que je trouve en mer ou sur l'estran et les dépose dans les bacs destinés à leur collecte ou les ramène avec moi.

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :



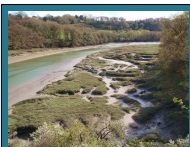
## Engagements relatifs aux milieux dunaires

### Engagements de « bonnes pratiques »

1	<input type="checkbox"/>	<p>x <b>Pour préserver la végétation sensible des dunes, je m'engage à ne réaliser aucun nettoyage mécanique des habitats dunaires.</b> Le ramassage des macro-déchets est autorisé à condition qu'il soit sélectif et manuel.</p> <p><i>Point de contrôle : absence de traces visuelles de nettoyage mécanique (traces d'engins) sur les dunes imputables au signataire.</i></p>
2	<input type="checkbox"/>	<p>x <b>Sauf autorisation spécifique, je m'engage à ne pas dégrader les milieux dunaires par entreposage de matériel, écrasement, piétinement, fauche ou arrachage non liés au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable.</b></p> <p><i>Point de contrôle : absence de traces visuelles de dégradation (plantes arrachées ou piétinées, traces de véhicules, etc.) sur ces habitats imputables au signataire.</i></p>

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :



## Engagements relatifs aux prés-salés

### Engagements de « bonnes pratiques »

1	<input type="checkbox"/>	<p>x En dehors d'autorisations spécifiques, je m'engage à maintenir la structure du milieu, en ne réalisant pas de drainage (enterré ou ouvert), nivellement, comblement ou tous travaux visant à soustraire celui-ci de l'influence maritime.</p> <p><i>Point de contrôle : absence d'action portant atteinte à la structure du milieu.</i></p>
2	<input type="checkbox"/>	<p>x Sauf autorisation spécifique, je m'engage à ne pas dégrader les zones de prés-salés par entreposage de matériel, écrasement, piétinement, fauche ou arrachage non liés au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable.</p> <p><i>Point de contrôle : absence de traces visuelles de dégradation (plantes arrachées ou piétinées, traces de véhicules, etc.) sur ces habitats imputables au signataire.</i></p>

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :



## Engagements relatifs aux hauts de plage et cordons de galets

### Engagements de « bonnes pratiques »

1	<input type="checkbox"/>	<p>x Pour préserver les zones d'alimentation préférentielles des oiseaux sur l'estran, je m'engage à ne pas réaliser de nettoyage des lasses de mer en dehors des ramassages nécessaires pour des raisons sanitaires. Le ramassage des macro-déchets est autorisé à condition qu'il soit sélectif et manuel, et qu'il permette le maintien des dépôts naturels de haut de plage (lasse de mer).</p> <p><i>Points de contrôle : absence de traces visuelles de nettoyage mécanique (traces d'engins) sur les milieux à enjeux (lasse de mer) imputables au signataire.</i></p>
2	<input type="checkbox"/>	<p>x Je ne promène pas mon chien sur les secteurs sensibles pour l'avifaune sur l'estran, où je le tiens en lasse à défaut.</p> <p><i>Point de contrôle : pas de perturbation manifeste des oiseaux par les chiens.</i></p>
3	<input type="checkbox"/>	<p>x Sauf autorisation spécifique, je m'engage à ne pas prélever de galets, cailloux ou sable sur le site Natura 2000. Je ne modifie pas non plus les milieux naturels par l'empilement de galets ou de roches (cairns).</p> <p><i>Point de contrôle : pas de prélèvement de galets, cailloux ou sable, pas de construction de cairns.</i></p>

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :





## Engagements et recommandations relatifs aux landes

### Engagements de « bonnes pratiques »

Je m'engage à :

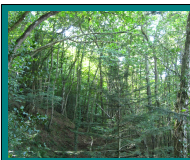
1	<input type="checkbox"/>	<p>x Pour préserver le milieu, je m'engage à ne pas effectuer de retournement de sol dans les landes.</p> <p><i>Point de contrôle : absence de trace de retournement du sol.</i></p>
2	<input type="checkbox"/>	<p>x Afin de conserver les espèces patrimoniales des landes, je m'engage à ne pas effectuer de semis, plantations d'arbres ou de mise en culture.</p> <p><i>Point de contrôle : absence de plantation.</i></p>
3	<input type="checkbox"/>	<p>x Pour assurer la tranquillité des oiseaux en période de reproduction, je m'engage à réaliser les travaux liés au maintien ou à la restauration des habitats de landes dans un bon état de conservation en dehors du printemps et de l'été (sauf cas exceptionnel validé par l'opérateur local).</p> <p><i>Point de contrôle : absence de traces visuelles de travaux récents hors périodes autorisées.</i></p>
4	<input type="checkbox"/>	<p>x Pour préserver la végétation et les espèces animales, je m'engage à ne pas faire de feu dans les landes ou à proximité immédiate.</p> <p><i>Point de contrôle : absence de traces de feu imputable au signataire.</i></p>

### Recommandations

x	<p>Préserver le caractère ouvert de l'habitat : l'entretien de ces milieux peut se faire soit par pâturage avec un chargement peu élevé, soit par fauche (ou broyage avec exportation). Le signataire de la charte se rapprochera de la structure animatrice pour connaître les précautions indispensables et, éventuellement, étudier la pertinence de s'engager dans un contrat Natura 2000. La coupe de résineux éventuellement présents est en particulier vivement recommandée (sous réserve du respect de la réglementation existante concernant la coupe d'arbres et le défrichage).</p>
x	<p>Pérenniser, le cas échéant le pâturage extensif existant dans la mesure où il permet le maintien ou la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable.</p>
x	<p>En cas de fauche, exporter la matière végétale et ne pas réaliser de fauche annuelle mais une fois tous les 3 à 5 ans, préférer une fauche centrifuge (de l'intérieur vers l'extérieur).</p>

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :



## Engagements et recommandations relatifs aux milieux forestiers

### Engagements de « bonnes pratiques »

1	<input type="checkbox"/>	<p>x Pour ne pas détériorer les habitats d'intérêt communautaire lors du stockage, je m'engage à organiser l'exploitation et le débardage.</p> <p><i>Point de contrôle: absence de dégradation des habitats d'intérêt communautaire identifiés, bois stockés dans des aires adaptées.</i></p>
2	<input type="checkbox"/>	<p>x Avant chaque projet de coupe à blanc, je m'engage à prendre contact avec l'animateur Natura 2000.</p> <p><i>Point de contrôle : prise de contact effective avec l'animateur Natura 2000.</i></p>
3	<input type="checkbox"/>	<p>x Afin de conserver des éléments favorables à la biodiversité, je m'engage à conserver le bois cassé, les bois morts debout avec ou sans cavité (au moins 4/ha) ou au sol ainsi que les souches en décomposition, sous réserve qu'ils ne présentent pas de risques d'un point de vue sanitaire ou en termes de sécurité publique.</p> <p><i>Point de contrôle : vérification sur place du maintien du bois préservé.</i></p>
4	<input type="checkbox"/>	<p>x Je maintiens les essences arbustives caractéristiques du sous-bois (houx, if, etc.) au cours de l'exploitation forestière, dans la mesure où elles n'entravent pas l'exploitation sylvicole ni la régénération naturelle du peuplement.</p> <p><i>Point de contrôle : présence des espèces caractéristiques (houx, if) après exploitation.</i></p>
5	<input type="checkbox"/>	<p>x Pour préserver les essences locales, je m'engage à ne pas planter d'espèces invasives avérées, à surveiller ou potentielles, cf liste en annexe.</p> <p><i>Point de contrôle : vérification sur place de l'absence de plantation récente d'espèces invasives (rhododendron ponthique, laurier palme, etc.).</i></p>

### Recommandations

x	Avertir la structure animatrice de la découverte d'individus de chauves-souris ou de toute modification de la population (désertification des lieux, augmentation ou diminution notable des effectifs).
x	Privilégier le mélange des essences forestières typiques de l'habitat d'intérêt communautaire, la régénération naturelle dès lors que les caractéristiques de la station forestière le permettent, les traitements irréguliers (pour préserver différentes strates dans le couvert végétal favorable à la biodiversité en diversifiant les niches écologiques), allonger les révolutions afin de maintenir des forêts plus âgées.
x	Conserver les éléments favorables à la biodiversité : mares, points d'eau, lierres, etc.
x	Favoriser le maintien des chênes et hêtres âgés, pouvant abriter des gîtes à chiroptères
x	Éviter les travaux « lourds », afin de ne pas dégrader les sols forestiers, adapter l'exploitation et le débardage à la sensibilité des sols (débardage à cheval).
x	Utiliser des huiles biodégradables pour les tronçonneuses.

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :



## Engagements et recommandations relatifs aux bosquets et haies

### Engagements de « bonnes pratiques »

1	<input type="checkbox"/>	<p>x Sauf raison de sécurité, je m'engage à maintenir les haies, alignements d'arbres et arbres isolés (la récolte de bois étant autorisée) pour favoriser le déplacement des espèces.</p> <p><i>Point de contrôle : preuve visuelle de maintien des alignements d'arbres et d'arbres isolés.</i></p>
2	<input type="checkbox"/>	<p>x En cas de création de haies, je n'utilise que des essences autochtones (cf. liste des essences en annexe)</p> <p><i>Point de contrôle : nature des essences plantées.</i></p>
3	<input type="checkbox"/>	<p>x Pendant la période sensible pour l'avifaune et les chiroptères (du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet), je n'effectue aucun entretien des haies.</p> <p><i>Point de contrôle : contrôle ponctuel pendant la période.</i></p>
<b>Recommandations</b>		
x		Privilégier une structure de haies à trois strates de végétation : herbacée, arbustive, arborée.
x		Favoriser la conservation du lierre présent dans les arbres.
x		Maintenir les arbres à cavités.

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :



## Engagements et recommandations relatifs aux gîtes à chauves-souris

### Engagements de « bonnes pratiques »

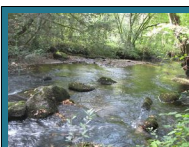
1	<input type="checkbox"/>	<p>x En cas de projet d'aménagement, je signale à l'opérateur Natura 2000 les opérations de gestion et d'entretien envisagées sur les gîtes.</p> <p><i>Point de contrôle : correspondance avec la structure animatrice.</i></p>
2	<input type="checkbox"/>	<p>x Sauf raison de sécurité, je m'engage à ne pas obstruer les entrées de gîtes. Si l'accès doit être fermé, je mets en place un nouvel accès en concertation avec l'opérateur Natura 2000.</p> <p><i>Point de contrôle: présence d'un accès permanent et praticable dans les lieux fréquentés par les chauves-souris.</i></p>
3	<input type="checkbox"/>	<p>x Afin de préserver des conditions favorables au maintien des chauves-souris, je m'engage à ne pas installer d'éclairage à l'entrée des gîtes.</p> <p><i>Point de contrôle : Absence de dispositif d'éclairage.</i></p>

### Recommandations

x	En cas de présence de chauves-souris, limiter au maximum la pénétration dans les lieux occupés.
x	Avertir l'opérateur Natura 2000 de toute découverte de populations de chauves-souris à l'intérieur du bâti (combles, caves, etc.) ou d'arbre, ou de modification de celle-ci (désertion des lieux, augmentation ou diminution notable des effectifs etc.)
x	Préserver l'environnement immédiat des sites à chauves-souris (limiter les pollutions lumineuses, favoriser les techniques de jardinage biologique, éviter les feux, etc.).

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :



## Engagements et recommandations pour les milieux aquatiques : *sources, ruisseaux, rivières, mares et leurs berges*

### Engagements de « bonnes pratiques »

1	<input type="checkbox"/>	<p>x <b>Pour ne pas dégrader les rives et le fond des cours d'eau, j'évite les passages à gué lors du débardage.</b></p> <p><i>Point de contrôle : vérification sur place de l'absence de dégradation.</i></p>
2	<input type="checkbox"/>	<p>x <b>Afin de respecter les périodes de reproduction</b> (octobre à janvier pour le saumon et mai-juin pour les lamproies), je m'engage à réaliser les travaux dans les cours d'eau et sur leurs berges en dehors de ces périodes.</p> <p><i>Points de contrôle : absence de travaux pendant les périodes visées.</i></p>
3	<input type="checkbox"/>	<p>x <b>Pour préserver la qualité de vie des espèces aquatiques, je m'engage à ne pas utiliser de traitements phytosanitaires sur les berges et à proximité, au moins sur une distance de 10 mètres.</b></p> <p><i>Points de contrôle : absence de traces de traitements phytosanitaires sur la zone définie.</i></p>

### Recommandations

x	Participer à la sensibilisation des usagers immédiats (voisins, collègues, touristes) en les informant des enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.
x	Éviter de curer la totalité du fond lors d'un entretien de mare (si possible laisser reposer au moins deux jours les boues de curage sur les berges, si elles doivent être évacuées. Retirer également les éventuels poissons.
x	Conserver les embâcles naturels, lorsqu'ils ne font pas obstacle aux libres déplacements des poissons. Les embâcles et autres débris ligneux grossiers constituent des abris potentiels, une ressource alimentaire pour la faune piscicole. Ils jouent également un rôle primordial de diversification du cours d'eau.
x	Privilégier l'exportation de matériaux et le débardage de bois, par des techniques alternatives moins impactantes sur les milieux (débardage à cheval, etc.)
x	Entretien la végétation rivulaire (ripisylve) qui fournit abris, nourriture et corridors de déplacement à la faune. Elle contribue également au maintien des berges et intervient sur l'éclairement du cours d'eau. La période préférentielle d'intervention sur la ripisylve se situe entre la mi-octobre et la mi-mars (période de repos végétatif des plantes, hors période de nidification).

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :

## Annexes

- **Annexe 1 : Liste des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 de la baie de Morlaix**
- **Annexe 2 : Liste des espèces végétales et animales terrestres et marines invasives de Bretagne**
- **Annexe 3 : Cartographie des herbiers de zostères, bancs de maërl et de la présence de maërl en baie de Morlaix**
- **Annexe 4 : Localisation des principaux reposoirs de phoque gris**
- **Annexe 5 : Localisation des zones sensibles pour l'avifaune hivernante**
- **Annexe 6 : Carte des zones sensibles au survol**
- **Annexe 7 : Guide pour le choix des essences dans le cadre de plantation de haie bocagères**
- **Annexe 8 : Formulaire d'engagement à la charte Natura 2000**

## Annexe 1 : Liste des habitats d'intérêt communautaire et des espèces d'intérêt communautaire de la baie de Morlaix

### Habitats

Grands types de milieux	Code Natura 2000	Habitats terrestres	Surface	% habitats terrestres
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>			<b>112,66 ha</b>	<b>13,64 %</b>
<b>Végétation des vases salées et des prés salés</b>	1310	salicorniaies	49,79 ha	6,03 %
	1330	prés salés		
<b>Végétation des laisses de mer</b>	1210/ 1220	végétation des laisses de mer sur sables et sur galets	1,19 ha	0,14 %
	1230	pelouses aérohalines	10,82 ha	1,31 %
	1230	végétation chasmophytique des fissures de rochers		
	1430	végétation des colonies d'oiseaux marins		
<b>Milieux dunaires</b>	2110	dunes embryonnaires	3,07	0,37 %
	2120	dunes mobiles		
<b>Landes</b>	4030	Landes atlantiques	5,23	0,63 %
<b>Milieux humides</b>	6430	mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	0,34	0,04 %
<b>Milieux forestiers</b>	9180*	<b>ormaies littorales</b>	42,22 ha	5,11 %
	91E0	<b>aulnaie-frênaie</b>		
	9120	hêtraie		

### Mammifères, poissons, espèce végétale

Types	Code N2000	Nom latin	Nom vernaculaire
Mammifères marins	1355	<i>Lutra lutera</i>	Loutre d'Europe
	1364	<i>Halichoerus grypus</i>	Phoque gris
	1351	<i>Phocoena phocoena</i>	Marsouin commun
Mammifères terrestres	1304	<i>Rhinolophus ferruquimenum</i>	Grand rhinolophe
	1364	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe
	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe
Poissons	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine
	1102	<i>Alosa alosa</i>	Grand alose

	1106	<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique
Espèce végétale	1420	<i>Trichomanes speciosum</i>	Trichomanès remarquable

## Oiseaux

**P** : espèce protégée, **C** : espèce chassable, **C\*** : moratoire de 2008 à 2012 inclus,

**Directive Oiseaux** : directive européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979 « oiseaux »

**I** : annexe I : liste des espèces dont la protection nécessite la désignation de ZPS **II** : liste des espèces dont la chasse est autorisée

**II/A** : partout **II/B** : restriction à certains pays **III** : liste des espèces pour lesquelles la vente de spécimens vivants ou morts n'est pas interdite **III/B** : des limitations des activités commerciales doivent être prévues par les Etats membres.

**4.2.** : Article 4.2. de la directive « Oiseaux » : espèces migratrices non inscrites à l'annexe I devant faire l'objet de mesures de protection.

Espèce	Nom scientifique	Statut en France	Directive Oiseaux
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	P	I
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	P	I
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	P	I
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	P	4.2.
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	P	4.2.
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	P	4.2.
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	P	I
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	P	4.2.
Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	P	4.2
Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>	P	4.2.
Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>	P	I
Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	P	I
Fou de Bassan	<i>Sulla Bassana</i>	P	4.2.
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	P	4.2.
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	P	4.2.
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	P	I
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	P	
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	P	I
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	P	II/A, III/B, 4.2.
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	P	II/B, 4.2.
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	P	4.2.
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C	II/A, III/A
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	C	II/A, III/B, 4.2.
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	C	II/A, 4.2.
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	C	II/A, III/B, 4.2.
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	C	II/A, III/B, 4.2.
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	C	II/A, III/B, 4.2.
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	C	II/A, III/B, 4.2.
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	C	II/A, III/B, 4.2.
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	C	II/B, III/B, 4.2.
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	C	II/B, III/B, 4.2.



Espèce	Nom scientifique	Statut en France	Directive Oiseaux
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	C	II/B, III/B, 4.2.
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	C	II/B, 4.2.
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	P	II/B, 4.2.
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	P	II/B
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	P	I
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	P	I
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	C	II/A, III/B, 4.2.
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	C	II/B, 4.2.
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	P	I
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	P	4.2.
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	P	I
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	C	I, II/B, III/B, 4.2.
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	C	II/B, 4.2.
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	C	II/B
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	P	II/B, 4.2.
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	P	4.2.
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	P	4.2.
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	P	4.2.
Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>	P	4.2.
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	C	4.2.
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	C	II/A, III/B, 4.2.
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	C	II/B, 4.2.
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	C	I, II/B
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	C	II/B, 4.2.
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	C*	II/B, 4.2.
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	C	II/B, 4.2.
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	C	II/B, 4.2.
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	C	II/B, 4.2.
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	P	4.2.
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	P	4.2.
Tournepièrre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	P	4.2.
Phalarope à bec large	<i>Phalaropus fulicarius</i>	P	4.2.
Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>	P	4.2.
Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>	P	4.2.
Labbe à longue-queue	<i>Stercorarius longicaudus</i>	P	4.2.
Grand labbe	<i>Catharacta skua</i>	P	4.2.
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	P	I
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	P	I
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	P	II/B, 4.2.
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	P	II/B, 4.2.
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	P	II/B, 4.2.
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	P	II/B
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	P	II/B

Espèce	Nom scientifique	Statut en France	Directive Oiseaux
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	P	4.2.
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	P	I
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	P	I
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	P	I
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	P	I
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	P	I
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	P	I
Guillemot de Troïl	<i>Uria aalge</i>	P	I
Pingouin torda	<i>Alca torda</i>	P	4.2.
Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>	P	4.2.
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	P	I
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	P	4.2.
Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i>	P	
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	P	4.2.
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	P	I
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	P	
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	P	4.2.

## Annexe 2 : Liste des espèces végétales et animales terrestres et marines invasives de Bretagne

Liste des espèces végétales invasives avérées, potentielles ou à surveiller de Bretagne (Source Conservatoire botanique national de Brest, 2011).

### 1) Espèces invasives avérées :

#### Espèces installées :

Plantes portant atteinte à la biodiversité avec impacts économiques majeurs (IA1i ou IA13) :

<i>Egeria densa</i> Planch.	Elodée dense
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven	Jussie
<i>Ludwigia uruguayensis</i> (Cambess.) H.Hara	Ludwigie à grande fleur
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.	Myriophylle du Brésil

Plantes portant atteinte à la biodiversité (IA1i) :

<i>Baccharis halimifolia</i> L.	Séneçon en arbre
<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident feuillé
<i>Carpobrotus acinaciformis / edulis</i>	Griffes de sorcières
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Herbe de la pampa
<i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne	Crassule de Helms
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss	Elodée crépue
<i>Polygonum polystachyum</i> C.F.W.Meissn.	Renouée à épis nombreux
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier cerise ou laurier palme
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du japon
<i>Reynoutria sachalinensis / x bohémica</i>	Renouée de Sakhaline

<i>Rhododendron ponticum</i> L.	Rhododendron pontique
<i>Senecio cineraria</i> DCs.	Séneçon cendré
<i>Spartina alterniflora</i> Loisel.	Spartine à feuille alterne

#### Espèces émergentes (IA1e) :

<i>Allium triquetrum</i> L.	Ail Triquetre
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Impatience de l'Himalaya
<i>Paspalum distichum</i> L.	Herbe de Dallis, Millet Bâtard

### 2) Espèces invasives potentielles :

Invasive absente du territoire mais présente dans un département limitrophe (IP1) :

<i>Cuscuta australis</i> R. Br.	Cuscute d'Australie
---------------------------------	---------------------

Invasives uniquement en milieu fortement anthropisé, mais dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde (IP2) :

<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailanthe
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddleja de Davis, Arbre aux papillons
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier Faux Acacia

Plante causant des problèmes à la santé humaine, ayant tendance à montrer un caractère envahissant (IP3) :

<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	L.Ambrosie à feuille d'Armoise
--------------------------------	--------------------------------

**Plantes encore accidentelles, ayant tendance à envahir les milieux naturels (IP4) :**

<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne.	Cotonéaster horizonta
<i>Cotoneaster simonsii</i> Baker	Cotonéaster de Simons
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.	Hydrocotyle fausse renoncule

<i>Lycium barbarum</i> L.	
<i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh) Nutt.	
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	
<i>Miscanthus sinensis</i> Andersson	
<i>Oenothera biennis</i> L.	
<i>Oenothera erythrosepala</i> Borbás	
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.	
<i>Phytolacca americana</i> L.	
<i>Pistia stratiotes</i> L.	
<i>Rhus typhina</i> L.	
<i>Rosa rugosa</i> Thunb.	
<i>Solidago canadensis</i> L.	
<i>Solidago gigantea</i> Aiton	
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers.	
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake	
<i>Tetragonia tetragonoides</i> (Pall.) Kuntze	

**Plantes montrant une tendance à développer un caractère envahissant, mais uniquement en milieu fortement anthropisé, et dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde (AS6):**

<i>Berberis darwinii</i> Hook.	
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	
<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E.Walker	
<i>Crocosmia x crocosmiiflora</i> (Lemoine) N.E.Br.	
<i>Epilobium adenocaulon</i> Hausskn.	
<i>Galinsoga parviflora</i> Cav.	
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav.	
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	
<i>Leycesteria formosa</i> Wall.	
<i>Lonicera japonica</i> Thunb. ex Murray	
<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx.	
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch.	
<i>Setaria faberi</i> F.Herm.	
<i>Symphytum bulbosum</i> K.F.Schimp.	

**Plantes invasives avérées uniquement en milieu fortement influencé par l'homme et dont le caractère envahissant (avec impact sur la biodiversité) n'est pas connu ailleurs dans le monde en milieu naturel (AS2) :**

<i>Bromus willdenowii</i> Kunth	<i>Bromus willdenowii</i> Kunth
<i>Conyza floribunda</i>	Vergerette à fleurs

**Plantes n'étant plus considérées comme invasives (intégrées à la flore locale sans dommages aux communautés végétales indigènes) (AS4) :**

<i>Elodea canadensis</i> Michx.	Elodée du Canada
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc grêle

Liste indicative des espèces animales invasives en Bretagne (en cours de constitution régionalement – cette liste pourra être modifiée)

Oiseaux :

- Erismature rousse (*Oxyura jamaicensis*)

Liste des espèces marines introduites de Bretagne

Liste établie en collaboration avec : **Michel Blanchard, Philippe Gouletquer, Dominique Hamon, Patrick Le Mao, Elisabeth Nézan** (Ifremer), **Franch Genil, Nathalie Simon, Frédérique Viard** (Station biologique de Roscoff), **Erwan Ar Gall, Jacques Grall, Christian Hily, Michel Le Duff, Valérie Stiger-Pouvreau** (IUEM Brest), **Anthony Acou, Sandrine Derrien-Courtel, Eric Feunteun, Jean-Loup d'Hondt** (MNHN), **Alain Canard, Frédéric Ysnel** (Université Rennes I), **Bertrand Perrin** (Université Bretagne Sud Vannes), **Jacqueline Cabioch, Yves Gruet, Auguste Le Roux** (retraités)

d'organismes scientifiques) et mise en forme par Julie Pagny (GIP Bretagne environnement), en l'état des connaissances en mars 2010. Cette liste a été validée en mai 2010 par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bretagne.

Liste des départements concernés : Calvados (14), Côtes d'Armor (22), Finistère (29), Gironde (33), Ile-et-Vilaine (35), Loire-Atlantique (44), Manche (50), Morbihan (56), Seine Maritime (76), Vendée (85).

La présente liste s'appuie sur le travail de synthèse élaborée par Gouletquer P., Bachelet G., Sauriau P. G. et Noël P., 2002. Open Atlantic Coast of Europe - A century of introduced species into french waters. E. Leppäkoski et al. (eds.), Invasive Aquatic Species of Europe, 276-290

La méthodologie d'élaboration de la liste est explicitée en page 4 de ce document..

Nom scientifique	Auteur	Nom vernaculaire	Présence connue en Bretagne 22 29 35 56	Présence connue dans les eaux périphériques 14 50 44 85 17 33	Statut actuel dans la zone d'étude	commentaires
<i>Uncellulaire royaume Protozoa &gt; phylum protozoa incertae sedis &gt; genre Martellia</i>						
<i>Martellia refringens</i>	(Grzel et al., 1974)		toutes côtes bretonnes		D avec huître plate dans le Golfe Morbihan	cryptogénique, parasite
<i>Uncellulaire royaume Protozoa &gt; phylum Haptosporidia &gt; genre Bonamia et Haptosporidium</i>						
<i>Bonamia ostreae</i>	Pichot et al., 1979	bonamie de l'huître plate	toutes côtes bretonnes	50	R	parasite
<i>Haptosporidium nelsoni</i>	Couch et al., 1966	haptosporidie de Nelson	29 56		R	parasite
<i>Uncellulaire flagellé planctonique royaume Protozoa &gt; phylum Myxozoa &gt; classe Dinophyceae</i>						
<i>Alexandrium affine</i>	(Inoue et Fukuyo, 1985) Balech, 1985	alexandrium affine	29 56	44	nonR	
<i>Alexandrium leei</i>	Balech, 1985	alexandrium de Lee	29		R	
<i>Alexandrium minutum</i>	Halim, 1960	alexandrium nain	29 35 56	44	INV	cryptogénique
<i>Karenia brevisulcata</i>	(F.H. Chang, 1999) G. Hansen et Moestrup, 2000		29		nonR	cryptogénique
<i>Karenia papilionacea</i>	Haywood & Steidinger, 2004		29		nonR	
<i>Karenia umbella</i>	de Salas, Bolch et Hallegraeff, 2004		29 56		nonR	
<i>Takayama tasmanica</i>	de Salas, Bolch et Hallegraeff, 2003		29 56		nonR	
<i>Eponge royaume Animalia &gt; phylum Porifera &gt; classe Demospongiae</i>						
<i>Celtodoryx girardae</i>	Perez, Perrin, Carteron, Vacelet, & Boury-Esnault, 2006	celtodoryx de Girard	Golfe du morbihan, faille du Croessty Ria d'Etel (56)	Bassin d'Arcachon	ENV	
<i>Bryozoaire royaume Animalia &gt; phylum Bryozoa &gt; classe Gymnolaemata</i>						
<i>Bugula neritina</i>	(Linnaeus, 1758)	bugule brune	Bretagne nord ? Toute Bretagne sud	14 76	INV (côtes sud de l'Angleterre notamment depuis 2000)	
<i>Bugula stolonifera</i>	Ryland, 1960	bugule à stolon	56	14 33 (Arcachon)	INV	
<i>Caulibugula zanzibarensis</i>	Walters, 1913	bugule de Zanzibar	non	33 (Arcachon)	R - INV fortement potentielle	
<i>Tricellaria inopinata</i>	d'Hondt & Occhipinti Ambrogi, 1985	bryozoaire inopiné	56	Normandie	R	
<i>Victorella pavida</i>	(Saville Kent, 1870)	victorelle timide	22 29 35 56	44 50	R	cryptogénique, espèce d'eau saumâtre
<i>Watersipora subovoidea</i>	(d'Orbigny, 1852)		22 (Saint Jacut de la mer)	50	nonR	
<i>Watersipora subtorquata</i>	(d'Orbigny, 1852)	bryozoaire encroûtant orange	29 56	44 50	R	

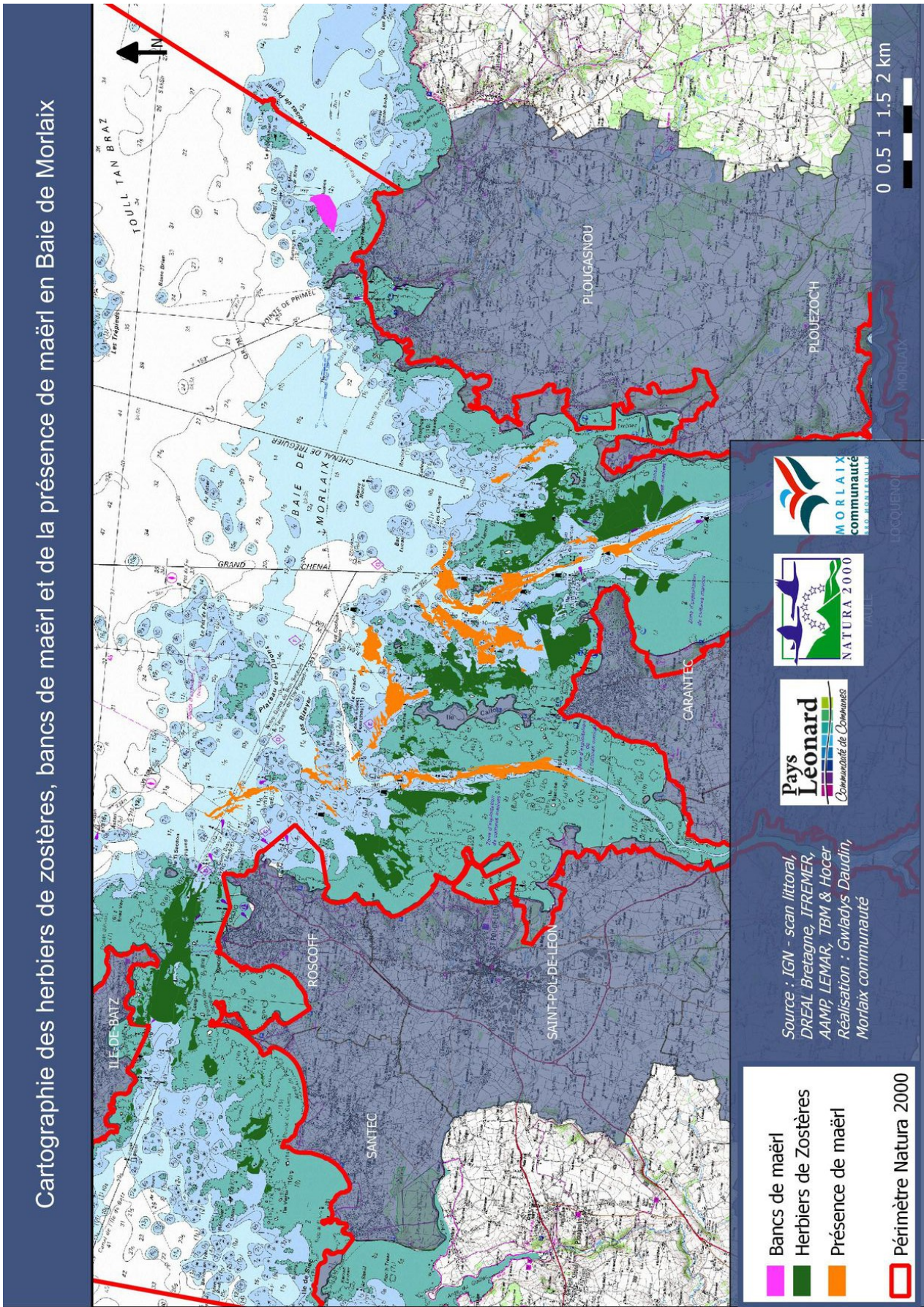
Nom scientifique	Auteur	Nom vernaculaire	Présence connue en Bretagne 22 29 35 56	Présence connue dans les eaux périphériques 14 50 44 85 17 33	Statut actuel dans la zone d'étude	commentaires
<i>Méduse royale</i> <i>Animalia</i> > <i>phylum Cnidaria</i> > <i>classe Hydrozoa</i>						
<i>Blackfordia virginica</i>	Mayer, 1910	méduse de Mer Noire	29 56	44 50	INV	cryptogénique
<i>Cordylophora caspia</i>	(Pallas, 1771)	cordylophore caspienne	22 35	50	INV	espèce d'eau saumâtre
<i>Gononemus vertens</i>	(Gosse, 1863)		29	50 85	ENV	
<i>Nemopsis bachei</i>	Agassiz, 1849		non	44 50	INV	
<i>Anémone royale</i> <i>Animalia</i> > <i>phylum Cnidaria</i> > <i>classe Anthozoa</i>						
<i>Diadumene cincta</i>	Stephenson, 1925 (Verrill, 1869)	anémone flammée	toutes côtes bretonnes	44	R	
<i>Diadumene lineata</i>		anémone asiatique lignée	toute Bretagne nord et 56	44 50 85 et les îles anglo-nor- mandes	R	
<i>Vers rond</i> <i>royaume Animalia</i> > <i>phylum Nematoda</i> > <i>classe Secernentea</i>						
<i>Anguillicola crassus</i>	Kuwahara, Niimi & Itagaki, 1974		29 56	44 50	INV	parasite
<i>Vers polychètes</i> <i>royaume Animalia</i> > <i>phylum Annelida</i> > <i>classe Polychaeta</i>						
<i>Boccardia semibranchiata</i>	Guérin, 1990	boccardie	29 56	44	R	
<i>Ficopomatus enigmaticus</i>	(Fauvel, 1923)	mercielle	toutes côtes bretonnes	44 50	INV	
<i>Gonadella gracilis</i>	(Verrill, 1873)	gonadelle gracile	29 56	?	nonR	
<i>Hydroides dianthus</i>	(Verrill, 1873)	serpule nord-américaine	toutes côtes bretonnes	44 50	R	
<i>Neodexosira brasiliensis</i>	(Grube, 1872)	serpule brésilienne	56		nonR	
<i>Pileolaria berkeleyana</i>	(Rioja, 1942)	spirorbe de Berkeley	toute Bretagne nord, 56		R	cryptogénique
<i>Vers plat</i> <i>royaume Animalia</i> > <i>phylum Plathelminthes</i> > <i>classe Monogenea</i>						
<i>Pseudodactylogyrus anguilae</i>	(Yin & Sproston, 1948)		29 56	44 50	R	parasite
<i>Vers plat</i> <i>royaume Animalia</i> > <i>phylum Plathelminthes</i> > <i>classe Turbellaria</i>						
<i>Pseudostylochus ostreophagus</i>	(Hyman, 1955)		29 56	44 50	nonR	parasite
<i>Mollusque bivalve</i> <i>royaume Animalia</i> > <i>phylum Mollusca</i> > <i>classe Bivalvia</i>						
<i>Crassostrea gigas</i>	(Thunberg, 1793)	huître creuse du Pacifique	toutes côtes bretonnes	44 50 85 et îles anglo-normandes	INV	C. gigas conspécifique de C. angulata
<i>Ensis directus</i>	(Conrad, 1843)	couteau américain	non	14 50	INV	
<i>Lycodius pedicellatus</i>	(de Quatrefages, 1849)		56	?	R	cryptogénique
<i>Mercenaria mercenaria</i>	(Linnaeus, 1758)	clâm	(22 ?) 29 56	44 50 85	nonR	
<i>Mya arenaria</i>	(Linnaeus, 1758)	mve	toutes côtes bretonnes	44 50	R	
<i>Mytilopsis leucophaea</i>	(Conrad, 1831)	fausse moule brune	22 35 56	14 44	INV	espèce d'eau saumâtre
<i>Mizupecten yessoensis</i>	(Jay, 1856)	pétoncle japonais	22 29	44 50	nonR	
<i>Ruditapes philippinarum</i>	(Adams & Reeve, 1850)	palourde japonaise	toutes côtes bretonnes	44 50 et îles anglo-normandes	INV	
<i>Teredo navalis</i>	Linné, 1758	taret naval	35 56	50 et îles anglo-normandes	R	cryptogénique
<i>Mollusque gastéropode</i> <i>royaume Animalia</i> > <i>phylum Mollusca</i> > <i>classe Gastropoda</i>						
<i>Crepidula fornicata</i>	(Linnaeus, 1758)	crépidule américaine	toutes côtes bretonnes	44 50 et îles anglo-normandes	INV	
<i>Cyclope neritæ</i>	(Linnaeus, 1758)	masse neritoïde	22 29 56	44	R	
<i>Fusinus rostratus</i>	(Olivé, 1792)		22 29	14 50	R	
<i>Gibbula albidâ</i>	(Gmelin, 1791)	gibbule blanchâtre	22 29 56	44 50 85	INV	
<i>Pisina glabrata</i>	(Von Mühlfelet, 1824)	pisinne glabre	35		nonR, trouvé qu'une coquille	identification spécifique incertaine
<i>Potamopygus antipodarum</i>	(Gray, 1843)	hydrobie de Nouvelle-Zélande	22 35	50 et îles anglo-normandes	nonR	
<i>Pteropurpura inornatus</i>	(Récluz, 1851)	bigorneau perceur japonais	22 35 56	44 50	INV	espèce d'eau saumâtre
<i>Rapana venosa</i>	(Valenciennes, 1846)	rapana veiné	29 56	44		en cours d'observation pourrait s'établir
<i>Urosalpinx cinerea</i>	(Say, 1822)		56	îles anglo-normandes	R	

Nom scientifique	Auteur	Nom vernaculaire	Présence connue en Bretagne 22 29 35 56	Présence connue dans les eaux périphériques 14 50 44 85 17 33	Statut actuel dans la zone d'étude	commentaires
<i>Crustacé décaopode royaume Animalia &gt; phylum Arthropoda &gt; subphylum Crustacea &gt; classe Malacostraca</i>						
<i>Hemigrapsus takanoi</i>	Asakura & Watanabe 2005	crabe à pinceaux	29 56	14 44	INV	
<i>Hemigrapsus sanguineus</i>	(De Haan, 1835)	crabe sanguin	non	50 (île de Tahitiou)	INV	
<i>Homarus americanus</i>	H. Milne Edwards, 1837	homard américain	toutes côtes bretonnes	44 50	R	
<i>Marsupenaeus japonicus</i>	(Bate, 1888)	crevette kuruma	56	44	nonR	
<i>Palaeomon macrodactylus</i>	Rathbun, 1902	crevette à grande pince	non	44, 33	INV	
<i>Rhithropanopeus harrisi</i>	(Gould, 1841)	crabe de vase	29 56	44 50 76	INV	
<i>Crustacé amphipode royaume Animalia &gt; phylum Arthropoda &gt; subphylum Crustacea &gt; classe Malacostraca</i>						
<i>Monocorophium sextonae</i>	(Crawford, 1937)	corophie de Sexton	toutes côtes bretonnes	44 50 et Îles Anglo-normandes	R	
<i>Crustacé isopode royaume Animalia &gt; phylum Arthropoda &gt; subphylum Crustacea &gt; classe Malacostraca</i>						
<i>Limnoria lignorum</i>	(Rathke, 1799)	limnorie du bois	22 35	50	R	cryptogénique, post 1957 : L. lignorum divisé en L. quadripunctata / tripunctata / lignorum
<i>Limnoria quadripunctata</i>	Hollthuis, 1949	limnorie à quatre points	56	50 et Îles Anglo-normandes	R	
<i>Limnoria tripunctata</i>	Menzies, 1951	limnorie à trois points	56	?	R	
<i>Crustacé stomatopode royaume Animalia &gt; phylum Arthropoda &gt; subphylum Crustacea &gt; classe Malacostraca</i>						
<i>Odontodactylus scyllarus</i>	(Linnaeus, 1758)	scuille multicolore	35	non	R	
<i>Crustacé copépode royaume Animalia &gt; phylum Arthropoda &gt; subphylum Crustacea &gt; classe Maxillopoda</i>						
<i>Acartia tonsa</i>	Dana, 1849		56	14 (44 ?)	R	cryptogénique
<i>Midiccola spinosus</i>	(Raffaële & Monticelli, 1885)		29 56	44 50	R	copépode parasite
<i>Mycicola ostreae</i>	Hoshina & Sugjura, 1963		29 56	44	R	copépode parasite
<i>Mytilicola intestinalis</i>	Steuer, 1902		toutes côtes bretonnes	44 50	INV	copépode parasite
<i>Mytilicola orientalis</i>	Mori, 1935		29 56	44 50	R	copépode parasite
<i>Crustacé cirripède royaume Animalia &gt; phylum Arthropoda &gt; subphylum Crustacea &gt; classe Maxillopoda</i>						
<i>Balanus amphitrite amphitrite</i>	Darwin, 1854	balane rose	29 35 56	50 85	INV	
<i>Balanus eburneus</i>	Gould, 1841	balane ivoire	29 56	(44 ?) 50 85	R	
<i>Balanus improvisus</i>	Darwin, 1854	balane bernache	toutes côtes bretonnes	44 50 85 et Îles anglo-normandes	INV	
<i>Elminius modestus</i>	Darwin, 1854	balane croix de Malte	toutes côtes bretonnes	44 50 et Îles Anglo-normandes	ENV	
<i>Solidobalanus fallax</i>	(Broch, 1927)	balane feinte	22 35 56	Îles anglo-normandes, 50	R	cryptogénique
<i>Ascidie royaume Animalia &gt; phylum Chorda &gt; subphylum Tunicata &gt; classe Ascidiacea</i>						
<i>Botrylloides violaceus</i>	Oka, 1927	botrylle violet	22 35 56	?	R	
<i>Corella euryota</i>	Trauttedt, 1882		22 29 56	44 50 et Îles anglo-normandes	INV	
<i>Molgula manihattensis</i>	(De Kay, 1843)	moigule de Manhattan	toutes côtes bretonnes	44 50 85	INV	
<i>Perophora japonica</i>	Oka, 1927	pérophore du Japon	toutes côtes bretonnes	44 50 et Îles anglo-normandes	INV	cryptogénique
<i>Syela clava</i>	(Herdman, 1881)	ascidie massue	toutes côtes bretonnes	44 50 85 et Îles anglo-normandes	INV	
<i>Poisson royaume Animalia &gt; phylum Chorda &gt; subphylum Vertebrata &gt; superclasse Gnathostomata &gt; classe Actinopterygii</i>						
<i>Oncorhynchus mykiss</i>	(Walbaum, 1792)	truite arc-en-ciel	22 35	50	nonR	
<i>Algue unicellulaire flagellé planctonique royaume Chromista &gt; sousroyaume Chromobionta &gt; phylum Ochrophyta &gt; classe Raphidophyceae</i>						
<i>Fibrocapsa japonica</i>	Toriumi & Takano, 1973	fibrocapspe du Japon	29 56	14 44	R	
<i>Heterostigma akashiwo</i>	(Y. Hada, 1967) Y. Hada ex Y. Hara & M. Chihara, 1987		29 56	44	nonR	
<i>Diatomée planctonique royaume Plantae &gt; sousroyaume Chromobionta &gt; infraroyaume Heterokonta &gt; phylum Bacillariophyta &gt; classe Bacillariophyceae</i>						
<i>Pseudo-nitzschia multistriata</i>	(Takano, 1993) Takano, 1995		22 29 35		nonR	

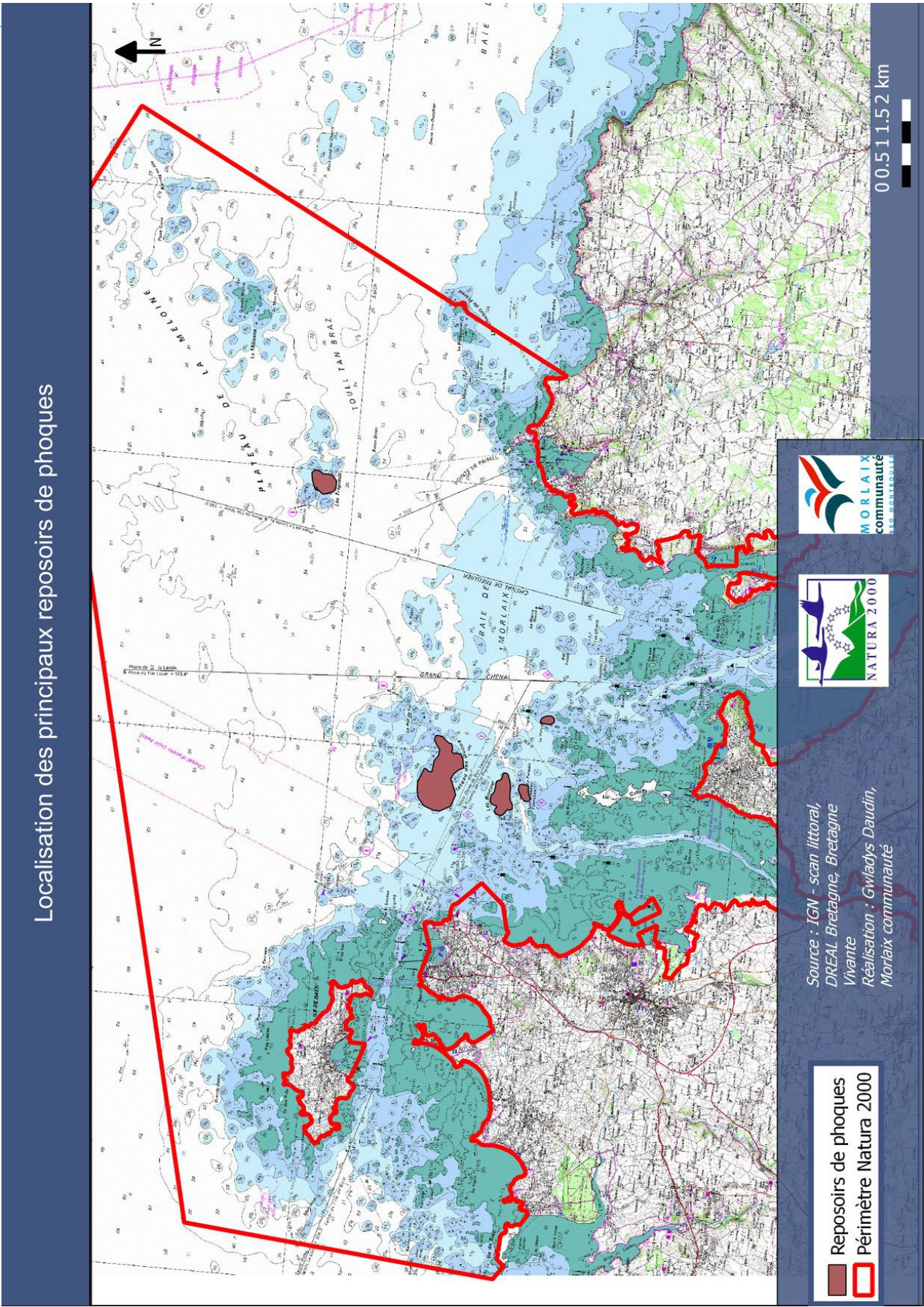
Nom scientifique	Auteur	Nom vernaculaire	Présence connue en Bretagne 22 29 35 56	Présence connue dans les eaux périphériques 14 50 44 85 17 33	Statut actuel dans la zone d'étude	commentaires
<i>Ceramiale</i> Macro algue rouge fixée royaume Plantae > sousroyaume Biliphyta > division Rhodophyta > classe Florideophyceae						
<i>Anotrichium furcellatum</i>	(J. Agardh) Baldoek, 1976		toutes côtes bretonnes	44 50	R	
<i>Antithamnion densum</i>	(Suhr) Howe, 1974		Iroise et toute Bretagne sud	44 50	R	
<i>Antithamnionella spirographidis</i>	(Schiffner) Wollaston, 1968		toutes côtes bretonnes	44 50	R	
<i>Antithamnionella terrifolia</i>	(J.D. Hooker & Harvey) Lyle, 1922		toutes côtes bretonnes	44 50	R	
<i>Heterosiphonia japonica</i>	Yendo, 1920	hétérosiphonie du Japon	toutes côtes bretonnes	44 50	R et potentiellement ENV dans le 22	
<i>Laurencia bronngiarti</i>	J. Agardh, 1841	laurencia de Brongniart	toutes côtes bretonnes	44 50	D	
<i>Pleonosporium caribaeum</i>	(Borgesen) Norris, 1985		toutes côtes bretonnes	44 50	INV	cryptogonique
<i>Bonnemaisoniale</i> Macro algue rouge fixée royaume Plantae > sousroyaume Biliphyta > division Rhodophyta > classe Florideophyceae						
<i>Asparagopsis armata</i>	Harvey, 1855	algue à harpons	toutes côtes bretonnes	44 50	R	
<i>Bonnemaisonia hamifera</i>	Harlot, 1891	algue à crochet	toutes côtes bretonnes	44 50	R	
<i>Gigartinales</i> Macro algue rouge fixée royaume Plantae > sousroyaume Biliphyta > division Rhodophyta > classe Florideophyceae						
<i>Gigartina</i> Macro algue rouge fixée royaume Plantae > sousroyaume Biliphyta > division Rhodophyta > classe Florideophyceae						
<i>Caulacanthus ustulatus</i>	(Turner) Kützinger, 1843	caulacanth brûlé	toutes côtes bretonnes	44	INV dans le 29, et 56	
<i>Hypnea musciformis</i>	(Wulfen) Lamouroux, 1813	hypnée en forme de mousse	non		D	
<i>Graciliales</i> Macro algue rouge fixée royaume Plantae > sousroyaume Biliphyta > division Rhodophyta > classe Florideophyceae						
<i>Gracilaria vermiculophylla</i>	Ohmi, 1956	gracilaire à feuilles vermiculées	toutes côtes bretonnes		R	espèce d'eau saumâtre
<i>Halymniales</i> Macro algue rouge fixée royaume Plantae > sousroyaume Biliphyta > division Rhodophyta > classe Florideophyceae						
<i>Grateloupa turuturu</i>	Yamada, 1941	grateloupe turuturu	toutes côtes bretonnes	44 50 85	ENV potentiellement INV	
<i>Grateloupa subpectinata</i>	Hoimes, 1912	grateloupe luxuriante	29 56		R	
<i>Polyopes lancifolius</i>	(Harvey) Kawaguchi & Wang 2002		56		R	
<i>Rhodymeniales</i> Macro algue rouge fixée royaume Plantae > sousroyaume Biliphyta > division Rhodophyta > classe Florideophyceae						
<i>Lomentaria hakodatensis</i>	Yendo, 1920		toutes côtes bretonnes	44 50	R	
<i>Macro algue brune</i> fixée royaume Plantae > sousroyaume Chromobionta > infraroyaume Heterokonta > phylum Heterokontophyta > classe Phaeophyceae						
<i>Colpomenia peregrina</i>	(Sauvageau) Hamel, 1937	voileuse d'huître	toutes côtes bretonnes	44 50	INV	
<i>Sargassum muticum</i>	(Yendo) Fensholt, 1955	sargasse	toutes côtes bretonnes	44 50	potentiellement INV	
<i>Undaria pinnatifida</i>	(Harvey) Suringar, 1873	wakame	toutes côtes bretonnes	44 50	INV	
<i>Macro algue verte</i> fixée royaume Plantae > sousroyaume Viridiplantae > division Chlorophyta > classe Bryopsidophyceae						
<i>Codium fragile</i> spp. fragile	Suringar (Harlot), 1889		toutes côtes bretonnes	44 50	R	



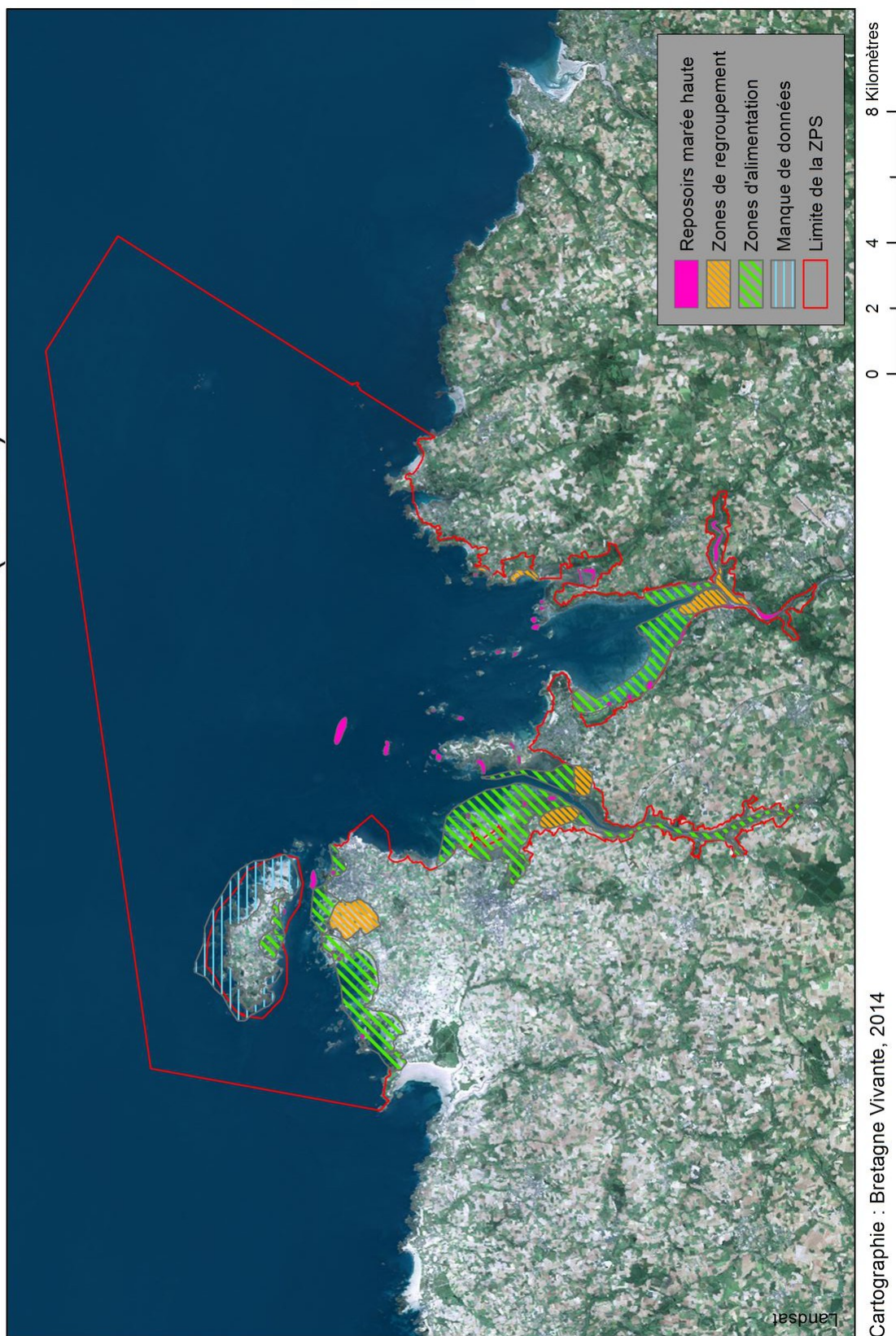
# Annexe 3 : Localisation des herbiers de zostères en baie de Morlaix



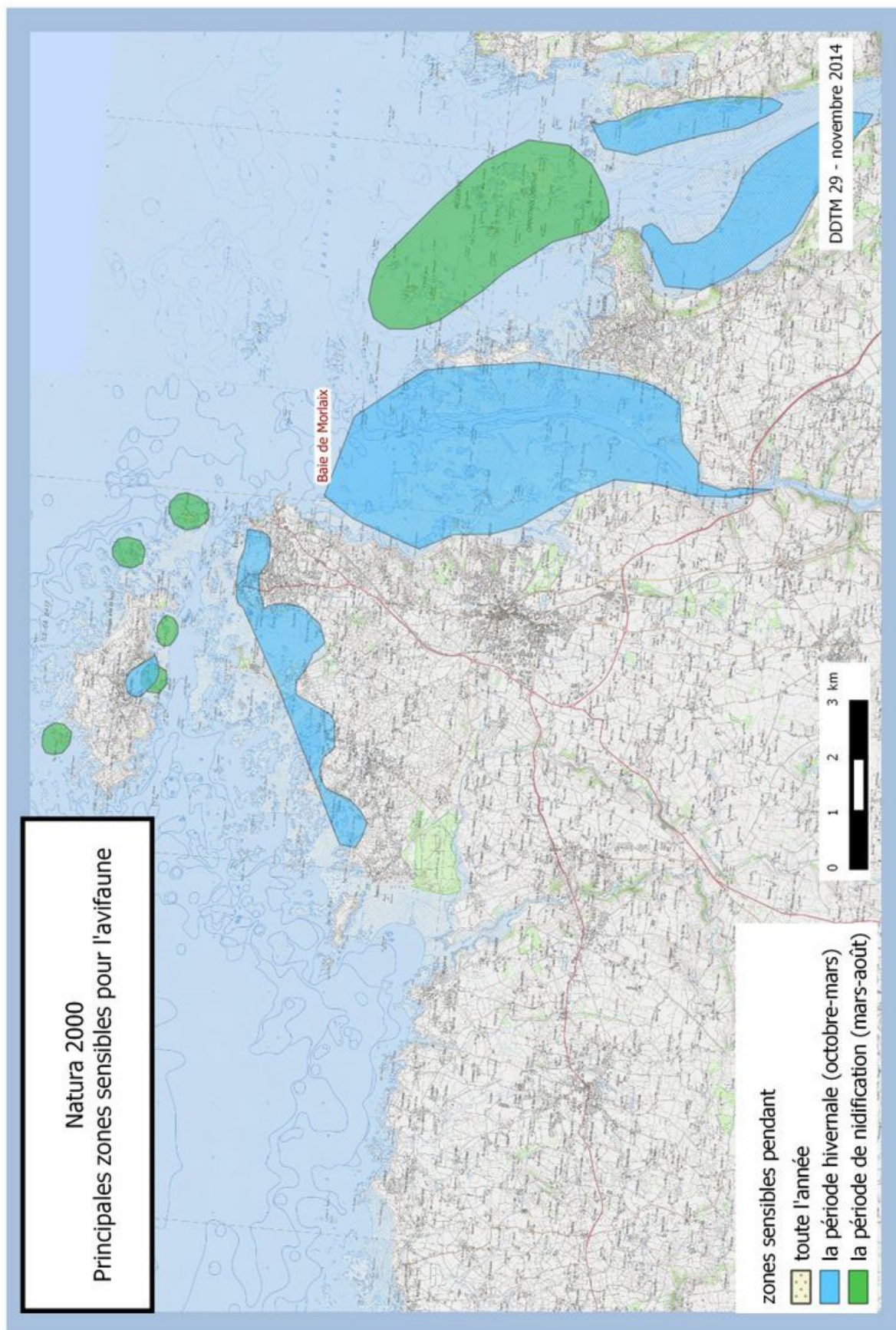
# Annexe 4 : Localisation des principaux reposoirs de phoques gris



UTILISATION DE LA BAIX DE MORLAIX  
PAR LES LIMICOLES (HIVER)



Cartographie : Bretagne Vivante, 2014



### **Espèces arborées**

Chêne pédonculé (*Quercus robur*)  
Hêtre (*Fagus sylvatica*)  
Châtaignier commun (*Castanea sativa*)  
Merisier (*Prunus avium*)  
Erable sycomore (*Acer pseudocorus*)

### **Espèces arbustives**

Ajoncs d'Europe (*Ulex europaeus*)  
Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)  
Houx (*Ilex aquilifolium*)  
Néflier (*Mespilus germanica*)  
Noisetier (*Coryllus avellana*)  
Poirier sauvage (*Pyrus piraster*)  
Pommier sauvage (*Malus sylvestris*)  
Prunellier (*Prunus spinosa*)  
Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)  
Sureau (*Sambucus nigra*)

## Formulaire d'engagement à la charte Natura 2000 des sites de la baie de Morlaix.

Conservez l'original de ce formulaire et envoyez une copie à la DDTM du Finistère annexée au formulaire CERFA.

Nom de l'adhérent : .....

Adresse :

.....  
.....  
.....

Coordonnées mail et téléphoniques :

.....

Après avoir dûment pris connaissance du contenu de la charte Natura 2000 des sites Natura 2000 de la baie de Morlaix, je choisis l'option suivante :

- Je m'engage dans une démarche environnementale en pratiquant mon activité de manière éco-responsable et en respectant les objectifs Natura 2000.**

*Attention* : Cet engagement de ma part n'aboutit pas à dispense d'évaluation des incidences Natura 2000 pour mon (ou mes) projet(s).

Je m'engage sur :

- « Les recommandations générales » ;
- « Les engagements de portée générale » ;
- Le cas échéant, sur les engagements relatifs (le signataire cochera le ou les milieux/espèces qui le concernent) :
  - à l'estran et au milieu marin ;
  - aux milieux dunaires ;
  - aux prés salés ;
  - aux haut de plage et cordons de galets ;
  - aux landes ;
  - aux habitats forestiers ;
  - aux bosquets et haies ;
  - aux gîtes à chauves-souris ;
  - aux milieux aquatiques.

Je m'engage, pour une durée de 5 ans, à compter de la réception, par la DDTM/DML du Finistère, de ce formulaire d'engagement.

J'ai pris connaissance du fait que le non respect des engagements de la charte engage ma

responsabilité pénale.

Fait à

*Le*

## 5 - Dispositifs de suivi et d'évaluation

### Mise en œuvre du document d'objectifs

#### ● **Mission de la structure porteuse**

La structure porteuse a la responsabilité de la mise en œuvre du document d'objectifs. A ce titre, elle peut solliciter l'aide financière de la DREAL et du FEADER.

Le suivi global du projet Natura 2000 baie de Morlaix sera assuré par cette structure porteuse et les différents partenaires représentés au sein des comités de pilotage.

Les différentes missions liées à la mise en œuvre du Docob sont décrites dans la fiche action E1 – Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs.

#### ● **Comité de pilotage**

Le(s) président(s) élu(s) des Comités de pilotage (COFIL) assisté(s) de la personne chargée de la mise en œuvre du Docob rend compte de l'état d'avancement de la mission aux COFIL qui se réunissent à cet effet, simultanément lorsque l'ordre du jour le justifie, au moins une fois par an et en tant que de besoin, sur convocation de leur(s) président(s). Les comités de pilotage des sites deviennent ainsi des comités de suivi.

#### ● **Groupe de travail**

L'information régulière des usagers restera primordiale pour mener à bien le projet, en concertation avec les acteurs locaux. Les groupes de travail créés pour l'élaboration du Docob (ou d'autres groupes à créer) pourront ainsi se réunir ponctuellement selon les besoins et l'avancement du projet.

#### ● **Bilan d'activité annuel**

Un bilan d'activité sera dressé chaque année par l'opérateur et présenté en réunion des COFIL : priorité de l'année, état d'avancement du programme d'actions (bilan physique et financier), analyse de la conduite de projet (coordination du Docob et gestion administrative, information et communication, animation), enseignements et orientations.

#### ● **Mise à jour du Docob**

Le document d'objectifs est un document amené à être régulièrement adapté, afin de tenir compte des évolutions techniques (connaissances,...) et administratives ainsi que de l'évolution de l'état de conservation des milieux et espèces.

Ainsi, le maître d'ouvrage de l'animation peut être amené à :

- Analyser les difficultés constatées en cours d'animation, qui font obstacle à la bonne mise en œuvre du



Docob (inadéquation des mesures proposées, de certains itinéraires techniques, etc.) et proposer d'éventuels ajustements à présenter et faire valider en réunions des comités de pilotage ;

- Procéder aux nécessaires mises à jour du document d'objectifs, suite aux évolutions intervenues après sa validation :

- ajouter des fiches actions ;

- réaliser des compléments d'inventaires et de cartographies des habitats naturels et habitats d'espèces présents à l'intérieur du site Natura 2000 ou sur d'éventuelles extensions de périmètre intervenues après la validation du document d'objectifs ;

- Proposer des ajustements de périmètres.

## **Évaluation du document d'objectifs**

L'analyse des résultats peut conduire à proposer des modifications des actions prévues dans le document d'objectifs. Dans ce cas, les fiches actions modifiées ou les nouvelles fiches actions devront être approuvées par le Comité de pilotage pour être opérationnelles. Il pourra être nécessaire de réviser le Docob.

Par ailleurs, tous les six ans, un rapport d'évaluation devra être transmis au Ministère en charge de l'environnement. Ce sera l'occasion d'une révision de Docob. L'évaluation-bilan se fait à partir des évaluations annuelles d'activités réalisées par l'opérateur. Ce processus permet de faire le point sur les réalisations effectuées dans un site Natura 2000 et de vérifier l'atteinte des objectifs fixés par le DOCOB. Il permet d'adapter le Docob, si nécessaire, pour les années qui suivent.

Le logiciel SUDOCO, développé par l'ATEN, pourra être un outil adapté pour réaliser cette évaluation.

A l'issue de l'évaluation, le Docob pourra être révisé. Cette révision est réalisée sous la responsabilité du comité de pilotage et en partenariat avec les groupes de travail.

## **Dispositifs de suivi et d'évaluation**

Le suivi de la mise en œuvre du Docob et de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire est indispensable pour évaluer la réussite des actions conservatoires mises en place sur le site Natura 2000. Ces suivis permettent, en effet, de vérifier l'efficacité d'une intervention et d'adapter, si nécessaire, les actions de gestion.

Cependant, la réussite des interventions sur les milieux naturels est dépendante de nombreux facteurs plus ou moins complexes (évolution du milieu, acceptation des usagers,...), et il est difficile de l'apprécier avec certitude.

L'évaluation des actions du document d'objectifs consiste à mesurer et à comparer les résultats avec les objectifs initiaux. Elle va permettre de définir la pertinence, la cohérence, l'efficacité, la durabilité et l'impact d'une mesure ou d'une action.

L'analyse des indicateurs de réalisation et de résultats des actions permet de mesurer l'écart entre la situation initiale, observée lors de la rédaction du Docob, et les objectifs à atteindre (l'indicateur peut se mesurer qualitativement : bon, moyen, mauvais ; et quantitativement : surface, distance...).

Les différents indicateurs proposés ne sont pas exhaustifs, ils permettent de donner un aperçu de ce qui devra

être mis en place et pourront être ajustés lors de la mise en œuvre des actions.

## Suivi de la mise en œuvre du Docob

Le suivi de la mise en œuvre du Docob devra permettre d'identifier les mesures réalisées et leur efficacité, notamment au moyen des indicateurs de réalisation et de résultats indiqués dans les fiches-actions, et donnera lieu à la réalisation du bilan annuel d'animation. Ce bilan permettra de juger des dépenses engagées, du rythme de réalisation, de l'activité de la concertation, etc.

Cette évaluation s'appuiera notamment sur le logiciel de suivi des Docob (SUDOCO) mis en œuvre par l'ATEN et sera réalisé à partir d'outils de type « tableau de bord » afin d'aborder les aspects suivants :

- Suivis des actions mises en œuvre : type d'action / objectif visé / nature des opérations / localisation habitats ou espèces concernées / coûts / financements, etc. ;
- Concertation : bilan des groupes de travail, réunions.... ;
- Information et communication ;
- Aspects financiers et administratifs (subventions, contrats...).

Objectifs de gestion durable	Objectifs déclinés	Mesures	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
A - Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation	A1.1 – Améliorer la connaissance sur les habitats marins et évaluer leur état de conservation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance des habitats (nombre d'études permettant d'acquérir de la connaissance sur les habitats marins) ;</li> <li>• Nombre de publications scientifiques en lien avec la baie de Morlaix ;</li> <li>• Cartographie précise des habitats (superficie de chaque habitat marin à enjeu fort couvert par une cartographie précise datant de moins de 5 ans).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat de conservation des habitats de substrats meubles ;</li> <li>• Etat de conservation des habitats de substrats rocheux ;</li> <li>• Etat de conservation des habitats particuliers.</li> </ul>
		A1.2 – Améliorer la connaissance sur les habitats terrestres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de suivi opérationnel et mis en œuvre ;</li> <li>• Cartographie et base de données sur les espèces invasives présentes sur les sites Natura 2000.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des connaissances sur la présence d'espèces invasives sur le site Natura 2000.</li> </ul>
	A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation	A2.1 – Améliorer la connaissance sur les populations de mammifères marins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Science participative (nombre d'observations opportunistes enregistrées dans OBS MAM par an) ;</li> <li>• Collaborations inter-sites.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'occupation des repositoires par les phoques gris par mois ; Dynamique de la population de phoques gris ;</li> <li>• Effectifs moyens estimés de marsouin ;</li> <li>• Taux de représentativité du site pour les mammifères marins d'intérêt communautaire.</li> </ul>
		A2.2 – Améliorer la connaissance sur l'avifaune	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base de données sur l'avifaune terrestre ;</li> <li>• Base de données sur l'avifaune pélagique ;</li> <li>• Base de données sur les oiseaux fréquentant le littoral de l'île de Batz ;</li> <li>• Groupe de travail mis en place ;</li> <li>• Nombre de rencontres et conseils apportés aux exploitants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon rendement des cultures.</li> </ul>
		A2.3 – Améliorer les connaissances sur les populations de chauves-souris	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'études sur les habitats favorables et inventaires ;</li> <li>• Nombre de gîtes potentiels prospectés / nombre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des connaissances sur les chiroptères ;</li> <li>• Prise en compte des résultats dans les</li> </ul>

		de gîtes potentiels identifiés.	projets d'aménagement du territoire ; • Occupation des gîtes.
	<b>A2.4 – Améliorer la connaissance sur la population de loutre d'Europe</b>	• Rapport d'étude sur les risques de collision.	• Prise en compte des résultats dans les projets d'aménagement du territoire.
<b>A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisir</b>	<b>A3.1 – Évaluer la sensibilité des habitats et espèces aux activités</b>	• Nombre d'analyses.	• Amélioration du niveau de connaissances sur les interactions • Sensibilisation des usagers à ces interactions • Prise en compte des résultats dans les plans, programmes, projets divers.
	<b>A3.2 – Améliorer les connaissances entre les habitats N2000 et les actions de pêche à pied de loisirs</b>	• Évaluation de la fréquentation et des pratiques de pêche à pied de loisir ; • Évaluation des impacts sur les habitats sensibles ; • Outils de sensibilisation des pratiquants ; • Mise en place d'un exclôt ; • Nombre d'inventaires et de suivis.	• Amélioration des pratiques ; • Réduction des impacts de la pêche à pied de loisir.
	<b>A3.3 – Évaluer l'impact des mouillages sur les herbiers et ancrages sur les fonds rocheux et proposer des solutions de mouillage écologique</b>	• Expérimentation sur site de solutions existantes de mouillages écologiques ; • Installation de mouillages écologiques.	• Bon état de conservation des herbiers ; • Bon état de conservation des fonds rocheux.
	<b>A3.4 – Évaluer les risques liés aux activités de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire</b>	• Taux d'avancement dans la réalisation de l'analyse de risque de pêche ; • Caractérisation spatio-temporelle de l'effort de pêche.	• État de conservation des habitats marins soumis à l'activité de pêche professionnelle.
	<b>A3.5 – Améliorer les connaissances sur les interactions entre les espèces d'intérêt communautaire et les activités de pêche professionnelle et de loisir</b>	• Connaissance sur les interactions ; • Nombre de suivis portant sur les interactions entre l'être humain et les espèces/habitats ; • Sensibilisation des usagers à l'environnement marin de la baie de Morlaix ; • Sensibilisation des professionnels marins ; • Nombre d'actions de sensibilisation réalisées permettant l'amélioration des pratiques et la	• État de conservation des espèces de mammifères marins et d'oiseaux d'intérêt communautaire

			<p>réduction des impacts ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dérangement des espèces (niveau de dérangement sur les espèces concernées par des interactions avec l'être humain) ;</li> <li>• Captures accidentelles des oiseaux par les activités de pêche ;</li> <li>• Prise accessoires de petits cétacés.</li> </ul>	
<p><b>B - Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels d'intérêt communautaire</b></p>	<p><b>B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats remarquables marins</b></p>	<p><b>B1.1 – Préserver les herbiers de zostères</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de suivis</li> <li>• -Application de la réglementation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des surfaces des herbiers de zostères</li> <li>• Bon état de conservation des herbiers</li> </ul>
		<p><b>B1.2 – Préserver les biocénoses des substrats rocheux en milieu intertidal</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'inventaires et de suivi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon état de conservation des roches et blocs infralittoraux.</li> </ul>
		<p><b>B1.3 – Préserver et restaurer les végétations de lisses de mer</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire des pratiques</li> <li>• Mesure de sensibilisation</li> <li>• Linéaire de lisse de mer nettoyé de façon manuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon état de conservation des habitats de lisses de mer ;</li> <li>• Absence de macro-déchets non organiques</li> </ul>
		<p><b>B1.4 – Maintenir et restaurer les habitats des cordons de galets</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptage des choux marins</li> <li>• Nombre de linéaire mis en défend</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cordon de galet en bon état de conservation</li> <li>• Développement de choux marins</li> <li>• Nidification de Grand gravelot</li> </ul>
		<p><b>B1.5 – Préserver les bancs de maërls</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie des bancs de maërl datant de moins de 5 ans ;</li> <li>• Suivi des bancs de maërl (nombre de suivis scientifiques réalisés sur les bancs de maërl par an) ;</li> <li>• Densité des juvéniles d'espèces commerciales ;</li> <li>• Densité de quelques espèces caractéristiques ;</li> <li>• Indicateur « fonctionnalité des nourriceries ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur de l'état de conservation des bancs de maërl (suivi du pourcentage de maërl vivant, indice biotique maërl DCE) ;</li> <li>• Superficie (ha) ;</li> <li>• Connectivité</li> </ul>
		<p><b>B1.6 – Préserver les forêts de laminaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie des forêts de laminaires datant de moins de 5 ans ;</li> <li>• Suivi des forêts de laminaires (nombre de suivis scientifiques réalisés sur les forêts de laminaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie (ha) ;</li> <li>• Ratio de <i>L. hyperborea</i> / <i>S. polyschides</i> ;</li> <li>• Richesse spécifique (% de chaque espèce de linaire) ;</li> </ul>

			par an)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Densité ;</li> <li>• Etagement des ceintures (profondeur en mètres) ;</li> <li>• Degré de connectivité ;</li> <li>• Indicateurs « Etat de conservation des habitats de substrat rocheux » ;</li> <li>• Biomasse des forêts de laminaires ;</li> <li>• Densité de quelques espèces représentatives du bon état de l'habitat (crustacés, homards/langoustes, phoques, poulpes, mollusques, ormeaux, poissons, etc.) ;</li> <li>• Indicateurs « Etat de peuplements de macroalgues de substrat dur subtidal » (macroalgues subtidales DCE)</li> </ul>
<b>B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des zones humides littorales</b>	<b>B2.1 – Préserver les prés-salés et les vasières</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions de concertation avec les conchyliculteurs de la baie de Morlaix ;</li> <li>• Prise en compte de la sensibilité des prés-salés et des vasières dans les éventuels projets d'aménagement ;</li> <li>• Prise en compte effective des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau.</li> <li>• Etudes sur les surfaces concernées par les invasives ;</li> <li>• Nombre de chantiers mis en place.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prés-salés</b> : les prés-salés ne sont actuellement pas suivis sur le site Natura 2000. Si un suivi se met en place, plusieurs paramètres pourraient être relevés afin de constituer un indicateur « prés-salés » tels que : le ratio plantes annuelles/vivaces, poids des pionnières dans les relevés phytosociologiques, glissement d'espèces vers le « haut ou le bas » du transect, etc. ;</li> <li>• <b>Vasières</b> : les vasières actuelles ne sont aujourd'hui pas suivies. Si un suivi se met en place, un indicateur pourrait être utilisé : l'indice M-AMBI appliqué aux vases intertidales ;</li> <li>• <b>Qualité de l'eau</b> : Résultats des suivis de la qualité de l'eau.</li> </ul>
		<b>B2.2 – Préserver les mégaphorbiaies et prairies humides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'opération de restauration et/ ou d'entretien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi floristique ;</li> <li>• Maintien du bon état de conservation ;</li> <li>• Présence de la loutre et/ou campagnol</li> </ul>

			amphibie
<b>B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaises</b>	<b>B3.1 – Lutter contre l'érosion et maîtriser la fréquentation humaine sur le site</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'opération de restauration et/ ou d'entretien ;</li> <li>• Définition et mise en place d'un protocole de suivi des fréquentations ;</li> <li>• Linéaires et surfaces d'habitats d'intérêt communautaire mis en défens ;</li> <li>• Pose de signalétique ;</li> <li>• Entretien annuel des aménagements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire (reconquête de la végétation) ;</li> <li>• Effacement des cheminements, mis en défens ;</li> <li>• Amélioration « visuelle » de l'état des sites par comparaison de photos « avant-après ».</li> </ul>
	<b>B3.2 – Limiter la banalisation, l'embroussaillage et la dégradation des dunes, pelouses dunaires et habitats de falaises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et cartographie des stations d'espèces invasives et ornementales ;</li> <li>• Surfaces engagées en contrat Natura 2000 ;</li> <li>• Réalisation d'opération de restauration et/ ou d'entretien</li> <li>• Formation/sensibilisation effectives des personnels des collectivités et particuliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire concernés ;</li> <li>• Réduction des surfaces couvertes d'espèces invasives, ornementales ou rudérales ;</li> <li>• Réduction des surfaces embroussaillées.</li> </ul>
<b>B4 – Préserver les habitats de landes et les milieux forestiers</b>	<b>B4.1 – Préserver les habitats forestiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils de communication créés ;</li> <li>• Réunions de communication mises en place ;</li> <li>• Nombre de propriétaires rencontrés ;</li> <li>• Chantiers d'arrachages mis en place.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire forestiers.</li> </ul>
	<b>B4.2 – Contrôler les dynamiques d'enfrichement, restaurer et maintenir les habitats de landes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surfaces engagées en contrats Natura 2000 ;</li> <li>• Superficie de lande en restauration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence et recouvrement d'espèces indicatrices du bon état de conservation de l'habitat (bruyères, ajoncs maritimes, fétuques...).</li> <li>• Conservation, voire augmentation des surfaces de landes littorales</li> </ul>
<b>B5 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt</b>	<b>B5.1 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (conhyliculture, algoculture, exploitation d'algues, pêche...)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de contacts et nombre de jours passés à informer / sensibiliser les porteurs de projets ;</li> <li>• Nombre de jours passés à élaborer / participer à l'élaboration d'outils permettant aux porteurs de projet de réaliser leur évaluation des incidences Natura 2000.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte effective des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les projets.</li> </ul>

	communautaire	<b>B5.2 – Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux (chartes, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions de concertation avec les représentants d'usagers ;</li> <li>• - Nombre de jours passés à élaborer une (des) charte(s) Natura 2000 ;</li> <li>• - Mise à jour du Document d'objectifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des engagements de la charte Natura 2000 ;</li> <li>• Nombre de signataires de la charte Natura 2000.</li> </ul>
		<b>B5.3 – Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de MAE Biodiversité ;</li> <li>• Nombre de contrats Natura 2000.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire bocager entretenu et restauré ;</li> <li>• Surface pâturée.</li> </ul>
	<b>B6 – Évaluer les besoins d'adaptation du périmètre des sites Natura 2000 sur certains secteurs.</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• - Nombre de groupe de travail réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de périmètre</li> </ul>
<b>C - Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels</b>	<b>C1 – Assurer la conservation des oiseaux d'eau et marins de la Baie de Morlaix</b>	<b>C1.1 – Maintenir et renforcer les conditions favorables à la nidification des oiseaux marins et côtiers dans les habitats favorables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de suivi ;</li> <li>• Support de communication mis en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon état de conservation des oiseaux nicheurs</li> </ul>
		<b>C1.2 – Améliorer les conditions d'accueil des oiseaux non nicheurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions mises en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon état de conservation des oiseaux non nicheurs</li> </ul>
	<b>C2 – Garantir les potentialités d'accueil des populations de mammifères marins</b>	<b>C2.1 – Concourir au maintien des populations de loutres en Finistère Nord</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des ouvrages ;</li> <li>• Linéaire entretenu/restauré.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'indices de présence</li> <li>• Mortalité réduite</li> </ul>
	<b>C3 – Mettre en œuvre une gestion des espaces naturels et anthropisés favorable au maintien des chauves-souris</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aménagement de gîtes ;</li> <li>• Nombre d'arbres sénescents maintenus ;</li> <li>• Nombre de suivis réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon état de conservation des chauves-souris</li> </ul>
	<b>C4 – Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des poissons migrateurs</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ouvrages restaurer et/ou supprimé</li> <li>• Indices de qualité de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indice abondance juvéniles de saumons</li> <li>• Indice abondance d'anguilles</li> <li>• Nombre de frayères à lamproie marines recensés</li> </ul>
	<b>C5 – Maintenir et protéger l'habitat du Trichomanès remarquable</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prospections et suivis ;</li> <li>• Aménagement de mise en défend si nécessité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de stations ;</li> <li>• Surface de développement</li> </ul>
<b>D - Poursuivre et développer les</b>	<b>D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils créés</li> <li>• Site internet mis à jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'adhésion à la charte Natura 2000</li> </ul>	



actions de communication générale et de sensibilisation du public et des usagers du site		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'animation/manifestations réalisées</li> <li>• Nombre de partenariats mis en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de contrats Natura 2000</li> <li>• Nombre de prises de contacts reçues</li> </ul>	
E - Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs	<b>E1 - Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan d'activités</li> <li>• Nombre de réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien ou restauration du bon état des habitats et espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>	
	E2 – Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel et assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire	<b>E2.1– Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanges effectifs entre les structures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en cohérence des objectifs</li> </ul>
	E2 – Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel et assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire	<b>E2.2– Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines (dispositif ORSEC terrestre, Plan Communaux de Sauvegarde)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanges effectifs entre les structures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanges effectifs entre les structures</li> </ul>
	E3 – Développer et orienter des politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones de préemption mises en place</li> <li>• Surfaces d'acquisitions réalisées</li> <li>• Actions de gestion mises en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones de préemption mises en place</li> <li>• Surfaces d'acquisitions réalisées</li> <li>• Actions de gestion mises en place</li> </ul>

## Sigles et abréviations

- **AAMP** : Agence des aires marines protégées
- **AAPPMA** : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique
- **ACCA** : Association communale de chasse agréée
- **APPB** : Arrêté préfectoral de protection de biotope
- **ATEN** : Atelier technique des espaces naturels
- **CA** : Chambre d'agriculture
- **CBNB** : Conservatoire botanique national de Brest
- **CC** : Communauté de communes
- **CCI** : Chambre de commerce et d'industrie
- **Cdl** : Conservatoire du littoral
- **CDPMEM** : Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
- **CDT** : Comité départemental du tourisme
- **CG** : Conseil général
- **CITES** : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- **CLE** : Commission Locale de l'Eau
- **CNPN** : Conseil national de la protection de la nature
- **Copil** : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
- **CR** : Conseil régional
- **CRC** : Comité régional de la conchyliculture
- **CRER** : Centre régional d'expertise et de ressources des sports de nature
- **CROS** : Comité régional olympique et sportif
- **CRPMEM** : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
- **CRPF** : Centre régional de la propriété forestière
- **CSRPN** : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
- **DCE** : Directive cadre sur l'eau
- **DDTM** : Direction départementale des territoires et de la mer
- **DHFF** ou **DH** : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
- **DIR Ouest** : Direction Interdépartementale des routes de l'Ouest
- **DO** : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/2009/147
- **Docob** : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
- **DPM** : Domaine public maritime
- **DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- **DRAAF** : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- **ENS** : Espace naturel sensible
- **EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- **FDAAPPMA** : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
- **FDC** : Fédération départementale des chasseurs
- **FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural
- **FEDER** : Fonds européen de développement régional
- **FEP** : Fonds européen pour la pêche

- **FFR** : Fédération française de randonnée
- **FNPPSF** : Fédération nationale française des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- **FRC** : Fédération régionale des chasseurs
- **FSD** : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
- **GECC** : Groupe d'étude des cétacés du cotentin
- **GMB** : Groupe mammalogique breton
- **IFREMER** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- **INRA** : Institut national de la recherche agronomique
- **LEMA** : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
- **LIFE** : L'instrument financier pour l'environnement
- **MAE** : Mesures agro-environnementales
- **MAEt** : Mesures agro-environnementales territorialisées
- **MEDDE** : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- **MNHN** : Muséum national d'histoire naturelle
- **ONCFS** : Office national de la chasse et de la faune sauvage
- **ONEMA** : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- **ONF** : Office national des forêts
- **PADD** : Projet d'aménagement et de développement durable
- **PDIPR** : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- **PLU** : Plan local d'urbanisme (ex POS)
- **PNMI** : Parc naturel marin d'Iroise
- **PNR** : Parc naturel régional
- **POS** : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
- **PPR** : Plan de prévention des risques
- **SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- **SCOT** : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
- **SDAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- **SEPNB – Bretagne Vivante** : Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne
- **SIC** et **pSIC** : Site d'importance communautaire et proposition de Site d'importance communautaire (directive Habitats)
- **SIG** : Système d'information géographique
- **UE** : Union européenne
- **UICN** : Union internationale pour la conservation de la nature
- **ZICO** : Zone importante pour la conservation des oiseaux
- **ZNIEFF** : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
- **ZPS** : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
- **ZSC** : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

## Bibliographies

- BENABDELMOUNA A., MAUROUARD E., D'AMICO F., SEUGNET JL., GRIZON J., 2014.** Niveau de ploïdie des naissains d'huître creuse captés dans les pertuis charentais, le bassin d'Arcachon et la baie de Bourgneuf. Réseau Biovigilance, campagne 2012. IFREMER. 32p.
- BISHOP, J. D. D., ROBY, C., YUNNIE, A. L. E., WOOD, C. W., LÉVÊQUE, L., TURON, X., & VIARD, F., 2013.** The Southern Hemisphere ascidian *Asterocarpa humilis* is unrecognised but widely established in NW France and Great Britain. *Biological Invasions*, 15(2), 253-260. doi: DOI: 10.1007/s10530-012-0286-x
- BISHOP, J., WOOD, C. A., LÉVÊQUE, L., YUNNIE, A. L. E., & VIARD, F., in revision.** Repeated rapid assessment surveys reveal contrasting trends in occupancy of marinas by non-indigenous species on opposite sides of the western English Channel. *Marine Pollution Bulletin*.
- Collectif, 2008.** État de la population d'Anguille européenne sur le bassin versant du Dossen (Finistère) en 2008. Contrat de Projet État-Région 2007-2013. Volet poissons migrateurs. Fédération du Finistère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique . 58 p.
- Collectif, 2013.** Suivi d'abondance de juvéniles saumons de dix bassins versants du Finistère en 2012. Contrat de Projet État-Région 2007-2013. Volet poissons migrateurs. Fédération du Finistère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique . 103 p.
- DIASCORN M., 2014.** Sites Natura 2000 FR 5300017 « Abers – Côte des légendes » & « Ilots du Trévors » - Tome 2 – Objectifs et mesures de gestion. CCPA, 163p.+ annexes.
- ERHOLD A. et al. 2011.** Réseau de surveillance benthique (REBENT) – Région Bretagne, Approche sectorielle subtidale : Identification et caractérisation des habitats benthiques du secteur de Morlaix. RST/IFREMER/ODE/DYNECO/Écologie benthique/11-03 /REBENT. 129p. + annexes (volume séparé)
- GERMIS G., 2009.** Évaluation de l'état de la population d'anguille en Bretagne. Bretagne Grands Migrateurs. 61p.
- GRULOIS D., (2010).** Étude de la dispersion et du recrutement à différentes échelles spatiales chez *Undaria pinnatifida*, une macro-algue introduite le long des côtes bretonnes. Thèse de doctorat de l'Université Pierre & Marie Curie
- HAMON D., EHRHOLD A., HOULGATTE E., 2010.** Directive Cadre Eau – Région Bretagne : Reconnaissance cartographique de bancs de maërl distribués dans les masses d'eaux côtières de référence. Convention Ifremer Agence de l'Eau Loire-Bretagne. RST/IFREMER/DYNECO/Écologie benthique/10-01, Volume 1 : Rapport de synthèse, 89 p., 7 annexes ; Volume : Résultats analytiques, 394 p.
- HENNIQUE S, QUEMMERAI-AMICE G., 2011.** La sterne de Dougall en Bretagne. Un aperçu du programme LIFE. Bretagne Vivante. 16p.
- JACOB Y, ROHR A., 2013.** Diagnostic de l'avifaune de la ZPS « baie de Morlaix », site Natura 2000 FR 52 100 73. Bretagne Vivante-SEPNB. 159 p.
- LAMARCHE S., 2010.** Cartographie des habitats benthiques du site Natura 2000 de la Baie de Morlaix. Laboratoire LEMAR, UBO-IUEM. 58p.
- LAURANS M., décembre 2012,** Impact de l'engin peigne sur la ressource *Laminaria hyperborea* et connaissances acquises sur la biologie de cette algue, IFREMER, 16 p.
- LOARER R., ROLLET C., 2011.** Réseau de surveillance benthique, Région Bretagne, Approche sectorielle intertidale, Cartographie des habitats benthiques intertidaux, Secteur de la Baie de Morlaix (29). ODE/DYNECO/AG/11-07/RL. 46p.+ annexes
- MESNILDREY L., JACOB C., FRANGOUDS K., REUNAVOT M., LESUEUR M., 2012.** La filière des macro-algues en France. Rapport d'étude. NETALGAE – Interreg IVb. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°9, 38 p.

- MICHAT L.**, 2012. *Étude piscicole sur le bassin de la Pennelé, Indice Poissons Rivière*. EMAED. 22p.
- Observatoire Régional des Transports de Bretagne, 2013. *Bretagne Ports de commerce, édition 2011*. 16 p.
- Observatoire Régional des Transports de Bretagne, 2013. *Chiffres-clés, Édition 2012, Transports en Bretagne*. 24 p.
- PEREZ R.**, 1971. *Écologie, croissance et régénération, teneurs en acide alginique de Laminaria digitata sur les côtes françaises de la Manche*, in *Revue des Travaux de l'Institut des Pêches Maritimes n°35*. p. 287-346. 60p.
- PHILIPPE M.** 2011. *Récolte des algues de rives, Guide de bonnes pratiques*. Inter Bio Bretagne. 47p.
- PRADINAS R.** (coord. et terrain), **LARVOR I.** (rédaction et terrain), 2013. *Site Natura 2000 FR 53 000 15 Baie de Morlaix : Inventaires et cartographies des habitats terrestres et des espèces végétales d'intérêt communautaire*. Bureau d'études TBM. 107p. + annexes
- RIGAL F.**, avril 2009. *Dynamique spatio-temporelle du nuage larvaire du gastéropode introduit Crepidula fornicata au sein d'une baie mégatidale, la baie de Morlaix (France)*, Université Pierre et Marie Curie, Station Biologique de Roscoff, 443p.
- RIGAL F., VIARD F., AYATA S. D., COMTET T.**, 2010. *Does larval supply explain the low proliferation of the invasive gastropod Crepidula fornicata in a tidal estuary?* *Biological Invasions*, 12(9), 3171-3186. doi: 10.1007/s10530-010-9708-9
- ROBUCHON M., LE GALL L., MAUGER S., VALERO M.**, 2014. *Contrasting genetic diversity patterns in two sister kelp species co-distributed along the coast of Brittany, France*, in *Molecular Ecology* 23, p. 2669 à 2685, 17 p.
- ROHR A., JACOB Y.**, 2012. *Suivis standardisés des reposoirs de phoques gris (Halichoerus grypus) en baie de Morlaix – Programme « Biodiversité en baie de Morlaix 2012 - 2014 »*. Synthèse annuelle 2012 (janvier à novembre). Bretagne Vivante. 30 p.
- ROHR A., CASTEL C., JACOB Y.**, 2012. *Diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative en baie de Morlaix et estuaire de la Penzé – Programme « Biodiversité en Baie de Morlaix 2012-2014 »*. Synthèse annuelle 2012. Bretagne Vivante. 46 p.
- SOUHEIL H.** et al., 2011. *Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN. Montpellier. 120p.
- STURBOIS A., BIORET F.**, 2009. *Réflexions sur la gestion durable d'une ressource végétale terrestre sauvage exploitée à des fins économiques : l'exemple de la Criste marine (Crithmum maritimum L.) sur les littoraux de Bretagne et de Corse*. Institut de Géoarchitecture, Université de Bretagne Occidentale, rapport DIREN Bretagne / DIREN Corse / Office de l'Environnement de la Corse, 44 p. + annexes
- Syndicat Mixte des Bassins du Haut Léon**, 2011. *Cahier des clauses techniques particulières – Contrat territorial du bassin versant de la Penze – année 2011 – étude préalable à l'aménagement de 2 ouvrages de moulins*. 11p.

